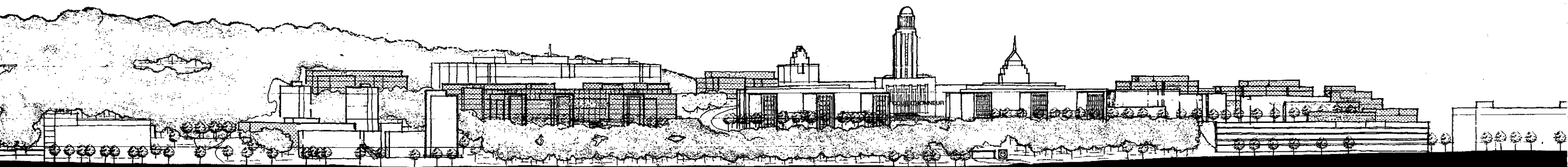


# COPIE CCRT TIROIR T-14



JEAN OUELLET, urbaniste et architecte  
JEAN-CLAUDE BOISVERT, architecte  
JEAN PARÉ, urbaniste

PLAN DIRECTEUR Édition 1995

CAMPUS DE  
L'UNIVERSITÉ  
DE MONTRÉAL

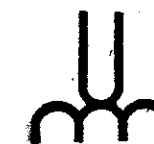


JEAN OUELLET, urbaniste et architecte  
JEAN-CLAUDE BOISVERT, architecte  
JEAN PARÉ, urbaniste

# PLAN DIRECTEUR édition 1995

Décembre 1995

CAMPUS DE  
L'UNIVERSITÉ  
DE MONTRÉAL



# TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	Page iii
LISTE DES PLANCHES	iii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1	
BESOINS ET PERSPECTIVES	3
1.1 Les clientèles : évolution et projections	4
1.2 Les fonctions et les espaces	5
1.3 Le stationnement	6
CHAPITRE 2	
LE CAMPUS D'AUJOURD'HUI	7
2.1 Le campus dans son contexte	8
2.2 Historique du campus	10
2.3 La situation du campus en 1994	14
CHAPITRE 3	
ORIENTATIONS ET CONCEPT D'AMÉNAGEMENT	19
3.1 Enjeux et objectifs	20
3.2 Orientations de développement et zones d'affectation	21
3.3 Caractérisation du cadre bâti	24
3.4 Caractérisation du cadre paysager	28
3.5 Concept d'aménagement	31
CHAPITRE 4	
SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT	33
CHAPITRE 5	
PARAMÈTRES DE DÉVELOPPEMENT	43
5.1 Potentiel de développement	44
5.2 Paramètres de développement	54
CONCLUSION	57

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Effectifs de l'Université - Évolution récente et projections	Page 4
Tableau 2 Espaces en propriété existants et projetés	5
Tableau 3 Places de stationnement - Répartition	6
Tableau 4 Principaux changements - Plan directeur de 1968 et campus 1994	14
Tableau 5 Comparaison des espaces - Plan directeur de 1968 et campus 1994	14
Tableau 6 Schéma d'occupation du sol	44
Tableau 7 Synthèse du potentiel de développement	45
Tableau 8 Comparaison du plan directeur 1968 et de l'édition 1995 Grandes affectations	46
Tableau 9 Comparaison du plan directeur 1968 et de l'édition 1995 Caractéristiques d'aménagement	46
Tableau 10 Potentiel d'aménagement extérieur	53

## LISTE DES PLANCHES

Planche 1	Le contexte urbain	Page 9
Planche 2	La situation du campus en 1994	17
Planche 3	Orientations de développement et zones d'affectation	23
Planche 4	Concept d'aménagement	32
Planche 5A	Scénario d'aménagement (au sud du boul. Édouard-Montpetit)	35
Planche 5B	Scénario d'aménagement (au nord du boul. Édouard-Montpetit)	36
Planche 5.1	Scénario d'aménagement : coupe et élévations d'ensemble	37
Planche 5.2	Scénario d'aménagement : coupes et élévation, secteur K	38
Planche 5.3	Scénario d'aménagement : coupes et élévation, secteur G	39
Planche 5.4	Scénario d'aménagement : coupes, secteurs A, E, J et F	40
Planche 5.5	Scénario d'aménagement : le réseau de circulation des piétons	41
Planche 5.6	Scénario d'aménagement : le réseau de circulation automobile et les stationnements	42
Planche 6A	Paramètres de développement (au sud du boul. Édouard-Montpetit)	55
Planche 6B	Paramètres de développement (au nord du boul. Édouard-Montpetit)	56

## INTRODUCTION

À la faveur d'un processus amorcé en 1991, l'Université de Montréal a procédé à une révision approfondie du plan directeur qui encadrait l'aménagement de son campus depuis 1968. À cette fin, la Direction des immeubles a fait appel au soutien professionnel de Monsieur Jean Ouellet, architecte et urbaniste, auquel se sont associés MM. Jean-Claude Boisvert, architecte, et Jean Paré, urbaniste.

La mission de l'Université lui impose de répondre continuellement à de nouveaux besoins, soit en adaptant les espaces existants, soit en construisant de nouveaux pavillons. Au fil des ans, le plan directeur de 1968 a fait l'objet de révisions plus ou moins substantielles, que ce soit pour répondre à ces nouveaux besoins ou pour tenir compte de l'émergence de préoccupations comme celle de la mise en valeur du mont Royal.

Par ailleurs, la Ville de Montréal a adopté dernièrement le premier plan d'urbanisme de son histoire et institué de nouveaux mécanismes pour l'approbation des grands projets. À la suite d'échanges entre la Ville et l'Université, celle-ci et ses écoles affiliées ont jugé opportun de procéder à une mise à jour approfondie du plan directeur, appuyée sur une réflexion d'avenir et consignant toutes les révisions dont il a été l'objet depuis 1968.

La mise à jour du plan directeur s'accompagne de la négociation d'un accord-cadre avec la Ville de Montréal, qui sera assorti d'un règlement particulier sanctionnant le programme de développement de l'Université et régissant sa mise en oeuvre.

### **Territoire couvert**

L'Université de Montréal et ses écoles affiliées, l'École Polytechnique et l'École des Hautes Études Commerciales, occupent de nombreux bâtiments. La majorité leur appartiennent; les autres sont loués. Les immeubles de l'Université sont pour la plupart regroupés sur quatre campus : le campus principal et les campus satellites de Saint-Hyacinthe, de Saint-Hippolyte et du Mont-Mégantic.

Le plan directeur, édition 1995, couvre le campus principal et les propriétés de l'Université et de ses écoles affiliées qui sont situées en périphérie immédiate du campus, soit :

- le campus principal proprement dit, délimité par le boulevard Édouard-Montpetit, les avenues Louis-Colin, Jean-Brillant et Decelles, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges et la limite de la ville d'Outremont dans l'axe de l'avenue Vincent-d'Indy;
- le pavillon Marie-Victorin et le pavillon de la Faculté de musique, contigus au campus mais situés à Outremont;
- le pavillon de la Faculté de l'aménagement et le nouveau pavillon de l'École des HEC, dont les terrains contigus sont situés sur le coin sud-ouest de l'intersection Côte-Sainte-Catherine-Darlington;
- les pavillons Marguerite-d'Youville et Liliane-de-Stewart, qui partagent le même bâtiment sur le côté nord du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à la hauteur de l'avenue Stirling;
- quelques conciergeries situées sur Édouard-Montpetit entre l'avenue Vincent-d'Indy et la rue McKenna.

Le plan directeur ne couvre ni les propriétés plus éloignées, ni les immeubles loués. Soulignons également qu'aux fins de l'accord négocié avec l'administration montréalaise et du règlement qui s'y rattache, seules sont considérées les propriétés situées dans les limites de la ville de Montréal.

### **Approche méthodologique**

L'approche méthodologique pour la mise à jour du plan directeur comprenait deux volets d'analyse principaux : l'évaluation des besoins de l'Université et de ses écoles affiliées en fonction de leur mission ainsi que des clientèles à servir et du parc immobilier existant, et l'évaluation du potentiel de développement du campus, compte tenu des caractéristiques du cadre paysager et du cadre bâti.

Le plan directeur qui en résulte répond aux exigences d'accueil des nouveaux espaces, des nouvelles fonctions et des nouveaux services éventuels. Les projections de clientèle et les besoins à combler ont été établis à partir des données de l'année académique 1992-1993.

Par ailleurs, dans sa conception et dans les paramètres de développement sur lesquels il débouche, le plan directeur reflète surtout les caractéristiques et le potentiel du milieu. Plus précisément, il définit les conditions optimales dans lesquelles l'aménagement et la mise en valeur du campus peuvent se faire, plutôt que de traduire des intentions arrêtées ou des projets spécifiques. À cet égard, le potentiel et les orientations dont le plan fait état sont valables pour plusieurs décennies.

L'approche retenue s'est imposée pour deux raisons :

- Le campus est en perpétuelle transformation et le plan directeur doit être l'un des principaux instruments de gestion de cette dynamique.
- Le potentiel est déterminé avant tout par le milieu naturel et le patrimoine bâti, qui définissent aussi la plupart des paramètres de développement.

En conséquence, le règlement municipal qui régira les projets de construction de l'Université doit à la fois confirmer le potentiel de développement du campus, en consacrer les contraintes et préserver la marge de manoeuvre de l'institution.

Le premier chapitre du rapport présente les objectifs de l'Université, ses perspectives de développement et les besoins à combler. Le deuxième chapitre décrit le campus d'aujourd'hui et l'évolution dont il est le résultat. Le plan directeur est l'objet du troisième chapitre, qui formule les orientations et le concept d'aménagement. Le quatrième chapitre développe le concept au moyen d'un scénario d'aménagement. Le cinquième chapitre est consacré au potentiel de développement et aux paramètres de développement.

# CHAPITRE 1

## BESOINS ET PERSPECTIVES

Fondée en 1878, l'Université de Montréal est la principale institution de haut savoir du Québec et l'une des plus importantes du Canada. Son campus principal occupe depuis 1942, sur le flanc nord du mont Royal, un site voué à cette fin dès les années 20. Lieu privilégié de la mission universitaire, c'est un vaste domaine foncier en continuelle évolution, transformé et aménagé progressivement depuis plus d'un demi-siècle.

Le campus principal et les propriétés périphériques couvrent environ 65 hectares et accueillent aujourd'hui plus de 57 000 personnes, soit quelque 51 500 étudiants et au delà de 5 500 professeurs et employés.

Les espaces voués aux fonctions universitaires et aux activités de soutien sont établis dans le cadre de la planification institutionnelle. Le financement des constructions nouvelles provient en majeure partie du gouvernement du Québec. Le cadre normatif du ministère de l'Éducation pour l'octroi de ce financement prend en compte le nombre d'étudiants ou de chercheurs, les fonctions des locaux (enseignement, recherche, bureaux, bibliothèque, etc.), le domaine en cause (sciences biomédicales, sciences naturelles, sciences humaines, etc.) et le niveau d'activité, soit l'enseignement de premier cycle, les études supérieures ou la recherche.

Or les facteurs de normalisation sont des variables en constante évolution. Ainsi, les changements démographiques se reflètent dans la population étudiante de premier cycle. De même, les fluctuations de l'emploi rendent certaines disciplines plus attrayantes aujourd'hui qu'autrefois et d'autres moins. Par ailleurs, les activités de recherche, avec leurs besoins particuliers, sont en constante évolution. Elles ont augmenté considérablement au cours des dernières années : les fonds de recherche obtenus par l'Université, les hôpitaux et instituts affiliés, l'École Polytechnique et l'École des Hautes Études Commerciales ont atteint plus de 222 millions \$ en 1993-1994, en hausse de 74 % par rapport à 1989-1990.

L'Université comble d'abord les besoins d'espace par la réaffectation et la transformation intérieure de bâtiments existants. C'est d'ailleurs une condition de financement des projets. L'Université a aussi occupé, au fil des ans, divers bâtiments institutionnels situés en périphérie du campus lorsqu'ils devenaient disponibles. Lorsqu'il le faut, l'Université se donne l'espace nécessaire par l'addition d'annexes ou d'ailes nouvelles aux pavillons existants, ou par l'érection de nouveaux pavillons.

Le plan directeur constitue le cadre selon lequel les nouveaux espaces seront conçus et aménagés au cours des prochaines années, à mesure que les besoins seront traduits en programmes d'immobilisations et que les fonds deviendront disponibles. Le plan directeur se préoccupe aussi du bon fonctionnement du campus, indispensable au maintien de la position concurrentielle de l'Université. L'accessibilité, la circulation et les services sont autant d'éléments qui y contribuent.

Ce chapitre donne un aperçu des projections de clientèle en fonction desquelles l'Université a défini ses besoins d'espace. Il présente ensuite les fonctions à accueillir et les besoins d'espace à combler, y compris les besoins de stationnement.

### 1.1 Les clientèles : évolution et projections

La projection des besoins en espace s'appuie sur l'exercice de planification institutionnelle mené ces dernières années. Les prévisions de clientèles, tant étudiants que personnels, qui en sont ressorties ont été consignées dans un *Devis d'enseignement et de recherche* préparé conformément aux exigences du ministère de l'Éducation.

Selon ce devis, daté de mai 1993, le ministère prévoyait pour 2002-2003 une augmentation de la clientèle étudiante de plus de 8 % par rapport au nombre d'étudiants de 1992-1993.

En incluant les professeurs et les employés, la clientèle totale du campus et des pavillons périphériques passerait de 57 147 à près de 62 000. Le tableau 1, «Effectifs de l'Université - Évolution récente et projections», compare la clientèle 1992-1993 et la clientèle projetée.

Par contraste avec les chiffres du tableau 1, rappelons que les plans originaux de l'Université visaient à accueillir quelques milliers d'étudiants, à une époque où ni l'École Polytechnique, ni l'École des HÉC n'étaient sur le campus. En 1968, au moment où se terminait la préparation du plan directeur, la population étudiante était d'environ 15 000. Le plan directeur prévoyait alors qu'elle atteindrait un plafond de 25 000 en 1975.

Les projections ont donc une valeur relative et deviennent de plus en plus incertaines à mesure qu'on s'éloigne dans le temps. Pour cette raison, tout en tenant compte des besoins avérés, il est préférable d'asseoir le plan directeur sur le potentiel de développement optimal plutôt que sur des normes *per capita* ou sur des projets spécifiques.

**TABLEAU 1**

**EFFECTIFS DE L'UNIVERSITÉ - ÉVOLUTION RÉCENTE ET PROJECTIONS**

	1992-1993 <sup>1</sup>	2002-2003 <sup>2</sup>
<b>Étudiants</b>		
Université	36 792	39 864
École des HÉC	9 381	9 869
École Polytechnique	5 364	6 098
Sous-total	51 537	55 831
<b>Personnel</b>		
Université	4 185	4 506
École des HÉC	532	596
École Polytechnique	893	1 202
Sous-total	5 610	6 304
<b>Totaux</b>		
<b>Université</b>	<b>40 977</b>	<b>44 370</b>
<b>École des HÉC</b>	<b>9 913</b>	<b>10 465</b>
<b>École Polytechnique</b>	<b>6 257</b>	<b>7 300</b>
<b>Grand total</b>	<b>57 147</b>	<b>62 135</b>

1. Effectifs en nombre de personnes : données tirées du Rapport annuel 1992-1993 de l'Université de Montréal.

Pour le personnel enseignant, le total ne comprend pas les 750 professeurs de clinique et les 717 chargés d'enseignement de clinique de la Faculté de médecine, les 10 chargés de formation de l'École des HÉC, les 48 chargés de formation pratique, les 98 professeurs associés, les 2 162 chargés de cours, les 172 chargés de clinique, les 414 chercheurs, les 51 responsables de formation professionnelle, les 5 responsables des cours de langue et les 15 responsables de formation clinique.

2. Les effectifs prévus pour 2002-2003 ont été calculés en appliquant aux effectifs en équivalents plein temps (EPT) prévus aux devis d'enseignement et de recherche des trois institutions les ratios individus-EPT observés pour 1992-1993. Ces prévisions qui datent de trois ans au moment où ce rapport est publié pourraient être modifiées en fonction du plan de compressions budgétaires de l'Université.



**TABLEAU 2**

**ESPACES EN PROPRIÉTÉ EXISTANTS ET PROJETÉS**  
**Superficies de plancher brutes en m<sup>2</sup>**

	<b>Espaces 1992-1993</b>	<b>Espaces 2002-2003<sup>1</sup></b>
<b>Université de Montréal</b>	423 662 <sup>2</sup>	600 966
<b>École des HÉC</b>	28 950	83 631
<b>École Polytechnique</b>	74 610	151 890
<b>Total</b>	527 222	836 487

1. Les superficies brutes pour 2002-2003 ont été obtenues en appliquant aux superficies nettes prévues aux devis d'enseignement et de recherche des trois institutions les ratios superficies brutes-superficies nettes observés pour 1992-1993. Ces prévisions qui datent de trois ans au moment où ce rapport est publié pourraient être modifiées en fonction du plan de compressions budgétaires de l'Université et les bâtiments correspondant à ces espaces pourraient être construits plus tard.
2. Incluant le pavillon André-Aisenstadt, alors en construction.

## 1.2 Les fonctions et les espaces

Les besoins à combler reflètent non seulement l'évolution de la demande mais aussi les choix de l'Université, comme celui d'accueillir des disciplines et des technologies nouvelles ou celui d'abandonner des activités qui n'ont plus leur raison d'être. Au cours des prochaines années, le parc immobilier de l'Université devra tenir compte des impératifs suivants :

- une orientation stratégique privilégiant les études supérieures et la recherche;
- les modalités de croissance de la population étudiante au cours des prochaines années;
- la spécificité des besoins des facultés et départements de l'Université et de ses écoles affiliées;
- la diversité des besoins respectifs des fonctions académiques et des services de soutien.

Ces besoins n'appellent pas seulement une réponse quantitative. Ils traduisent aussi des exigences qualitatives. Ils influencent la répartition des espaces ainsi que la localisation, l'implantation et l'aménagement des pavillons.

Cela dit, la projection des besoins en espace correspondant à la clientèle anticipée dans le *Devis d'enseignement et de recherche* est de 836 500 m<sup>2</sup> bruts, alors que la superficie inventoriée était de 527 200 m<sup>2</sup> bruts pour l'année 1992-1993. Le tableau 2 compare les espaces occupés par l'Université et ses écoles affiliées en 1992-1993 à ceux requis pour répondre aux besoins estimatifs de l'année 2002-2003.

Il est important de noter, ici aussi, que la projection des besoins en espace a une valeur relative, même quand on rapproche ces besoins et le potentiel de développement. Les variables évoquées plus haut de même que les considérations relatives au financement restent les facteurs les plus déterminants.

### 1.3 Le stationnement

L'accessibilité physique du campus est indissociable de la mission universitaire. Cette question et, par extension, celle du stationnement sont devenues plus complexes au fil des ans. Cette problématique est traitée au chapitre 2. Pour sa part, le chapitre 3 décrit la politique de stationnement de l'Université.

Le parti retenu par l'Université et traduit dans le plan directeur permet de maintenir au niveau actuel, ou à peu près, le nombre de places de stationnement sur le campus et en périphérie, tout en les redistribuant à la faveur des nouveaux projets de construction. Le tableau 3 compare la répartition actuelle des places de stationnement à celle qui prévaudra avec les projets prévus à court terme.

**TABLEAU 3**

**PLACES DE STATIONNEMENT - RÉPARTITION**

	<b>Places en 1993-1994</b>	<b>Places prévues à court terme<sup>1</sup></b>
<b>Université de Montréal</b>		
Campus	2 726	2 526
Périphérie <sup>2</sup>	616	430
<b>École des HEC</b>		
Campus	13	13
Périphérie	0	475
<b>École Polytechnique</b>		
Campus	636	836
Hors-campus	200	0
Sous-total campus	3 375	3 375
Sous-total périphérie	616	905
Sous-total hors-campus	200	0
<b>Total</b>	<b>4 191</b>	<b>4 280</b>

1. Répartition en fonction des projets en construction et de ceux prévus à court terme.
2. Pavillons de la Faculté de l'aménagement, de la Faculté de musique, Marie-Victorin, Marguerite-d'Youville et 2101 Édouard-Montpetit.

## CHAPITRE 2

### LE CAMPUS D'AUJOURD'HUI

Ce chapitre propose une vue d'ensemble de la situation du campus en 1994. Une première section décrit le contexte géographique, urbain et social du campus. Elle s'attarde aux relations entre l'Université et les quartiers environnants et donne un aperçu des enjeux inhérents à ces relations.

La seconde section illustre l'évolution de l'Université et de son campus principal après plus d'un siècle d'histoire et plus de 70 ans de présence au flanc du mont Royal.

La troisième section propose une description générale du campus d'aujourd'hui, avec ses principales composantes.

## 2.1 Le campus dans son contexte

Le campus de l'Université de Montréal couvre un vaste espace sur le flanc nord du mont Royal. Il occupe les paliers et les escarpements qui séparent le boulevard Édouard-Montpetit du plateau supérieur cerné par les trois sommets et où se trouvent les cimetières. Situé au coeur de l'île de Montréal et entouré d'un tissu urbain densément peuplé, le campus n'appartient toutefois pas au centre-ville de Montréal, comme les campus des trois autres universités de la région.

Ainsi, outre les attraits d'un site exceptionnel, le campus possède une taille qui permet à l'Université de s'étendre sans démolir les édifices voisins, mais il impose à celle-ci les contraintes d'une topographie accidentée et des exigences particulières quant à son accessibilité. La planche 1, «Le contexte urbain», localise le campus et les propriétés périphériques de l'Université et de ses écoles affiliées.

Le campus est bien relié à la ville et à la région par plusieurs grandes voies est-ouest et nord-sud, notamment l'autoroute Décarie. Il est desservi directement par le métro et par plusieurs lignes d'autobus.

Adossé au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, le campus est entouré par des quartiers à prédominance résidentielle, où se trouvent également de nombreux établissements des secteurs de l'éducation et de la santé. Ces institutions, qui occupent souvent des domaines fonciers et des bâtiments exceptionnels, confèrent un caractère tout à fait particulier à l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

En périphérie immédiate du campus, la population est de classe moyenne à aisée et en majorité francophone. Ces caractéristiques s'accroissent du côté d'Outremont, alors que le quartier Côte-des-Neiges présente une diversité ethnoculturelle de plus en plus marquée à mesure qu'on s'éloigne vers le nord et l'ouest.

Le découpage politique et administratif du territoire qui entoure le campus est complexe :

- Le campus est situé dans la ville de Montréal, mais il est bordé à l'est par la ville d'Outremont, où sont d'ailleurs situés deux pavillons importants, le pavillon Marie-Victorin et celui de la Faculté de musique.

- Le campus est compris dans le périmètre du territoire réservé pour le Parc du Mont-Royal selon l'article 563 de la charte de la Ville de Montréal.
- Sauf pour les pavillons situés à Outremont, le campus et la plupart des propriétés périphériques font partie du site du patrimoine du mont Royal, établi par la Ville de Montréal en vertu de la Loi sur les biens culturels.
- Enfin, le campus fait partie du territoire couvert par le Plan de mise en valeur du mont Royal élaboré par la Ville de Montréal entre 1989 et 1992.

Le contexte urbain du campus de l'Université est susceptible d'influencer considérablement la dynamique de mise en valeur, et vice versa. D'une part, le site et les pavillons existants imposent leurs propres exigences par l'impact visuel de leur présence au flanc du mont Royal. D'autre part, l'Université de Montréal doit composer avec de multiples aspects de la réalité urbaine qui l'entoure. Ainsi :

- Le quartier environnant est pourvoyeur de biens et services aux employés et aux étudiants, qui en retour contribuent de façon significative à l'activité économique et à l'animation du quartier.
- Avec le Parc du Mont-Royal et les cimetières, le campus fait partie d'un vaste domaine vert accessible à la population.
- La circulation automobile et les problèmes de stationnement qui s'y greffent gênent les résidents des rues qui entourent le campus.

Le campus d'aujourd'hui est partie intégrante d'un environnement que l'Université a contribué à façonner. La mise à jour du plan directeur fournit l'occasion d'optimiser les liens entre l'Université et le milieu qui l'entoure, en contribuant notamment à l'amélioration de la qualité de vie et à la beauté du quartier.

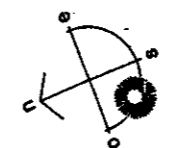
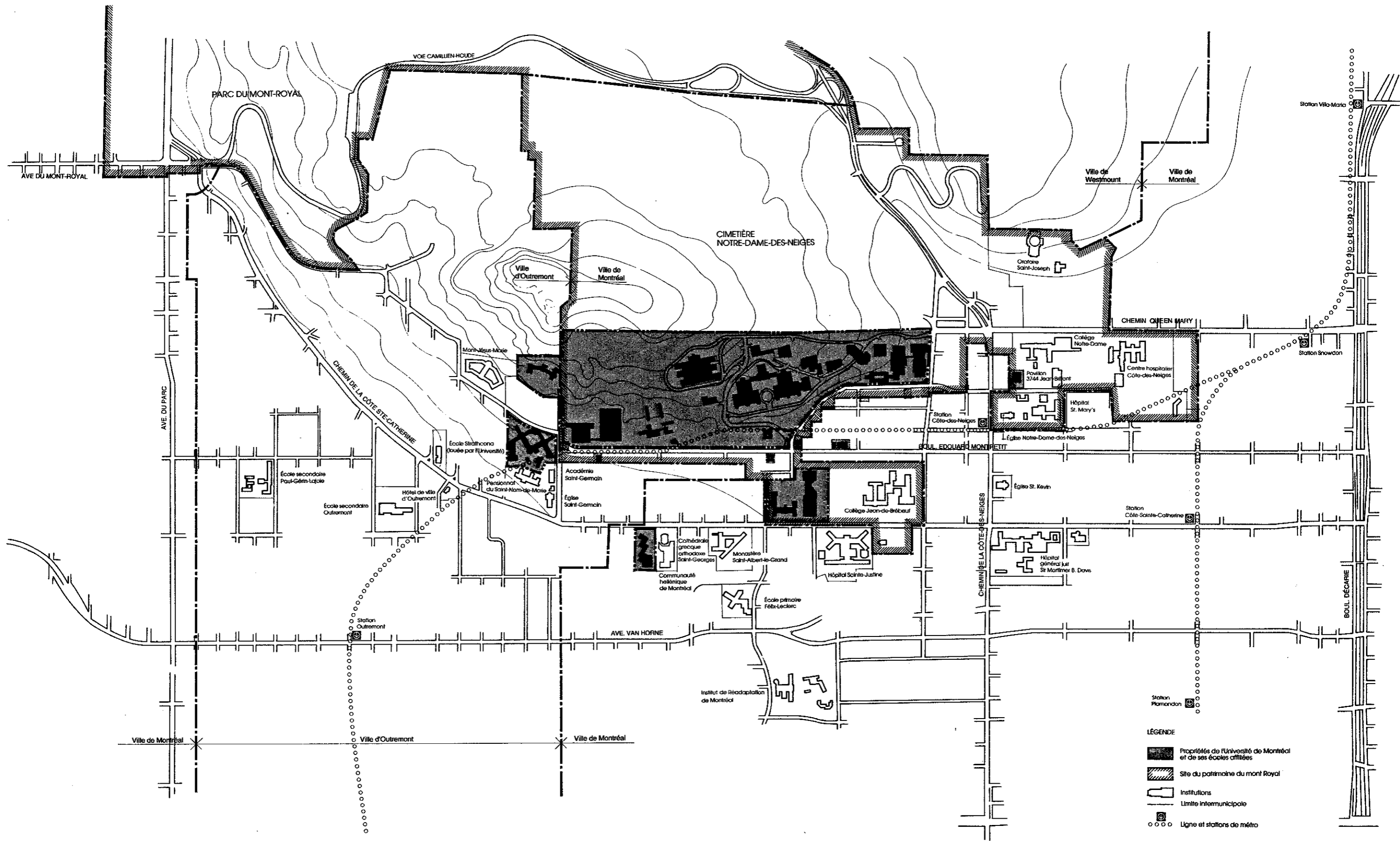
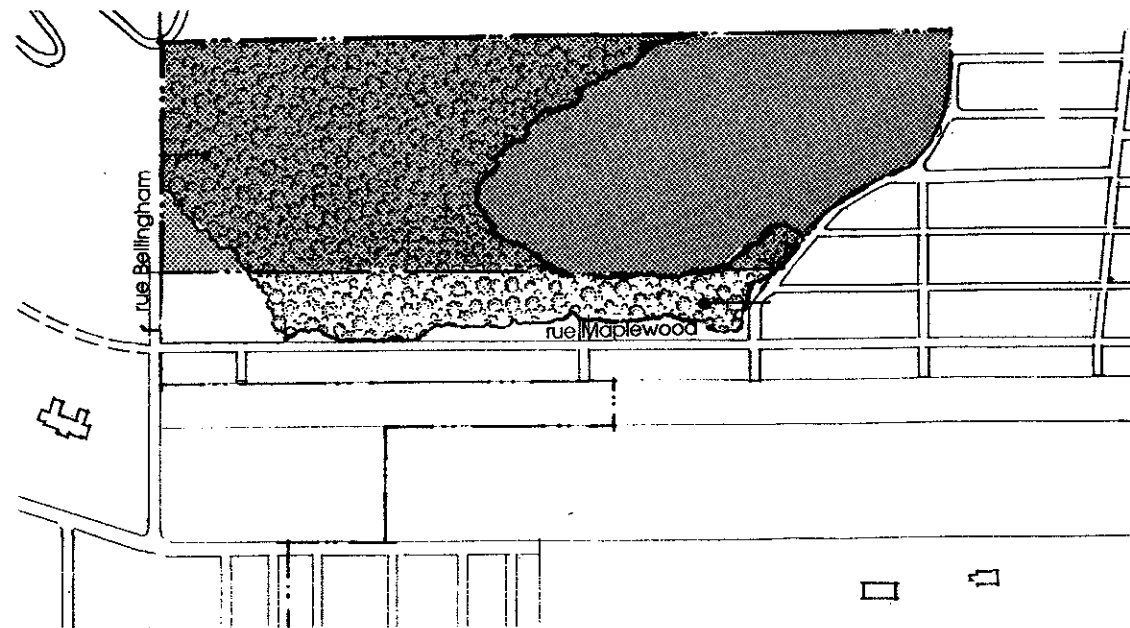
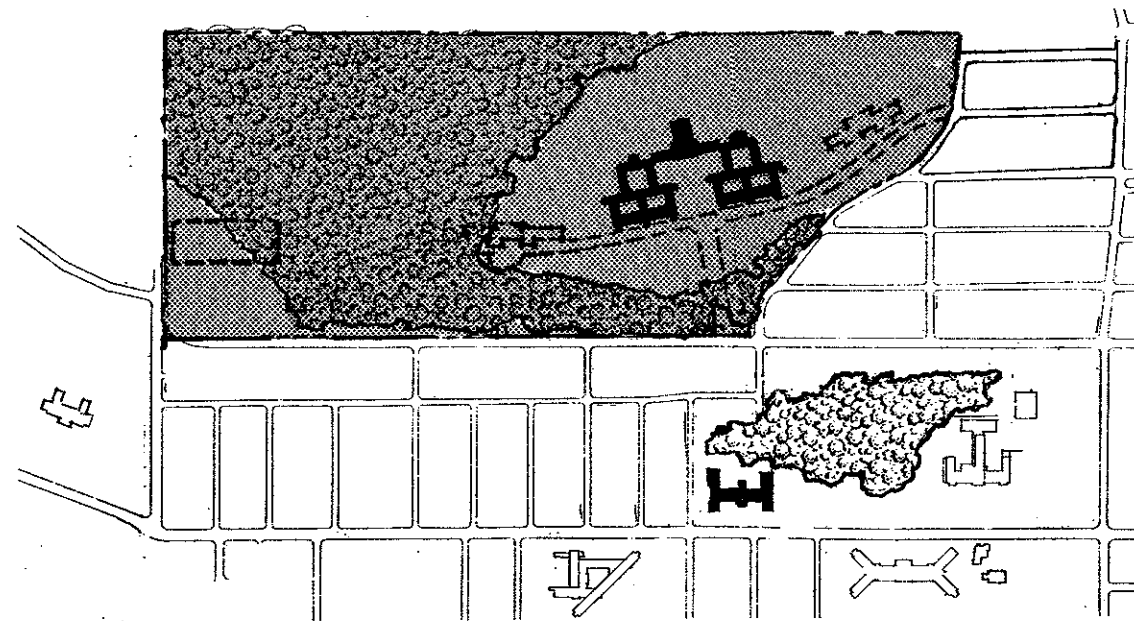


Planche 1 : LE CONTEXTE URBAIN



**Avant 1929 : acquisitions et remembrements pour constituer la propriété initiale du campus**



**De 1929 à 1949 : concept d'aménagement du campus par l'architecte Ernest Cormier et construction du Pavillon principal**

## 2.2 Historique du campus

L'historique de l'Université depuis ses débuts comprend trois grandes phases : ses origines au centre-ville de Montréal, de 1876 à 1924; son implantation progressive au flanc du mont Royal, de 1924 à 1960; le développement du campus de 1960 à nos jours.

Cette section couvre les deux phases de la présence universitaire sur le mont Royal. Correspondant aux étapes clés de l'évolution du campus, les croquis illustrent l'enchaînement des acquisitions et l'apparition des constructions qui, au fil des ans, lui ont donné son aspect actuel. On notera que ces croquis ne reflètent pas nécessairement l'évolution de la trame urbaine et du milieu bâti environnants.

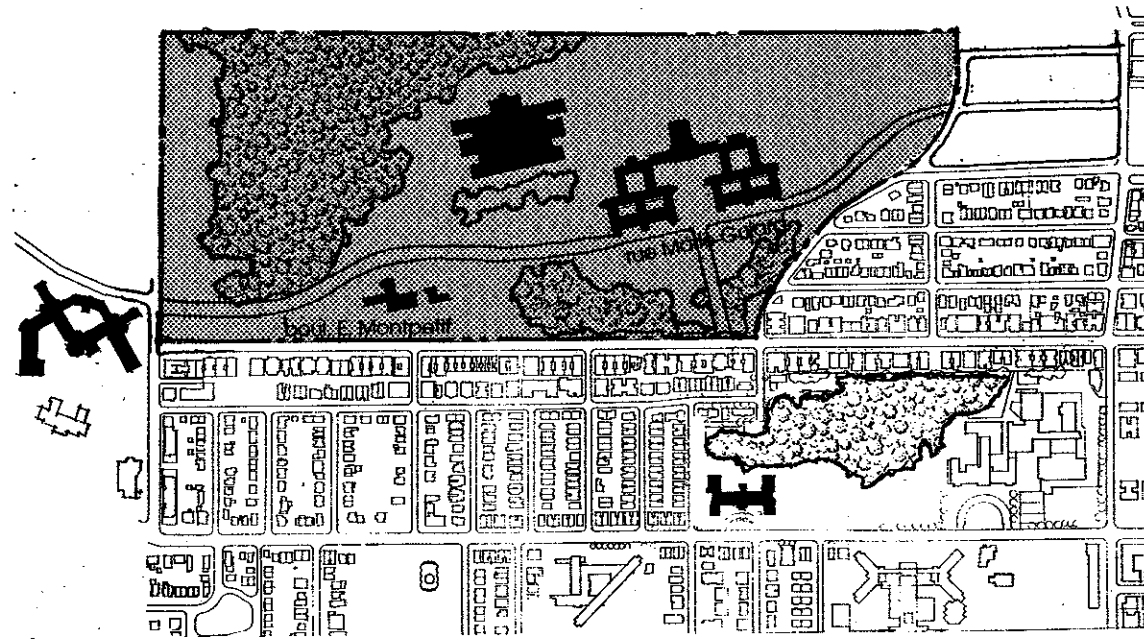
### *Avant 1929*

Autrefois logée rue Saint-Denis, à l'endroit qu'occupe l'UQAM aujourd'hui, l'Université de Montréal vit des problèmes de croissance dès les années 20 et envisage une nouvelle implantation. En 1924, elle confie à l'architecte Ernest Cormier la conception de l'aménagement de son futur campus. Divers emplacements sont considérés avant que le choix s'arrête sur le site actuel, proposé par la Ville de Montréal. Ce site comprenait un territoire voué au développement domiciliaire et une ancienne carrière municipale. Au site original, s'ajoutera un terrain appartenant aux Jésuites, situé plus à l'est et destiné à l'École Polytechnique.

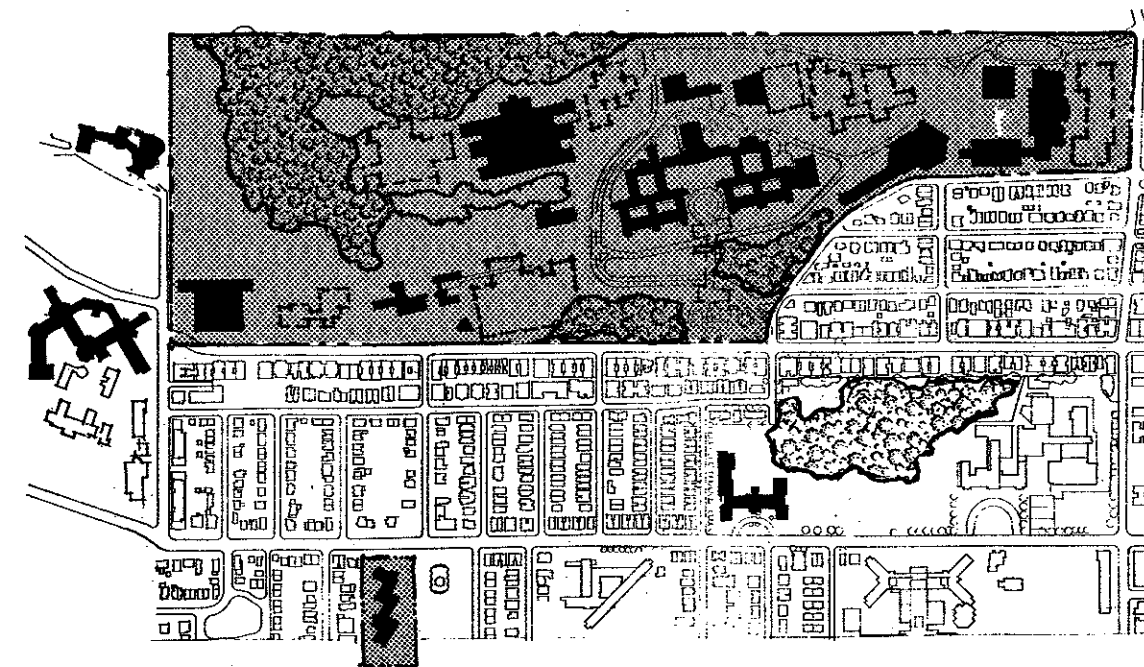
### *De 1929 à 1949*

Le concept architectural d'Ernest Cormier consiste en un bâtiment articulé mais unique, capable d'accueillir 3 000 étudiants ainsi qu'un éventuel hôpital universitaire dans les ailes ouest. Y seraient logées les principales disciplines du temps : théologie, philosophie, lettres, droit, médecine. Conçu pour un terrain plat, l'édifice qui est aujourd'hui le Pavillon principal est implanté en s'adaptant aux conditions du site. Son orientation épouse les dominantes topographiques, se différenciant de la trame urbaine générale aux abords du campus.

La construction du bâtiment débute en 1928, l'enveloppe étant substantiellement complétée en 1931. Interrompus faute d'argent, les travaux reprennent en 1941 mais sont ralentis par l'effort de guerre. L'Université y emménage néanmoins à partir de 1942. Ce n'est toutefois qu'en 1955 qu'elle l'occupe entièrement, les ailes ouest ayant été affectées à des fins autres qu'hospitalières et aménagées en conséquence.



**De 1950 à 1959 : École Polytechnique, Centre communautaire et premières résidences selon le concept d'Ernest Cormier**



**De 1960 à 1969 : acquisitions, amorce du développement intensif et établissement du plan directeur par l'urbaniste Jean-Claude La Haye**

#### **De 1950 à 1959**

L'implantation des pavillons subséquents, tels le Centre social (devenu Centre communautaire puis pavillon J.A. DeSève), les premières résidences d'étudiants et l'École Polytechnique, suit les grandes lignes tracées par Ernest Cormier, dont l'apport professionnel se poursuit jusqu'en 1961. Le reste du campus demeure à peu près dans l'état où il a été pris. Il comprend des aires boisées assez sauvages et des terrains en friche. Une côte de ski est aménagée dans le prolongement de l'avenue Vincent-d'Indy, qui s'appelait alors chemin Bellingham.

Les véhicules accèdent au Pavillon principal par le boulevard du Mont-Royal, qui y monte à partir d'Outremont. Ils peuvent en redescendre vers l'ouest par la rue Marie-Guyard, qui débouchait à l'époque sur l'avenue Decelles. Un escalier et des passerelles de bois relient l'Université à l'arrêt du tramway, au coin de Louis-Colin et du boulevard Édouard-Montpetit, alors rue Maplewood.

#### **De 1960 à 1969**

Au début des années 60, s'amorce une longue période de développement intensif, reflétant la croissance de la clientèle, l'accessibilité accrue des études postsecondaires et la diversification des disciplines et des activités universitaires. En 1962, l'Université entreprend de se donner un véritable plan directeur d'aménagement pour son campus.

La première version du plan directeur, complétée en 1963, établissait l'essentiel des infrastructures actuelles, comme la rampe d'accès appelée à remplacer le boulevard Mont-Royal, ainsi que l'implantation de nouveaux pavillons, dont la Centrale thermique, le stade d'hiver, première étape du CEPSUM, le garage Louis-Colin et une aile de résidence additionnelle.

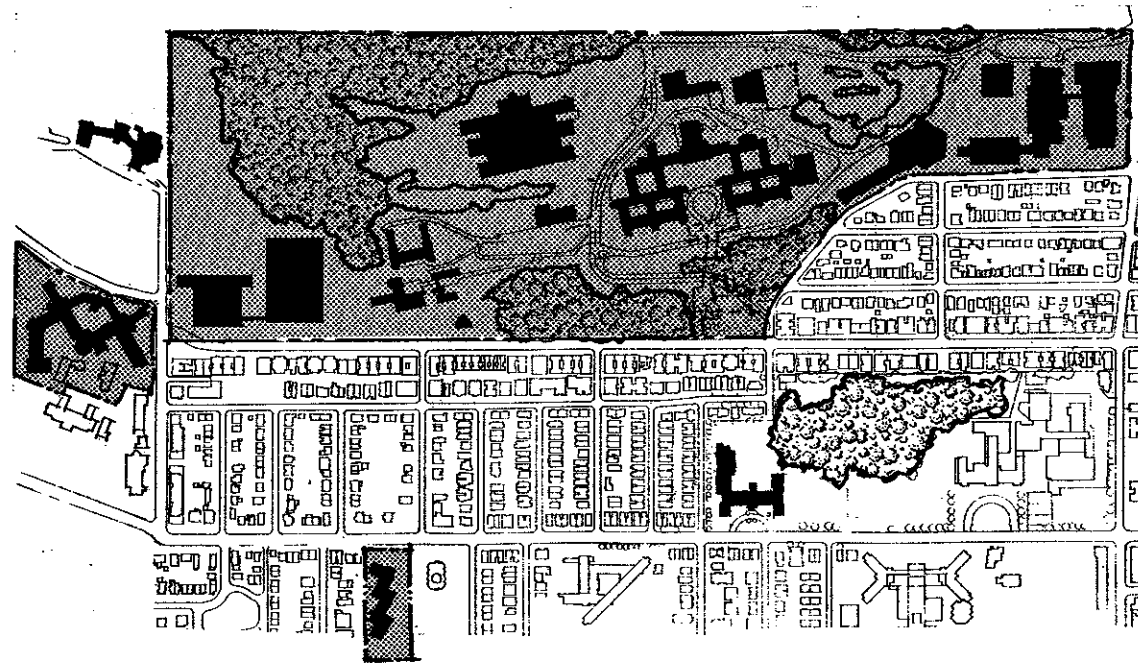
À ce stade, les bâtiments sont encore relativement épars. Prévoyant cependant d'autres développements importants, l'Université achète des Franciscains une vaste propriété bordant l'avenue Decelles, qui donne au campus principal l'essentiel de son périmètre actuel. Le terrain ainsi acquis est destiné à un nouveau projet d'hôpital universitaire, lui aussi abandonné. On y construira plutôt l'ensemble de pavillons abritant les facultés de droit et des sciences sociales et l'École des HEC, y transportant du coup une grande partie des activités étudiantes et des services collectifs qu'abritaient le Pavillon principal et le pavillon J.A. DeSève.



À cette époque, le campus demeure passablement dénudé, avec une végétation plutôt rabougrie à l'avant-plan et sur le pourtour du Pavillon principal, de même qu'en façade de l'École Polytechnique.

Le plan directeur de 1963 est suivi d'une version plus poussée, présentée sous le titre de *Deuxième plan directeur d'aménagement* au début de 1968. Le nouveau plan établit l'ensemble des installations prévues ou à prévoir. Il définit les conditions d'utilisation du sol, les paramètres d'implantation, les gabarits et les places ou espaces communautaires autour desquels sont groupés les divers pavillons.

L'étude se penche sur les conditions d'accessibilité du campus et sur son intégration au réseau de transport en commun. Elle débouche sur une politique de stationnement favorisant la clientèle la plus éloignée.



**De 1970 à 1979 : continuité du développement du campus et nouvelles acquisitions en périphérie**

Par ailleurs, la conservation et la mise en valeur des aires boisées deviennent une préoccupation importante. Le plan directeur comprend un relevé général de la végétation. Un plan d'ensemble des aménagements paysagers suit de près l'élaboration du plan directeur. Enfin, une étude paysagère accompagne dorénavant chacun des projets de construction.

Entre-temps, la rampe d'accès devient l'entrée principale des voitures et une rampe mobile souterraine conduit désormais les piétons jusqu'au Pavillon principal. Un autre accès automobile majeur est aménagé dans l'axe du chemin Queen-Mary.

### **De 1970 à 1979**

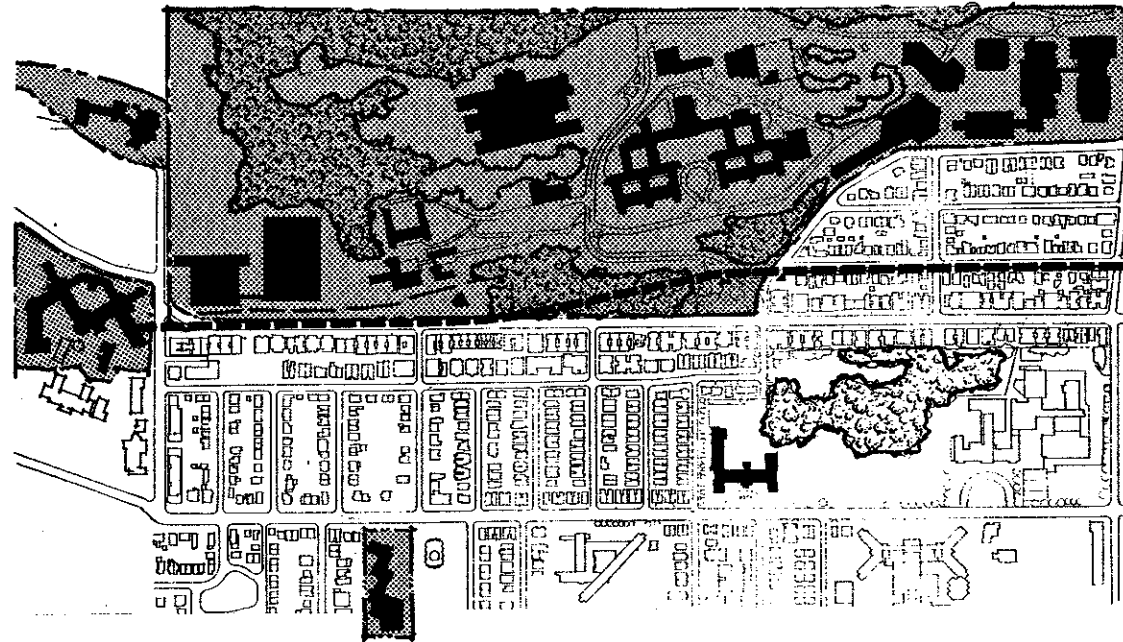
Des années 70 jusqu'au début des années 80, les principales réalisations sont le pavillon omnisports du CEPSUM et des étages supplémentaires sur le pavillon Lionel-Groulx.

Pour combler ses besoins, l'Université a davantage recours à l'acquisition ou à la location de propriétés institutionnelles dans la périphérie immédiate. Elle achète deux propriétés importantes aux Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie : le collège Jésus-Marie qui deviendra le pavillon Marie-Victorin et l'édifice de l'école de musique Vincent-d'Indy avec la salle Claude-Champagne, où logera la Faculté de musique. La maison-mère des Soeurs missionnaires de l'Immaculée-Conception accueille la Faculté de l'aménagement. L'école de nursing Marguerite-d'Youville est intégrée à l'Université, devenant le pavillon du même nom.

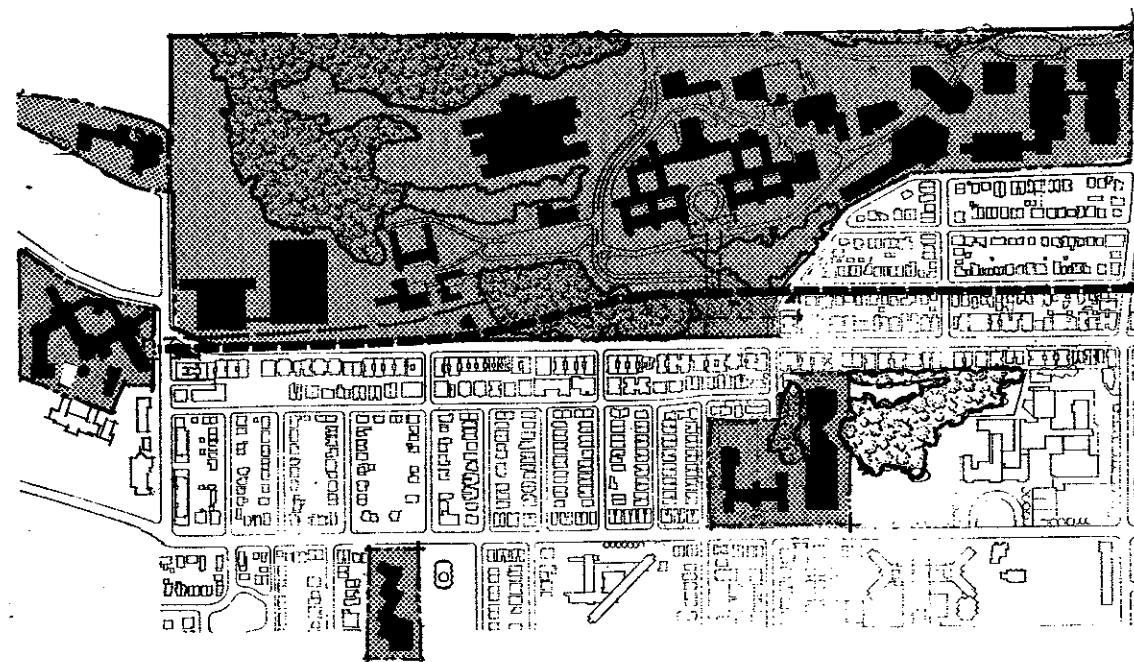
En plus de répondre à la croissance de l'Université, ces projets marquent l'insertion de l'activité universitaire dans le milieu urbain, transformant considérablement la relation entre ce milieu et l'Université.

Deux projets contenus dans le plan directeur de 1968 ont été abandonnés. L'un consistait en un prolongement du chemin de Polytechnique vers l'est jusqu'au boulevard du Mont-Royal. L'autre était un vaste pavillon destiné aux facultés de théologie, de philosophie et des lettres, dans l'aire boisée qui borde le boulevard Édouard-Montpetit.





**De 1980 à 1989 : la venue du métro et la consolidation du campus**



**1994 : l'état actuel du campus**

### **De 1980 à aujourd'hui**

Les années 80 sont marquées par l'inauguration de la ligne 5 du métro et l'ouverture des stations Université-de-Montréal et Édouard-Montpetit. Ces événements ont un impact majeur sur l'accessibilité du campus et amènent l'Université à réexaminer les perspectives relatives au stationnement. À la même époque, l'École Polytechnique s'agrandit en ajoutant deux étages à son pavillon.

La fin des années 80 voit la consolidation du secteur situé à l'ouest du Pavillon principal. L'Université reprend ainsi la mise en oeuvre de l'idée de continuité du cadre bâti qui présidait au plan directeur de 1968. Cette idée débouche sur un parti d'aménagement qui privilégie le développement des terrains situés entre les principaux pôles du cadre bâti actuel, de façon à constituer progressivement un lien continu à travers le campus.

Dans cette perspective, la construction de la bibliothèque des sciences humaines (pavillon Samuel-Bronfman) a établi un premier lien fonctionnel et visuel entre le plateau inférieur du campus et celui du Pavillon principal. La consolidation interne du secteur s'est poursuivie par la construction du pavillon André-Aisenstadt (sciences mathématiques et informatiques) et par la mise en chantier du pavillon Paul-G.-Desmarais destiné aux sciences biomédicales.

Pour sa part, l'École des HEC acquiert une partie du terrain du collège Jean-de-Brébeuf, voisin du pavillon de la Faculté de l'aménagement, et y met en chantier son nouveau pavillon. Par la suite, l'Université amorce le projet d'agrandissement et de réaménagement du pavillon de la Faculté de l'aménagement. Les espaces extérieurs de ces propriétés contiguës feront l'objet d'un programme conjoint d'aménagement.

**TABEAU 4**  
**PRINCIPAUX CHANGEMENTS - PLAN DIRECTEUR DE 1968 ET CAMPUS 1994**

Composantes	Plan directeur 1968	Situation 1994
Garage de l'est	Places prévues : 1 000	Conservation du boisé
Lien entre ch. de Polytechnique et boul. du Mont-Royal	Faisabilité	Proposition abandonnée
Grand pavillon, bd Éd.-Montpetit	Implantation : 33 000 m <sup>2</sup>	Conservation du boisé
Agrand. École Polytechnique	(nil)	Ajout de deux étages
Agrand. pav. Lionel-Groulx	(nil)	Ajout de deux étages
CEPSUM Omnisports	6 700 m <sup>2</sup> prévus	Constr. 1976 : 11 100 m <sup>2</sup>
Pav. Faculté de musique	(nil)	Acquis en 1982
Pav. Marguerite-d'Youville	(nil)	Occupé en 1967
Pav. Lilliane-de-Stewart	(nil)	Construit en 1981
Pav. Samuel-Bronfman	Sur terrain K (partie)	Construit en 1987
Stations de métro	Une prévue	Deux construites en 1989
Pav. André-Aisenstadt	Sur terrain K	Construit en 1992
Pav. Paul-G.-Desmarais	Sur terrain K	En construction
Pav. Faculté de l'aménagement	(nil)	Occupé en 1970
Nouveau pav., École des HÉC	(nil)	Terrain acquis en 1993; en construction

**TABEAU 5**  
**COMPARAISON DES ESPACES - PLAN DIRECTEUR DE 1968 ET CAMPUS 1994**

Composantes	Plan directeur 1968	Situation 1994
Superficies foncières	639 700 m <sup>2</sup>	699 700 m <sup>2</sup>
Campus principal	589 700 m <sup>2</sup>	589 700 m <sup>2</sup>
Périphérie	50 000 m <sup>2</sup>	110 000 m <sup>2</sup>
Cadre paysager du campus	338 300 m <sup>2</sup>	351 100 m <sup>2</sup>
Aires boisées et à reboiser	198 700 m <sup>2</sup>	179 600 m <sup>2</sup>
Aires d'aménagement paysager	139 600 m <sup>2</sup>	171 500 m <sup>2</sup>
Voirie et stationnement	80 000 m <sup>2</sup>	128 700 m <sup>2</sup>
Cadre bâti (aire d'implantation)	Potentiel : 171 400 m <sup>2</sup>	Réel : 109 900 m <sup>2</sup>
Superficie de plancher, campus	Pot. : 742 500 m <sup>2</sup>	Réelle : 549 400 m <sup>2</sup>

### 2.3 La situation du campus en 1994

Les années 90 se sont amorcées par une recherche d'optimisation tant à l'égard du développement et de l'accessibilité du campus que sur son rôle dans la mise en valeur du flanc nord du mont Royal. Ces préoccupations et les objectifs qui en découlent sont sous-jacents à la présente mise à jour du plan directeur du campus.

Au cours des récentes années, les installations universitaires se sont étendues en périphérie, en raison d'un contexte immobilier et financier qui a quelque peu ralenti le développement du campus proprement dit, tel que privilégié par le plan directeur de 1968.

Cela dit, le campus se définit encore aujourd'hui par les deux aspects dominants d'origine : d'une part, une zone de développement constituée de l'ensemble du cadre bâti et représentant 60 % de la superficie du campus et, d'autre part, une importante zone boisée qui prolonge le couvert végétal de la montagne.

Comparant la situation actuelle à celle que prévoyait le plan directeur de 1968, les tableaux 4 et 5 mettent en lumière le renforcement de plusieurs caractéristiques significatives. Le tableau 4 montre notamment que certains des projets les plus susceptibles d'empiéter sur le couvert végétal ont été abandonnés. L'Université a plutôt loué ou acquis des bâtiments institutionnels devenus disponibles dans le voisinage, comme en témoigne le tableau 5.

L'espace occupé par la voirie et le stationnement en 1994, selon le même tableau 5, traduit en fait le ralentissement du développement. En effet, il s'agit surtout de parcs de stationnement provisoires occupant des aires destinées à accueillir des pavillons et les aménagements paysagers complémentaires. D'autre part, au lieu des quelque 30 m<sup>2</sup> que le plan directeur de 1968 allouait par personne, les bâtiments de 1994 accueilleraient plus de 50 000 étudiants dans moins de 630 000 m<sup>2</sup> de superficie de plancher, périphérie comprise, soit un ratio environ 12 m<sup>2</sup> par personne.

Le campus d'aujourd'hui et les pavillons périphériques sont présentés sur la planche 2, «La situation du campus en 1994». Un jeu de photos aériennes complète cette vue d'ensemble.

### **La zone de développement**

La zone de développement est répartie sur trois paliers principaux, qui influencent l'orientation des pavillons. Le premier palier est celui de la trame urbaine environnante, dont l'orientation est maintenue par les pavillons sis à ce niveau. Sur les paliers plus élevés, l'orientation des pavillons est davantage associée au profil topographique du mont Royal.

Cette zone est caractérisée par un ensemble pavillonnaire ponctué d'aires paysagées. Il y subsiste d'importantes aires inoccupées, affectées au stationnement en attendant d'éventuels pavillons. Les pavillons sont généralement regroupés selon certaines familles disciplinaires ou certains types de fonctions : sciences biomédicales, sciences fondamentales, sciences humaines, services administratifs ou techniques, etc. Le Pavillon principal, qui abrite un grand nombre de fonctions diversifiées, constitue le cœur du campus et le point d'origine des autres regroupements de pavillons.

Le secteur situé immédiatement à l'ouest du Pavillon principal comprend des édifices récents et un pavillon en construction. Ses espaces vacants peuvent cependant accueillir encore d'autres pavillons. Plus loin, sur le palier inférieur du campus, se dresse un ensemble relativement complet, associé dès le départ aux facultés de sciences humaines (droit et sciences sociales), et dont fait partie le pavillon construit en 1971 pour l'École des HÉC quand celle-ci a quitté le centre-ville. Cet ensemble s'intègre dans la trame urbaine, dont il adopte l'orientation générale.

À l'arrière du Pavillon principal, l'espace qui sépare celui-ci du cimetière est affecté à divers services techniques. On y trouve le pavillon de la Direction des immeubles, la Centrale thermique et le pavillon souterrain de Physique nucléaire.

C'est à l'est du Pavillon principal que se trouvent présentement les aires les plus stratégiques pour fins de développement. La première, située sur le même plateau, est un vaste espace occupé par un stationnement et un pavillon administratif temporaire. C'est aussi le lieu d'un lien à concrétiser avec l'ensemble communautaire, résidentiel et sportif implanté à l'extrémité est du campus, en bordure du boulevard Édouard-Montpetit.

Sur un plateau plus élevé, se dresse l'École Polytechnique. Son site se prolonge vers l'est par un terrain inoccupé affecté au stationnement. Ce terrain peut avantageusement répondre aux besoins d'expansion de l'École Polytechnique.

La séquence d'implantation des groupes d'immeubles traduit une volonté d'enchaînement. Cependant, le campus présente encore une allure discontinue parce que des aires demeurent inoccupées. Même si un de ces vides, à l'ouest du Pavillon principal, est en voie d'être comblé, les espaces situés à l'est de l'École Polytechnique et devant celle-ci constituent des vides particulièrement vastes.

La recherche de continuité se poursuit pourtant depuis longtemps, non seulement par la séquence des pavillons mais aussi par les réseaux piétonniers, notamment le réseau intérieur. L'établissement d'un lien continu à travers le campus constituait une proposition importante du plan directeur de 1968. En partie réalisé, ce réseau comprend principalement la rampe mobile vers la station de métro Université-de-Montréal et le parcours reliant le Pavillon principal au groupe de pavillons situé à l'ouest. Les autres tronçons sont le lien entre les deux pavillons du CEPSUM et celui entre le pavillon J.A. DeSève et les résidences.

Par ailleurs, tous les pavillons récents ont été construits en y intégrant des tronçons du réseau piétonnier intérieur, contribuant ainsi à la réalisation du lien continu.

### **La zone boisée**

La valorisation de la zone boisée était aussi une préoccupation explicite du plan directeur de 1968. Elle a pris encore plus d'ampleur depuis.

Néanmoins, le problème de continuité observé dans la zone de développement se présente aussi dans la zone verte. Un boisé important occupe le côté sud du boulevard Édouard-Montpetit. Désormais voué à la conservation, il demeure coupé du grand boisé prolongeant le couvert forestier du mont Royal par des aires en friche.

Le rétablissement de la continuité verte suppose un programme de reboisement. Les aires à reboiser sont celles qui compléteraient la coulée végétale vers le boulevard Édouard-Montpetit, de même que l'ancienne côte de ski et le secteur qui sert de dépôt à neige.

### **La voirie et le réseau piéton**

La situation de l'Université au flanc du mont Royal a rendu son accessibilité problématique depuis le début, aussi bien pour les piétons que pour les véhicules. Tant que l'activité universitaire s'est concentrée dans le Pavillon principal, la voie d'accès prolongeant le boulevard du Mont-Royal et l'escalier de bois gravissant la pente face à la tour ont canalisé l'essentiel du trafic routier et piéton.

La venue des écoles affiliées, l'expansion de l'Université et l'augmentation des clientèles ont rendu insuffisants les liens unissant l'établissement à la périphérie. Elles ont aussi nécessité la création d'un réseau interne de liens pour les véhicules et les piétons. Le système d'accès et de circulation actuel résulte d'interventions majeures s'inscrivant dans un plan d'ensemble, dont tous les éléments n'ont cependant pas été réalisés.

L'armature de la circulation automobile est constituée du chemin de la Rampe, du chemin de la Tour et du chemin de Polytechnique. Elle dessert surtout les pavillons des piliers supérieurs, dont le Pavillon principal et l'École Polytechnique. Elle relie les deux accès principaux du campus, l'un au coin du boulevard Édouard-Montpetit et de l'avenue Louis-Colin et l'autre dans le prolongement du chemin Queen-Mary à partir de l'avenue Decelles. Les autres secteurs du campus et les propriétés périphériques sont directement accessibles à partir du réseau urbain. Le garage Louis-Colin absorbe aussi une partie des automobiles avant qu'elles pénètrent dans le campus.

Les piétons accèdent à l'Université surtout par le métro et l'autobus. À partir de là, un réseau piéton extérieur parcourt tout le campus. Il est en partie doublé par un réseau intérieur, qui comprend notamment la rampe mobile souterraine à partir de la station Université-de-Montréal, le parcours joignant le pavillon Lionel-Groulx au Pavillon principal par le garage Louis-Colin et le corridor joignant les deux pavillons du CEPSUM à partir de la station Édouard-Montpetit. Les principaux tronçons intérieurs qui manquent sont ceux menant à l'École Polytechnique et au secteur du Centre communautaire et de résidences.

### **La périphérie**

Parmi les sites périphériques, celui qui regroupe le pavillon de la Faculté de l'aménagement et le nouveau pavillon de l'École des HEC est le théâtre de travaux d'aménagement importants. Les projets en cours mettent en lumière la nécessité d'une liaison adéquate avec le campus principal. Ils donnent en même temps l'occasion d'aménager cette liaison d'une façon originale à travers les rues existantes, consacrant ainsi l'interface entre l'Université et la ville.

Rappelons par ailleurs que le nouveau pavillon de l'École des HEC occupe une partie du «boisé de Brébeuf», une zone forestière ancienne associée elle aussi à celle du mont Royal. La compensation pour cet empiètement serait assurée par le reboisement d'une partie du terrain de la Faculté de l'aménagement.

Les autres sites périphériques principaux, ceux des pavillons Marguerite-d'Youville et Liliane-de-Stewart, du pavillon Marie-Victorin et du pavillon de la Faculté de musique, sont occupés à capacité, ou presque. On n'y prévoit que des agrandissements.

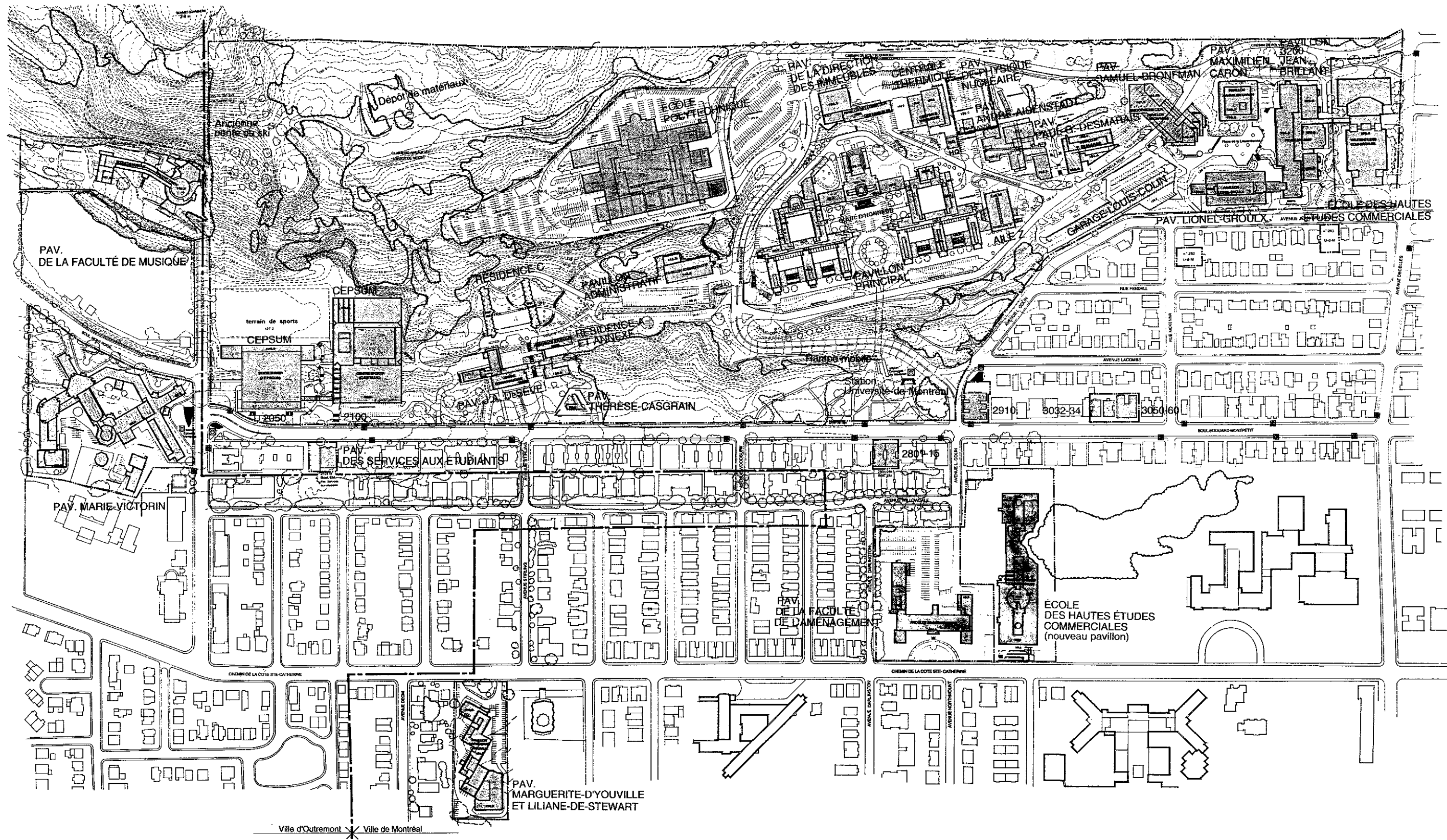
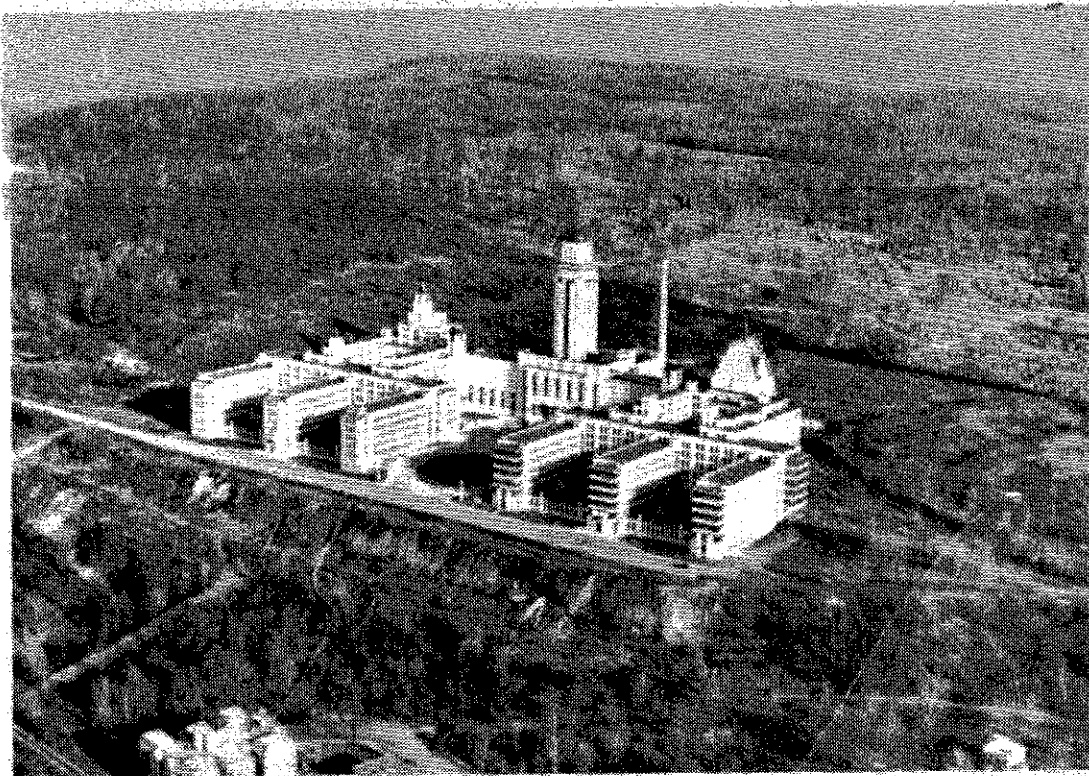
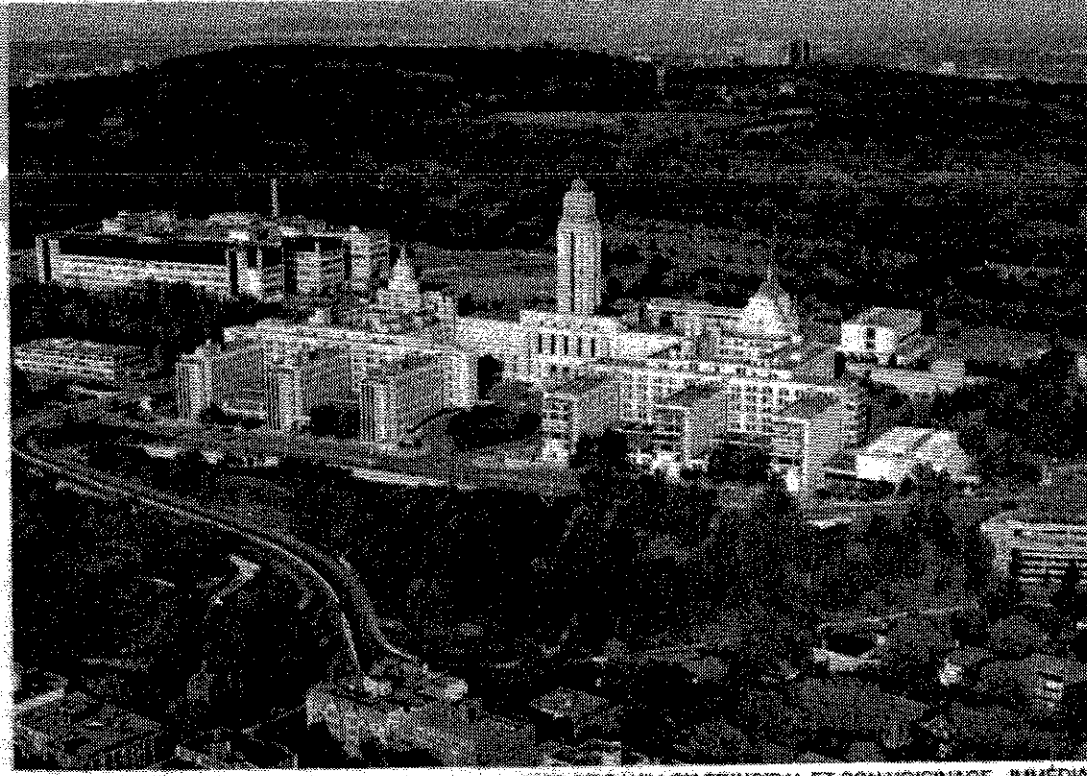


Planche 2 :  
LA SITUATION DU CAMPUS EN 1994

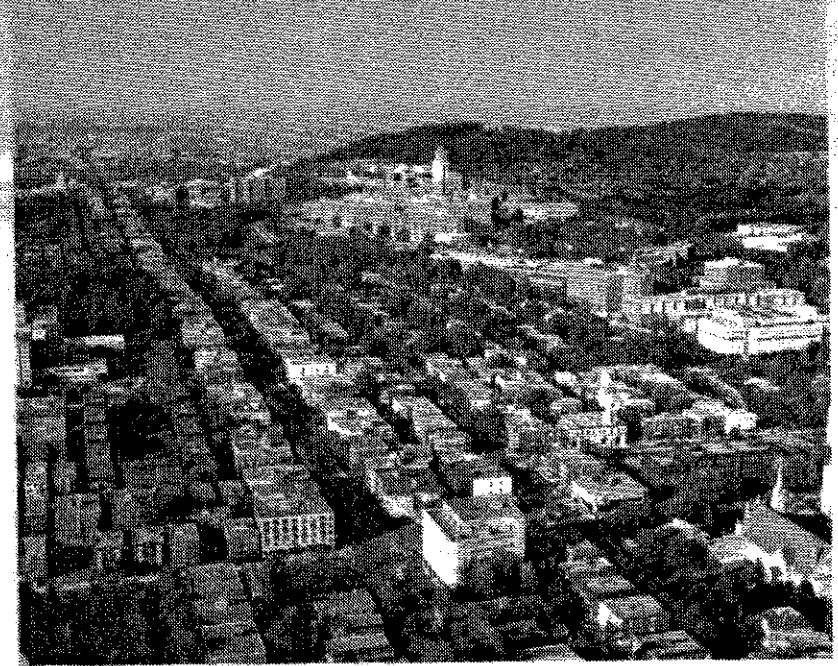




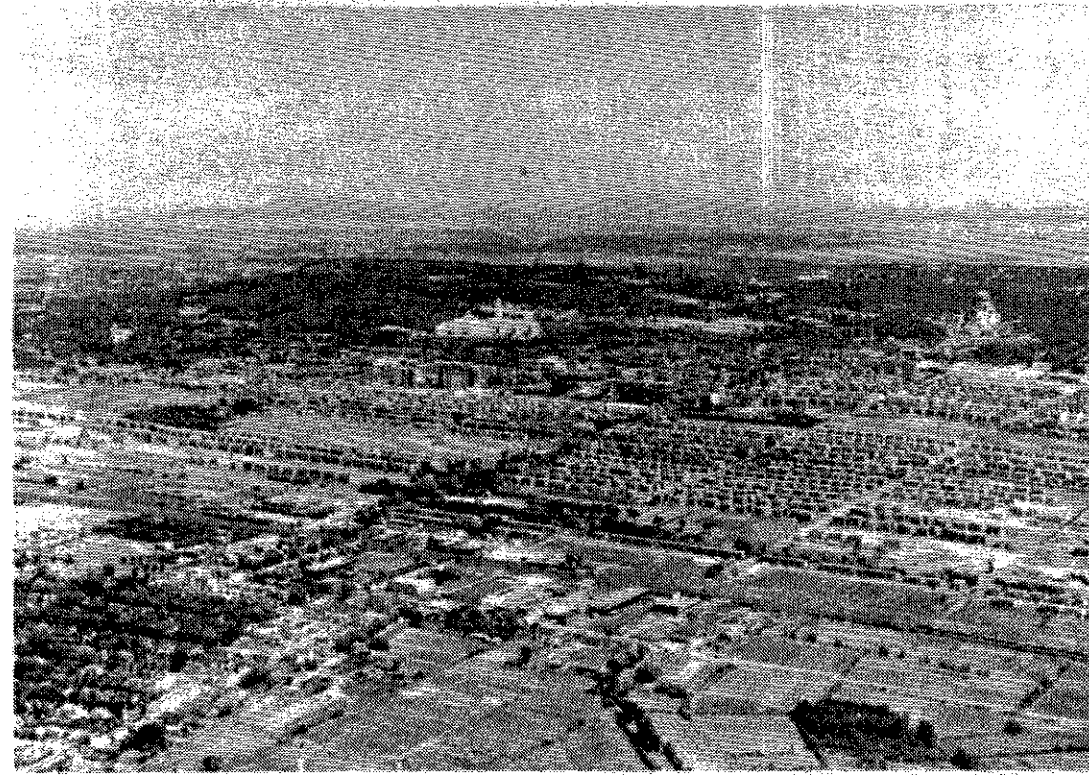
1945- LE PAVILLON PRINCIPAL



1990- LE PAVILLON PRINCIPAL ET SON VOISINAGE IMMÉDIAT



1990- LE CAMPUS COTÉ OUEST



1952- LE PAVILLON PRINCIPAL AU PIED DU MONT ROYAL



1990- LE CONTEXTE GÉNÉRAL DU CAMPUS



1990- LE CAMPUS COTÉ EST

# CHAPITRE 3

## ORIENTATIONS ET CONCEPT D'AMÉNAGEMENT

Visant à répondre aux besoins de l'Université et de ses écoles affiliées pendant les prochaines années, la présente mise à jour du plan directeur de 1968 tient compte des enjeux d'aujourd'hui et de demain. Elle a été élaborée essentiellement à partir des potentiels identifiés sur le site lui-même.

La première section du chapitre met en lumière les défis ou enjeux auxquels l'Université fait face et les objectifs qu'elle vise. La deuxième section analyse l'organisation spatiale du campus et l'utilisation du sol, pour en dégager les grandes orientations de développement.

Dans les troisième et quatrième sections, les orientations sont confrontées de façon plus précise au cadre bâti et au cadre paysager actuels du campus. Elles débouchent sur le concept d'aménagement, présenté dans la cinquième section.

### 3.1 Enjeux et objectifs

Les enjeux auxquels l'Université est confrontée et les objectifs qu'elle vise en se dotant d'un cadre de développement renouvelé s'articulent autour de trois thèmes fondamentaux, traduits dans trois principes.

#### **Principe n° 1 : un campus structuré pour bien répondre aux besoins de l'Université**

Les défis auxquels l'Université fait face sont d'abord ceux que lui pose l'évolution de la demande :

- Une orientation stratégique privilégiant les études supérieures et la recherche.
- L'évolution de la population étudiante et le genre de croissance qu'elle connaîtra au cours des prochaines années.
- L'évolution des besoins spécifiques des facultés et départements de l'Université et de ses écoles affiliées.
- La diversité des besoins respectifs des fonctions académiques, des services et des résidences.

Pour répondre à ces besoins, l'Université dispose d'un patrimoine foncier et immobilier considérable. Les options qui s'offrent à elle pour tirer le maximum de ce patrimoine sont en grande partie reliées au potentiel et aux contraintes du campus. Exceptionnellement, l'Université peut aussi choisir d'occuper des sites hors-campus, dans des bâtiments institutionnels qui répondent avantageusement à ses besoins du moment.

Compte tenu de l'offre et de la demande, l'aménagement du campus devra poursuivre les objectifs suivants :

- Répondre de façon efficace et durable aux exigences et aux besoins inhérents à la mission de l'Université.
- Occuper de façon optimale le campus, lieu privilégié des fonctions universitaires.
- Valoriser la synergie entre les composantes de l'Université comme avantage concurrentiel important.
- Assurer l'homogénéité et la cohérence du campus, partie intégrante de l'image de marque de l'Université.

#### **Principe n° 2 : un campus qui joue un rôle intégrateur entre le mont Royal et la ville**

La situation du campus à flanc de montagne, couplée à la topographie du site et à ses caractéristiques naturelles, engendre une série d'enjeux qui ont pris une importance de plus en plus grande au cours des dernières années :

- La vocation même du campus en regard des autres parties du mont Royal, les liens entre celles-ci, la distribution des fonctions.
- Le maintien du profil et de l'identité visuelle du flanc nord.
- La conservation et la mise en valeur des aires boisées.
- L'accueil du public sur les terrains de l'Université.
- La coexistence de l'Université et des quartiers périphériques.

Face à ces enjeux, l'Université réaffirme sa volonté d'être un partenaire actif dans le cadre d'un processus concerté de mise en valeur du mont Royal. Elle vise plus particulièrement les objectifs suivants, à travers le plan directeur du campus :

- Consolider le rôle du campus comme lieu de transition entre le mont Royal et le quartier environnant.
- Contribuer à la mise en valeur du flanc du sommet Outremont, conformément au concept des «trois sommets».
- Assurer la continuité et l'homogénéité du campus par une transition harmonieuse entre les parties est et ouest.
- Confirmer le Pavillon principal comme élément central de l'image symbolique du flanc nord du mont Royal.

#### **Principe n° 3 : un campus accessible, fonctionnel, sûr**

Évoquée brièvement dans le chapitre 1, l'accessibilité du campus est devenue plus problématique avec l'augmentation de la fréquentation du campus et l'expansion de l'agglomération métropolitaine. Elle englobe les enjeux suivants :

- L'accès du campus par le transport en commun et, par la suite, l'accès commode et confortable aux divers pavillons.



- Des liaisons directes et rapides, où les piétons sont protégés des accidents et des agressions et se sentent en sécurité.
- Pour les automobiles et les véhicules de service, des besoins d'accès, de circulation, de stationnement, de réception et de chargement.
- L'impact de la circulation et du stationnement sur la périphérie.
- Les contraintes topographiques et climatiques du site.

Les objectifs guidant l'aménagement du campus sont les suivants :

- Le transport en commun, mode d'accès privilégié au campus.
- Un réseau piétonnier continu, efficace, confortable, sûr et perçu comme tel.
- Pour les automobiles et les véhicules de service, des accès adéquats et contrôlés, une circulation fonctionnelle, fluide, encadrée.
- Des espaces de stationnement correspondant aux obligations de l'Université et au maintien de sa compétitivité.

Les objectifs ci-dessus concordent avec la politique de stationnement que l'Université s'est donnée. Constatant que la croissance de la demande dépasse le taux de croissance des effectifs, l'Université réalise aussi que la taille de la clientèle rend illusoire toute velléité de satisfaire complètement à la demande.

Considérant que le transport en commun est le mode d'accès privilégié du campus, l'Université en fera la promotion et encouragera les formules alternatives comme le transport partagé. La capacité de stationnement n'augmentera pas. Les parcs provisoires en surface seront progressivement remplacés par des stationnements intégrés aux nouveaux pavillons et répartis sur le campus en fonction des besoins des divers secteurs.

### 3.2 Orientations de développement et zones d'affectation

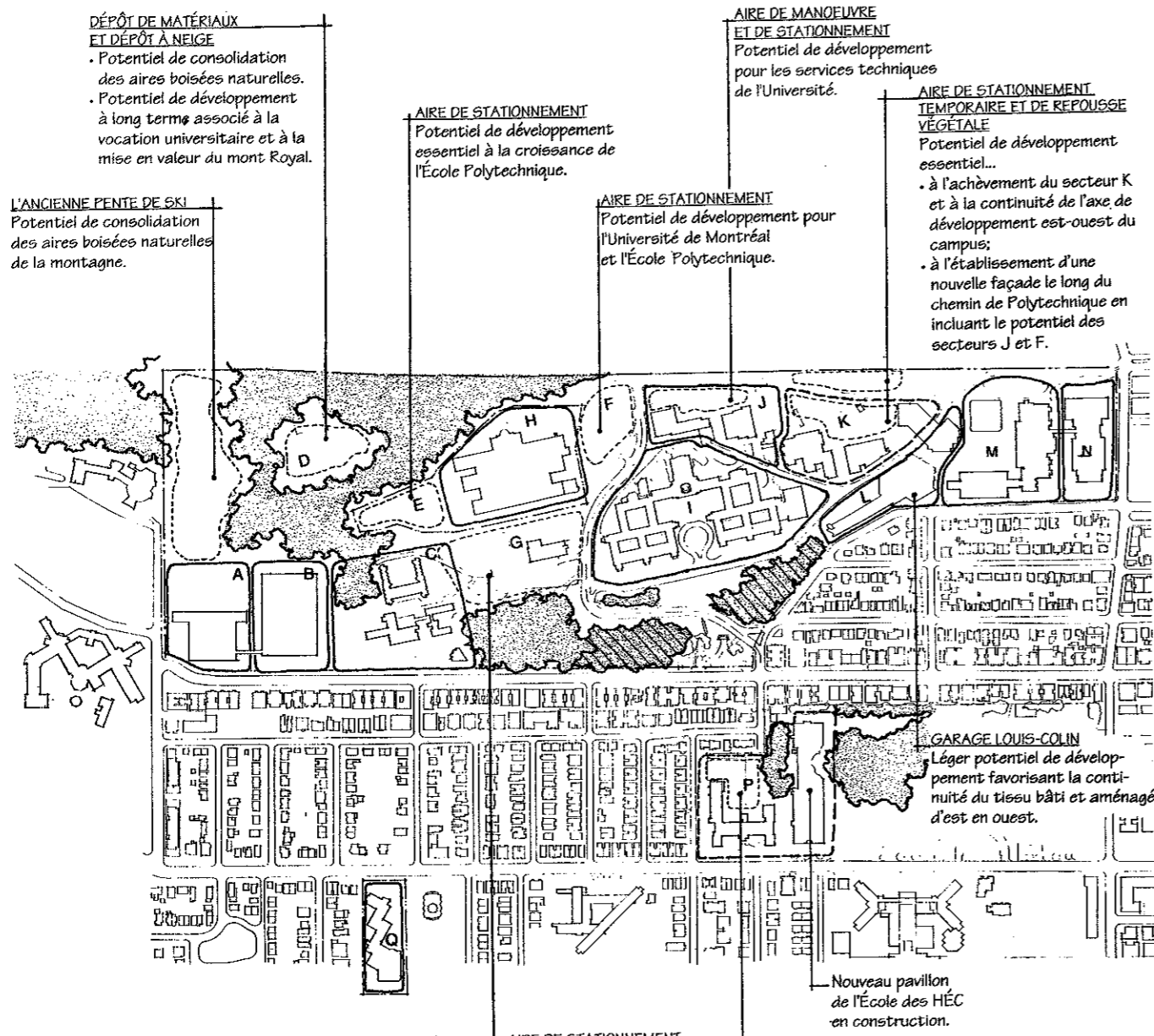
L'identification des grandes catégories d'affectation du sol en fonction du potentiel de développement résulte d'une démarche qui s'est amorcée par une analyse physico-spatiale du campus. Outre les caractéristiques topographiques et végétales du site et le patrimoine bâti qui s'y est établi au fil des ans, cet examen de l'organisation générale des lieux a pris en compte les deux grandes interfaces du campus : celle qui le relie au reste du mont Royal, dont il est indissociable, et celle qui le rattache à la trame urbaine environnante. Dans l'un et l'autre cas, les interfaces physico-spatiales sont le support visible d'autres liens d'ordre social, économique, culturel, etc.

Dans cette section comme dans plusieurs autres du présent chapitre, l'analyse et les conclusions qu'on en tire sont présentées au moyen de croquis et de planches, selon la logique suivante :

- d'abord, quelques croquis commentés réunis par deux et placés côte à côte;
- dans chaque paire, un premier croquis illustrant un aspect de la situation actuelle, avec des annotations qui résument l'essentiel de l'analyse;
- un second croquis qui illustre l'orientation à donner aux solutions d'aménagement et de développement en fonction de l'analyse;
- s'il y a lieu, une planche grand format, de graphisme plus formel, qui présente la synthèse de l'exercice.

Les croquis commentés qui suivent illustrent l'organisation générale du campus. L'orientation proposée par le plan directeur est en deux volets, l'un axé sur le développement et l'autre sur la conservation. Cette orientation devrait guider l'aménagement du campus et le parti d'implantation des prochains pavillons.

La planche 3, «Orientations de développement et zones d'affectation», délimite les secteurs de développement et la zone de conservation et de mise en valeur des boisés.

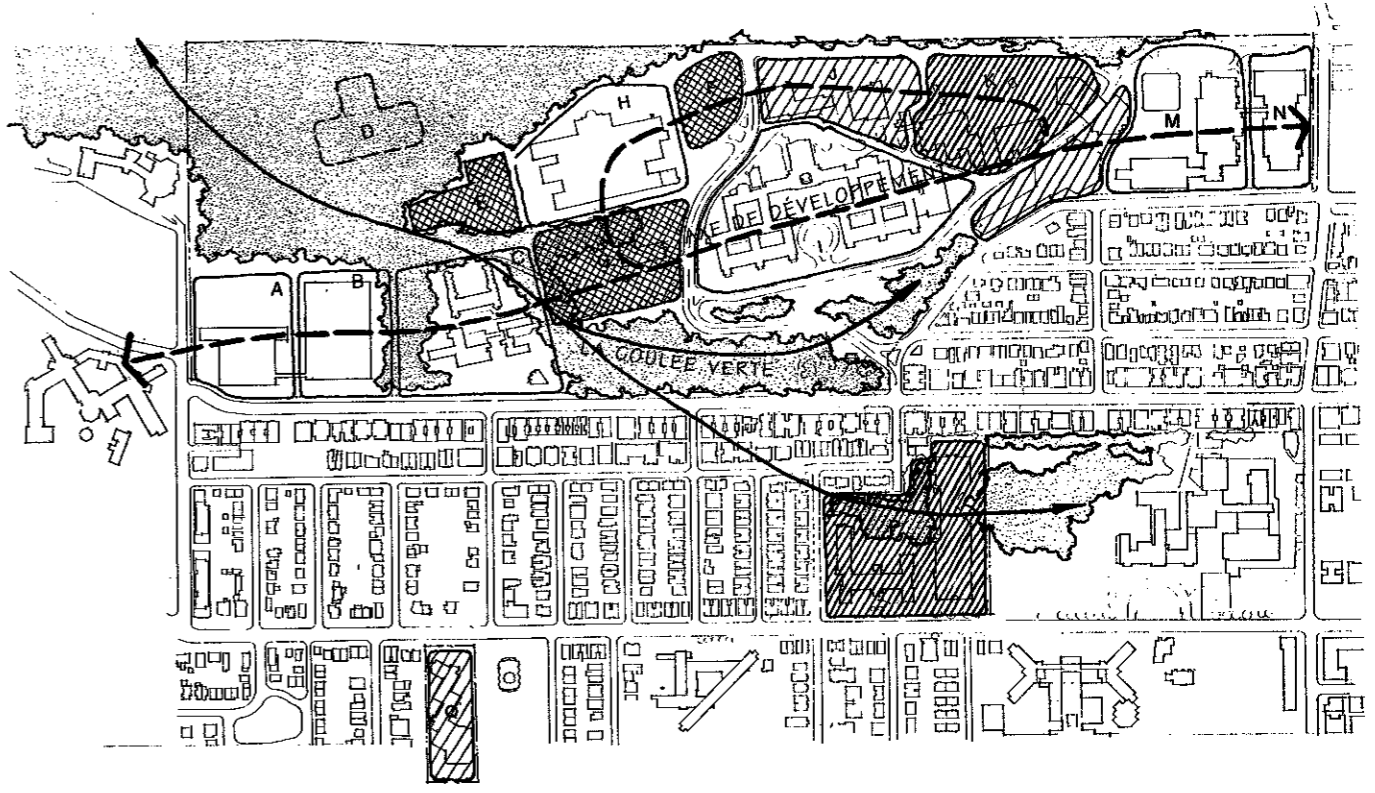


**AIRE DE STATIONNEMENT, DE REMANIEMENT TOPOGRAPHIQUE ET DE REPOUSSE VÉGÉTALE**  
 Potentiel essentiel...  
 • à la continuité de l'axe de développement est-ouest du campus et à l'intégration de l'École Polytechnique à cet axe;  
 • à la continuité du tapis boisé de la montagne depuis le sommet Outremont jusqu'au boulevard Édouard-Montpetit.

**AIRE DE STATIONNEMENT**  
 • Potentiel de consolidation des aires boisées naturelles.  
 • Potentiel de développement pour l'agrandissement de la Faculté de l'aménagement (projet en cours d'étude).

- LÉGENDE**
- Boisés naturels
  - Boisés aménagés
  - Secteurs construits (A, B, C, H, I, J, L, M, N, Q)
  - Secteurs en voie de développement (K, P)
  - Aires de rupture dans l'aménagement du campus

LA CARACTÉRISATION DE LA SITUATION EN 1994



**ORIENTATION DU PLAN DIRECTEUR**  
 Restructurer les aires de rupture et consolider les aménagements existants de façon à...  
 • créer une zone de conservation et de mise en valeur des conditions naturelles du mont Royal pour favoriser la continuité de ces conditions à partir du sommet Outremont jusqu'au boulevard Édouard-Montpetit;  
 • consolider l'axe de développement est-ouest du campus à des fins académiques et conviviales, favorisant ainsi la continuité du cadre bâti et aménagé, prioritairement dans les secteurs K, G, E et F.

- LÉGENDE**
- Zone de conservation et de mise en valeur
  - Secteurs construits (A, B, C, H, I, M, N)
  - Secteurs construits à consolider (J, L, Q)
  - Secteurs en voie de développement (K, P)
  - Secteurs à développer (E, F, G)
  - Secteur D, régi par l'accord-cadre

LES GRANDES ORIENTATIONS PROPOSÉES.

# ORGANISATION GÉNÉRALE DU CAMPUS

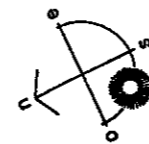
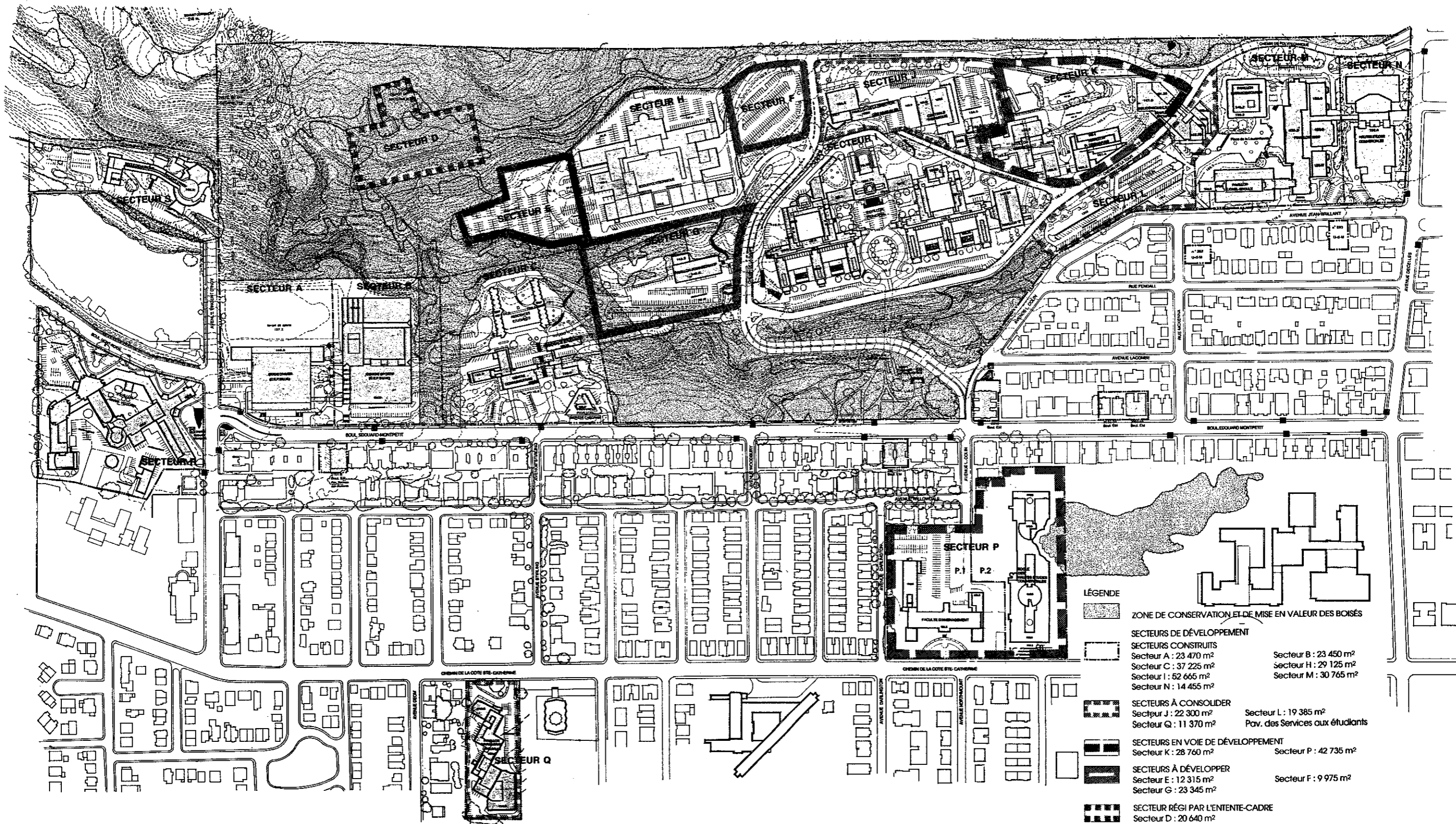


Planche 3 : ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT ET ZONES D'AFFECTATION

### **3.3 Caractérisation du cadre bâti**

Prélude au concept d'aménagement, cette section décrit d'une façon plus détaillée le cadre bâti, soit les pavillons et les infrastructures. Elle propose, au moyen de croquis commentés, une lecture de leurs caractéristiques les plus significatives pour ensuite en dégager un certain nombre d'orientations d'aménagement.

Se concentrant surtout sur le campus principal et sur le secteur regroupant le pavillon de la Faculté de l'aménagement et le nouveau pavillon de l'École des HEC, l'analyse porte sur le mode d'implantation des bâtiments, les gabarits et les caractéristiques architecturales. Une analyse similaire du cadre paysager fera l'objet de la section subséquente.

#### ***L'implantation et les gabarits***

Le premier des deux croquis de la page suivante illustre et commente les caractéristiques les plus significatives du mode d'implantation et des gabarits des pavillons existants. Ce croquis met aussi en évidence les aires constituant une rupture dans le tissu bâti.

Le second croquis propose les orientations qui devront guider la consolidation des ensembles existants et particulièrement celle des aires de rupture, dans le but de favoriser la continuité du tissu bâti du campus selon un axe de développement est-ouest.

**CEPSUM (STADE D'HIVER ET CENTRE OMNISPORTS)**  
Ensemble de pavillons contribuant à la définition de l'espace urbain et d'espaces collectifs favorisant la convivialité sur le campus.

**ÉCOLE POLYTECHNIQUE**  
Pavillon dont la façade principale, d'une grande visibilité, offre des vues panoramiques vers la ville. Cette façade contribue à la définition de l'espace public juste en face. Cet espace est isolé du reste du campus.

**AIRE DE RUPTURE IMPORTANTE DANS LE TISSU BÂTI DU CAMPUS**  
Cette aire d'affectation temporaire et de stationnement comporte un potentiel important pour assurer la continuité du cadre bâti du campus depuis le secteur est et l'École Polytechnique vers le Pavillon principal.

**PAVILLON PRINCIPAL**  
Pavillon monumental dont l'implantation symétrique du corps principal, de la tour et des corps latéraux définit la cour d'honneur, qui mérite d'être mise en valeur à titre d'espace public central du campus. Sa façade principale contribue aussi à définir l'espace public de l'esplanade qui offre des vues panoramiques sur la ville.

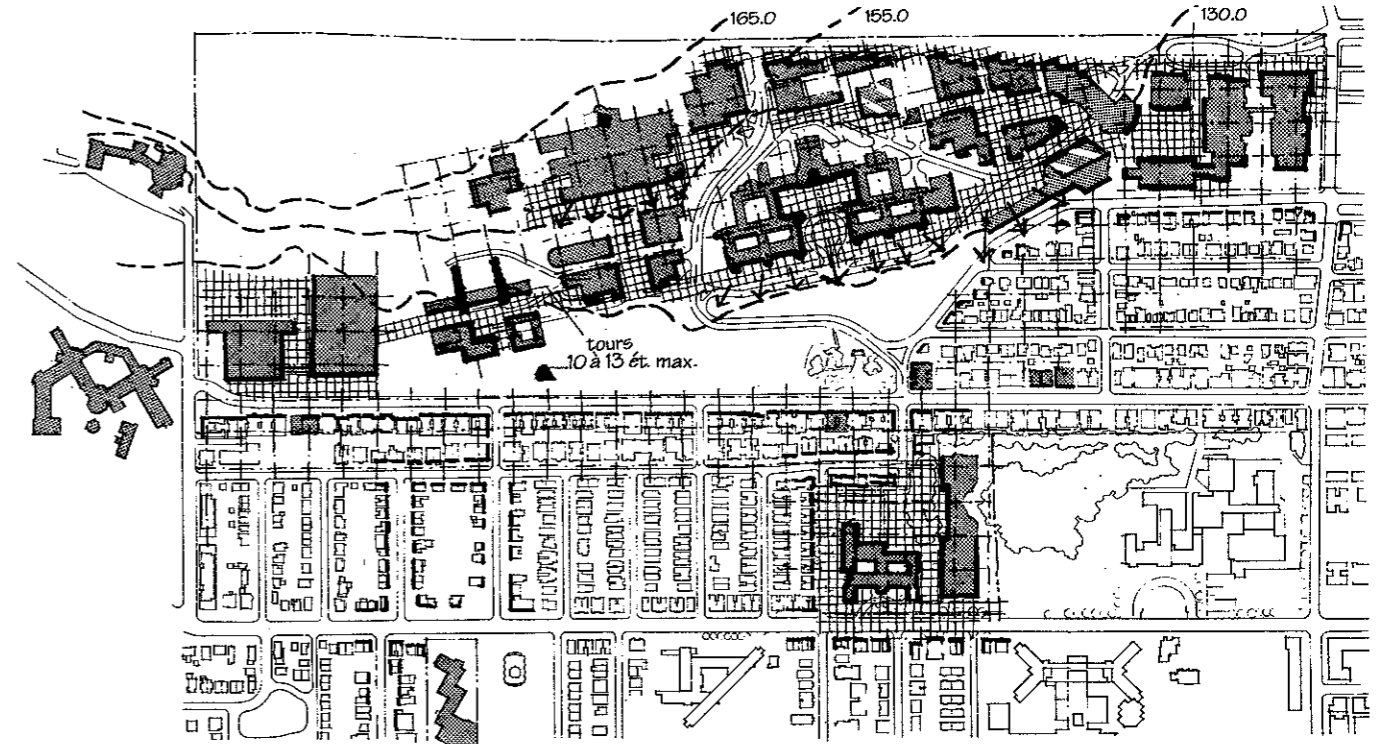
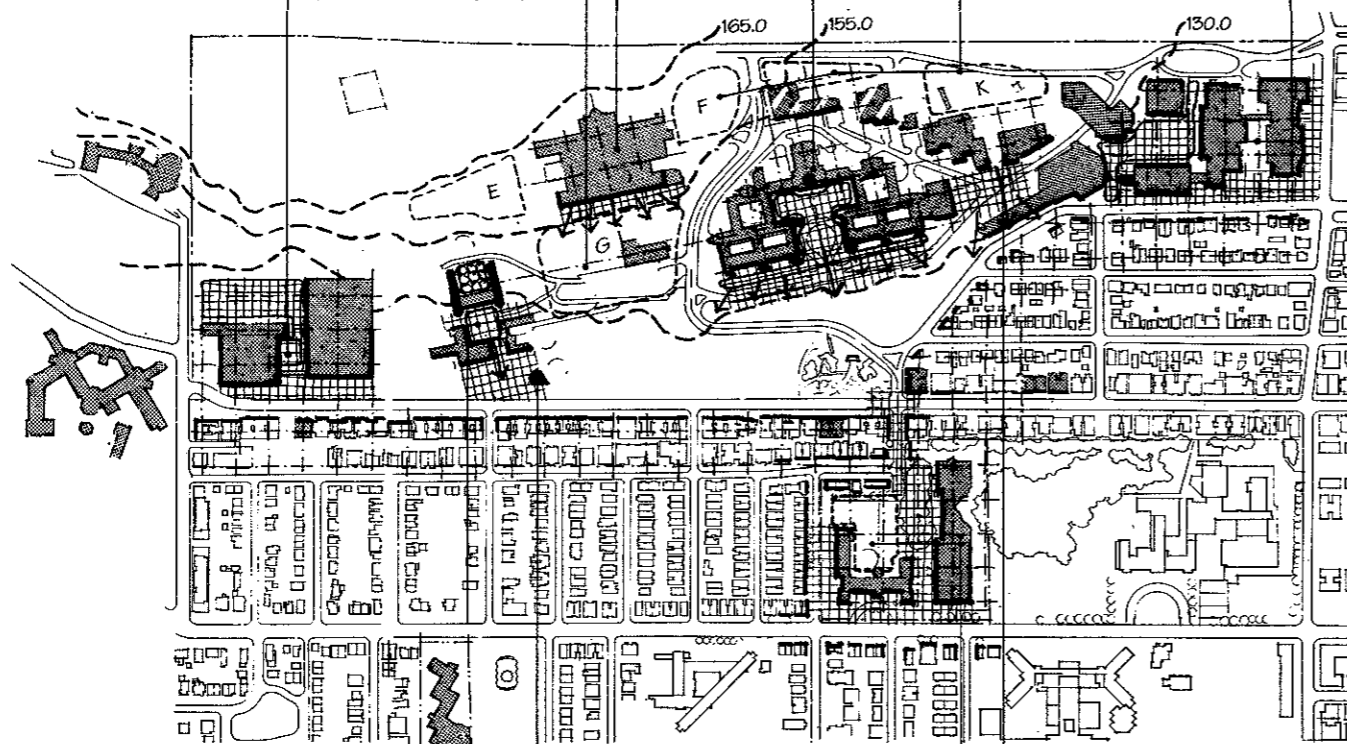
**SCIENCES HUMAINES, DROIT ET HÉC**  
Ensemble de pavillons regroupés autour d'un espace collectif extérieur et contribuant à la définition de l'espace urbain avoisinant.

**AIRES DE RUPTURE DANS LE TISSU BÂTI DU CAMPUS**  
Constituées de stationnements et d'aires d'affectation temporaire, ces aires de rupture bénéficient d'un grand potentiel pour assurer la continuité du cadre bâti le long du chemin de Polytechnique.

### ORIENTATION DU PLAN DIRECTEUR

Restructurer les aires de rupture identifiées dans les secteurs E, F, G, J, K, L et P à des fins de construction de nouveaux pavillons...

- pour répondre aux besoins de croissance de l'Université et de l'École Polytechnique;
- pour assurer la continuité du cadre bâti sur le chemin de Polytechnique en créant une nouvelle façade de campus entre le secteur des sciences humaines et l'École Polytechnique;
- pour assurer la continuité du cadre bâti entre le Pavillon principal, l'École Polytechnique et les secteurs situés dans la partie est du campus.



**ENSEMBLE RÉSIDENTIEL ET CENTRE COMMUNAUTAIRE**  
Ensemble de pavillons regroupés autour d'un espace public extérieur et d'un jardin communautaire plus privé. La paroi de ces pavillons contribue à la définition de ces espaces.

**PAVILLON THÉRÈSE-CASGRAIN**  
Tour-signal de la présence de l'Université, des résidences et du Centre communautaire sur le boulevard Édouard-Montpetit.

**FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT ET NOUVELLE ÉCOLE DES HÉC**  
Ensemble de pavillons contribuant à la définition de l'espace urbain avoisinant. Cet ensemble comporte une aire de stationnement extérieur qui constitue une rupture dans la continuité du site. Cette aire se prête à l'agrandissement de la Faculté de l'aménagement, à la consolidation de l'aire boisée et à la création d'un espace collectif favorisant la convivialité dans ce secteur.

**PAVILLONS ANDRÉ-AISENSTADT ET PAUL-G.-DESMARAIS**  
Ensemble en voie de développement dont les parois délimitent un espace public formant un belvédère au-dessus du garage Louis-Colin et offrant des vues panoramiques vers la ville.

L'implantation et les gabarits de ces pavillons devront...

- contribuer à la structuration d'un réseau d'espaces publics extérieurs favorisant la continuité de l'organisation spatiale du campus d'est en ouest et d'un palier topographique à l'autre;
- favoriser leur harmonisation avec le mode d'implantation et les gabarits des pavillons existants, notamment le Pavillon principal et l'École Polytechnique.

Le réseau d'espaces publics ponctué d'espaces collectifs constitue la structure de base du réseau de circulation des piétons et favorise la convivialité et la sécurité à la grandeur du campus.

### LÉGENDE

- Trame d'implantation associée au tissu urbain avoisinant
  - Trame d'implantation associée à la topographie de la montagne
  - Pavillon
  - Espace public extérieur
  - Paroi contribuant à la définition de l'espace public extérieur
  - aire de rupture dans l'aménagement
  - Vue panoramique
- Hauteurs
- 3 à 4 étages
  - 5 à 7 étages
  - 10 à 13 étages

LA CARACTÉRISATION DE LA SITUATION EN 1994

LES GRANDES ORIENTATIONS PROPOSÉES

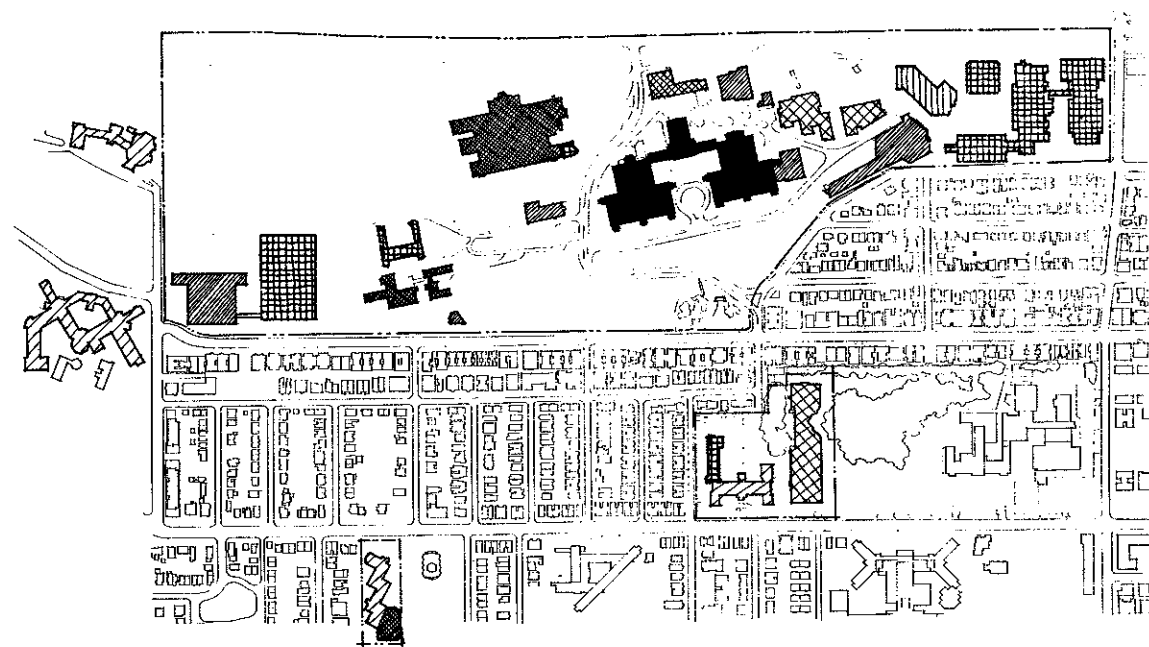
## LE CADRE BÂTI - IMPLANTATIONS ET GABARITS




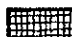



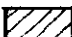

### Les caractéristiques architecturales

Outre les caractéristiques telles que la prééminence du Pavillon principal dans le profil du flanc nord du mont Royal, le mode d'implantation par groupes de pavillons, la dominante des gabarits variant entre cinq et sept étages, l'examen plus attentif du cadre bâti du campus et des sites périphériques nous révèle un certain nombre de caractéristiques tout à fait significatives au plan de l'expression architecturale.

Parmi celles-ci, il y a la prédominance de la maçonnerie de brique traitée selon des modénatures différentes et parfois ornementée de cuivre, d'acier, de pierre taillée ou de béton préfabriqué. De la brique beige, typique de plusieurs institutions du début du siècle, on est passé graduellement à la brique rouge, brune et grise et à la maçonnerie de béton coulé, de béton préfabriqué ou de pierre reconstituée dans les constructions plus récentes.



#### LÉGENDE

 Pavillon principal	 Pavillon fin 60 et années 70	 Pavillon des années 90
 Pavillon des années 50	 Pavillon des années 80	 Pavillon acquis
 Pavillon des années 60		

### Évolution des pavillons selon les périodes de construction

Quoique plusieurs pavillons présentent peu de fenêtres, la fenestration dominante de type «perforation de mur» est parfois accompagnée de fenêtres traitées sous la forme de longs bandeaux horizontaux et de larges ouvertures de type «mur-rideau». En général, les rez-de-chaussée offrent une fenestration plus généreuse.

À l'intérieur de ces dominantes, chaque pavillon bénéficie d'un caractère propre à sa fonction spécifique et aux conditions de son intégration, qu'il soit situé sur le campus, dans le milieu urbain ou en bordure de celui-ci. Son caractère reflète aussi l'école de pensée en vigueur lors de sa conception.

Le campus ne présente donc pas un caractère architectural unique. Comme la ville, le campus est l'expression de son évolution. Comme elle, il est le reflet des différents courants d'expression, des technologies et de la culture architecturale qui prévalaient lors de chacune des étapes de son développement.

Le croquis ci-contre identifie ces étapes sur une échelle d'environ dix ans et tente d'y associer les courants d'expression architecturale de chaque époque.

#### Le Pavillon principal

Conçu dans les années 20 par l'architecte Ernest Cormier, le Pavillon principal, par la prééminence de sa tour et de sa configuration, est rapidement devenu le symbole de la présence de l'Université de Montréal sur le flanc nord du mont Royal. La composition symétrique de son corps principal surmonté d'une tour et de ses corps latéraux développés autour de la cour d'honneur présente un vocabulaire architectural dans le courant «art déco» de l'époque.

#### Les pavillons des années 50

L'École Polytechnique, le pavillon J.-A. De Sève et les premières résidences d'étudiants reflètent bien l'esprit d'une architecture institutionnelle à tendance moderne de la fin des années 50.

Par l'importance de son volume peu articulé, le pavillon de l'École Polytechnique affirme fortement sa présence, bien qu'il soit en retrait du Pavillon principal. Son expression d'origine plutôt fonctionnaliste est surmontée d'étages additionnels plus récents, dont le vocabulaire architectural se réfère davantage au courant international des années 80.

### *Les pavillons des années 60*

La plupart des réalisations des années 60 d'une expression tout à fait moderne se distinguent par une recherche formelle expressive de leur fonction :

- le stade d'hiver du CEPSUM, évocateur de son rapport avec la montagne;
- la tour de la résidence Thérèse-Casgrain, signal très plastique de la présence du Centre communautaire et des résidences sur le boulevard Édouard-Montpetit;
- la Centrale thermique et le garage Louis-Colin, révélateurs avec une certaine élégance de leur fonction utilitaire;
- l'aile Z, aile de salles de cours annexée au Pavillon principal.

### *Les pavillons de la fin des années 60 et des années 70*

Les réalisations des années 70, d'un caractère plutôt austère, ont été conçues dans le courant architectural qui a vu naître la plupart des cégeps et des polyvalentes du Québec.

L'approche fonctionnelle et utilitaire dans la conception de ces pavillons a contribué largement à leur esthétique plutôt fermée. Il s'agit des pavillons Lionel-Groulx, 3200 Jean-Brillant et Maximilien-Caron, de l'École des HÉC et du centre omnisports du CEPSUM. Les deux tours résidentielles de 13 étages ont pour leur part été conçues dans le même courant qui a donné naissance aux bâtiments d'habitation linéaires d'Europe et d'Amérique.

### *Les pavillons des années 80*

Conçu comme lien entre le palier inférieur du campus et celui du Pavillon principal, le pavillon Samuel-Bronfman, par ses longs bandeaux successifs, offre une expression architecturale s'apparentant au courant international de l'époque. Le développement de sa volumétrie en cascade avec des angles à 45° et son vocabulaire architectural expriment à la fois la topographie du site, la fonction de ce pavillon qui abrite la bibliothèque de sciences humaines et son rôle de charnière entre deux plateaux.

### *Les pavillons des années 90*

D'expression contemporaine, le pavillon André-Aisenstadt réinterprète dans son vocabulaire architectural et sa volumétrie les caractéristiques dominantes du campus, notamment celles du Pavillon principal.

Le pavillon Paul-G.-Desmarais et le nouveau pavillon de l'École des HÉC, tous deux en construction, appartiennent à la nouvelle génération moderniste. La juxtaposition d'éléments de vocabulaire architectural variés met en valeur les composantes essentielles de ces pavillons et leur système constructif.

Le premier complète la continuité des façades sur le chemin de la Tour. Affirmant sans équivoque son identité, il s'insère harmonieusement entre les pavillons André-Aisenstadt et Samuel-Bronfman. Quant au nouveau pavillon de l'École des HÉC, son caractère monumental marque de façon audacieuse la présence de l'Université dans le tissu urbain et sur l'artère institutionnelle qu'est le chemin de la Côte-Sainte-Catherine. Le voisinage de ce pavillon et du pavillon de la Faculté de l'aménagement dans le même secteur appelle l'établissement de liens et un traitement paysager intégrateur.

### *Les pavillons acquis par l'Université*

Les pavillons acquis au cours des ans ont leur importance au plan du patrimoine architectural de la métropole. Conçus en général pour des communautés religieuses, ils reflètent bien le style de l'époque de leur création :

- construction d'avant-guerre telle la partie la plus ancienne de la maison-mère des Soeurs de l'Immaculée-Conception, aujourd'hui pavillon de la Faculté de l'aménagement;
- expression plus récente, bien représentative des années 50 et 60, du collège Jésus-Marie, devenu le pavillon Marie-Victorin, et du pavillon Marguerite-d'Youville;
- conception formelle plus audacieuse de la salle Claude-Champagne qui, avec l'ancienne école de musique Vincent-d'Indy, loge aujourd'hui la Faculté de musique.

Au terme de ce survol, les grandes orientations relatives à l'implantation, aux gabarits et aux caractéristiques architecturales du cadre bâti ont pour objet de mettre en valeur les éléments les plus significatifs du campus et de favoriser la continuité de leur évolution dans l'avenir. La conception de toute nouvelle étape de développement devrait donc...

- contribuer à la mise en valeur du profil topographique et des éléments végétaux et construits du flanc nord du mont Royal, dont fait notamment partie le Pavillon principal;
- s'inscrire dans la continuité du mode d'implantation pavillonnaire et contribuer à la structuration d'un réseau d'espaces publics paysagers et de circulations piétonnes extérieures favorisant la continuité de l'organisation spatiale du campus;
- présenter des gabarits dont la configuration, la modulation, l'échelle et la hauteur s'harmonisent avec celles du Pavillon principal et des autres pavillons avoisinants;
- contribuer à la création d'espaces publics animés et bien aménagés;
- privilégier les perspectives et les panoramas les plus significatifs tant à partir de la ville vers le campus et le Pavillon principal qu'à partir du campus vers la ville et vers l'horizon.

La conception des projets doit aussi présenter une expression architecturale nettement contemporaine, dont les vocabulaires favorisent...

- la mise en valeur du caractère architectural spécifique de chacun des nouveaux pavillons;
- la lecture des composantes les plus significatives de ceux-ci;
- leur harmonisation avec les caractéristiques dominantes du campus, notamment la maçonnerie de brique belge, de béton et de pierre ainsi que les types de fenestration et d'ornementation en usage sur le campus;
- l'aménagement de rez-de-chaussée transparents, ouverts sur les espaces publics extérieurs et abritant de préférence des services communautaires.

Par ailleurs, la conception de toute intervention éventuelle pour fins de mise aux normes, d'amélioration fonctionnelle et technique ou d'agrandissement de pavillons existants devrait s'harmoniser aux caractéristiques architecturales de ces derniers. Dans le cas plus spécifique du Pavillon principal, l'impact visuel de telles interventions sur son intégrité architecturale devrait, d'une part, être minimisé et, d'autre part, contribuer à la mise en valeur du rôle de la cour d'honneur et de son aménagement paysager.

### 3.4 Caractérisation du cadre paysager

Similaire à celle du cadre bâti, l'exploration du cadre paysager du campus est guidée par un jeu de trois croquis commentés :

- Le premier croquis illustre la topographie très accidentée du campus, tout en mettant en évidence les aires d'intervention et de remaniement qui ont créé les paliers sur lesquels les pavillons sont construits. Le croquis rappelle ainsi qu'au moment où l'Université s'y installe, cette topographie n'est pas seulement l'oeuvre de la nature, mais aussi celle de l'homme, qui a déboisé cette partie du mont Royal et exploité ses flancs à des fins d'extraction et de développement.
- Le second croquis illustre et commente les principales caractéristiques des aires boisées et de celles ayant fait l'objet d'interventions paysagères, signalant aussi les aires de rupture du tissu végétal.
- Le troisième croquis propose un certain nombre d'orientations visant à mettre en valeur le caractère naturel des aires boisées, contrastant ainsi avec le caractère plus discipliné, plus formel et plus urbain des aires d'aménagement aux abords des pavillons.

Les travaux d'aménagement paysager ont été réalisés dans la foulée du plan directeur de 1968. Celui de la rampe d'accès face au Pavillon principal, en particulier, a été lauréat du prix américain «Better Roads».

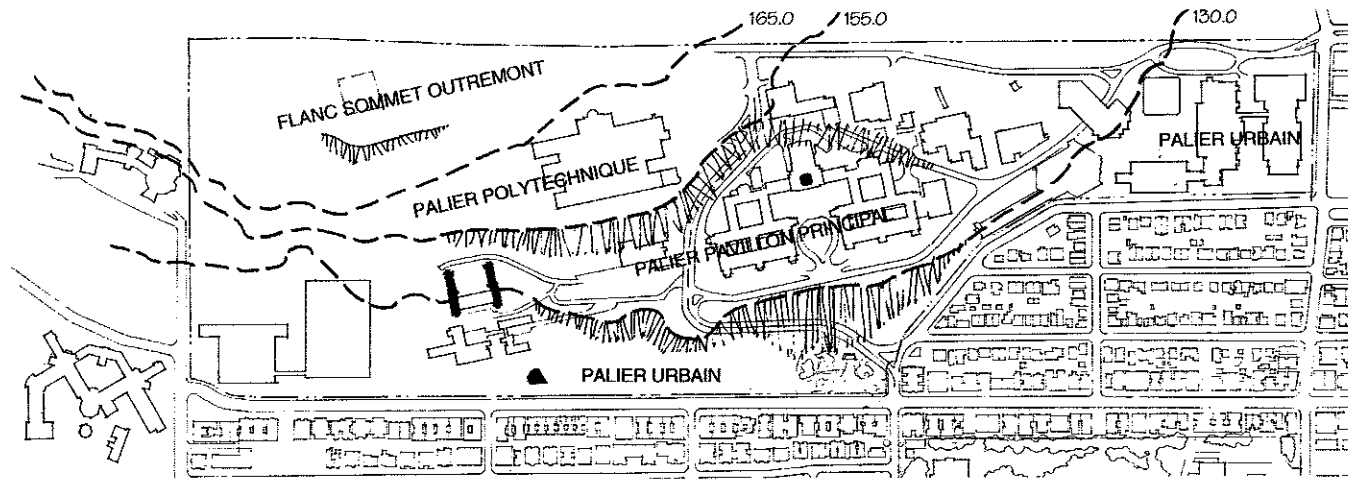
Les grandes orientations du plan directeur à l'égard du cadre paysager ont donc pour objet fondamental de contribuer à la continuité et à la mise en valeur de la physionomie topographique et végétale du flanc nord du mont Royal.



D'une part, des interventions de consolidation et de reboisement dans ce tissu permettront la création d'une zone continue de conservation et de mise en valeur des aires boisées et de la topographie entre le sommet Outremont et le boulevard Édouard-Montpetit.

D'autre part, les prochaines étapes de développement du campus donneront lieu à des interventions d'aménagement paysager visant à...

- consolider d'est en ouest le tissu aménagé de la zone de développement du campus;
- assurer les transitions nécessaires entre les conditions naturelles de la montagne, les conditions plus urbanisées du tissu bâti du campus et le voisinage urbain;
- consolider le réseau structurant des espaces publics et des circulations piétonnes extérieures reliant les pavillons de l'Université à la trame urbaine et aux points de service du transport en commun;
- établir une hiérarchie adéquate entre les types d'espaces extérieurs tout en valorisant la cour d'honneur et son esplanade à titre d'espace collectif central;
- favoriser la sécurité du public.



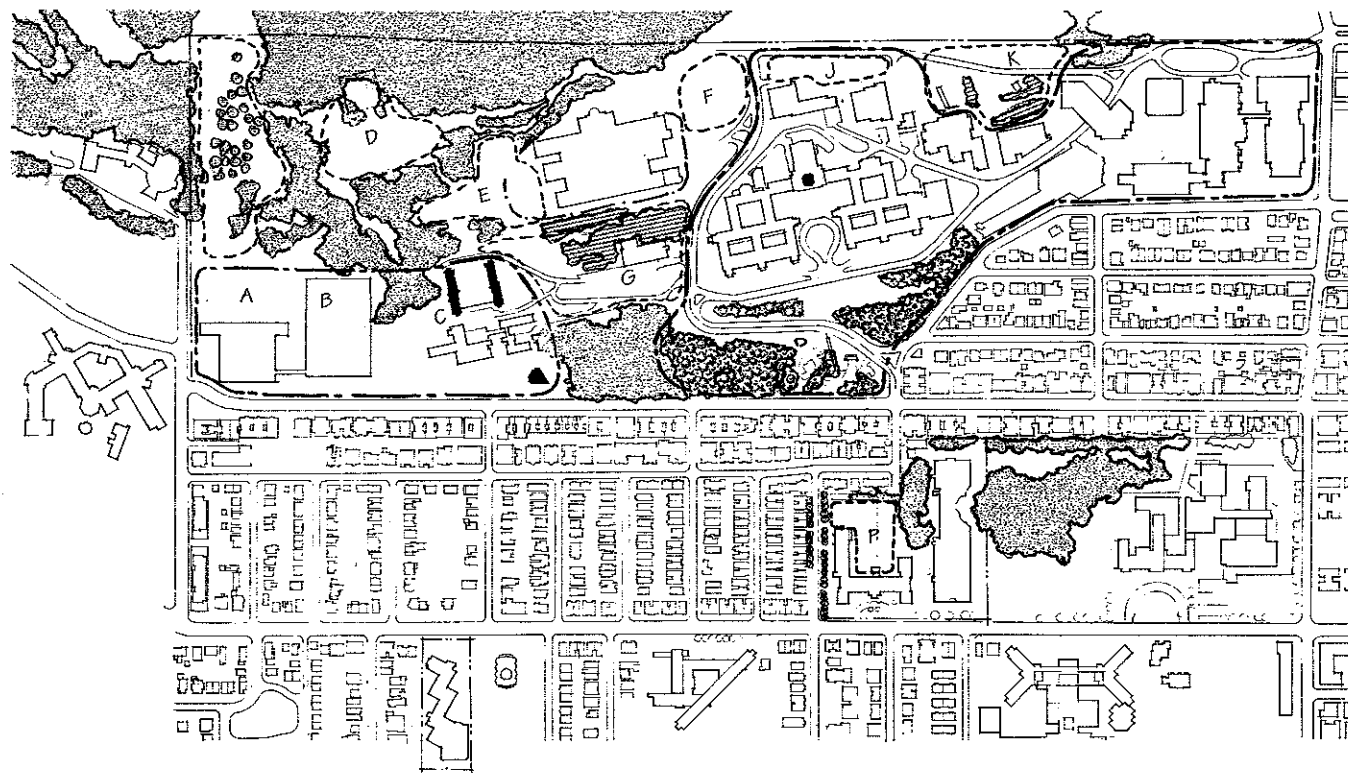
#### LA TOPOGRAPHIE

La topographie du campus résulte largement de remaniements successifs de la topographie naturelle, notamment lors de la construction du Pavillon principal, de l'École Polytechnique et de la rampe d'accès.

Aujourd'hui, la topographie se présente sous la forme de trois paliers principaux jusqu'à la topographie naturelle du sommet Outremont : le niveau du milieu urbain avoisinant, le plateau du Pavillon principal et le plateau de l'École Polytechnique.

#### LÉGENDE

- Limite des principaux paliers topographiques
- Topographie remaniée



#### LA VÉGÉTATION

La végétation sur le campus se présente sous deux formes principales : les aires boisées et les aires aménagées.

Les aires boisées naturelles sont réparties entre le flanc du sommet Outremont, les secteurs construits B et C et le long du boulevard Édouard-Montpetit en contrebas du secteur G.

Une aire boisée a été réaménagée lors de la construction de la rampe d'accès automobile entre le boulevard Édouard-Montpetit et le Pavillon principal.

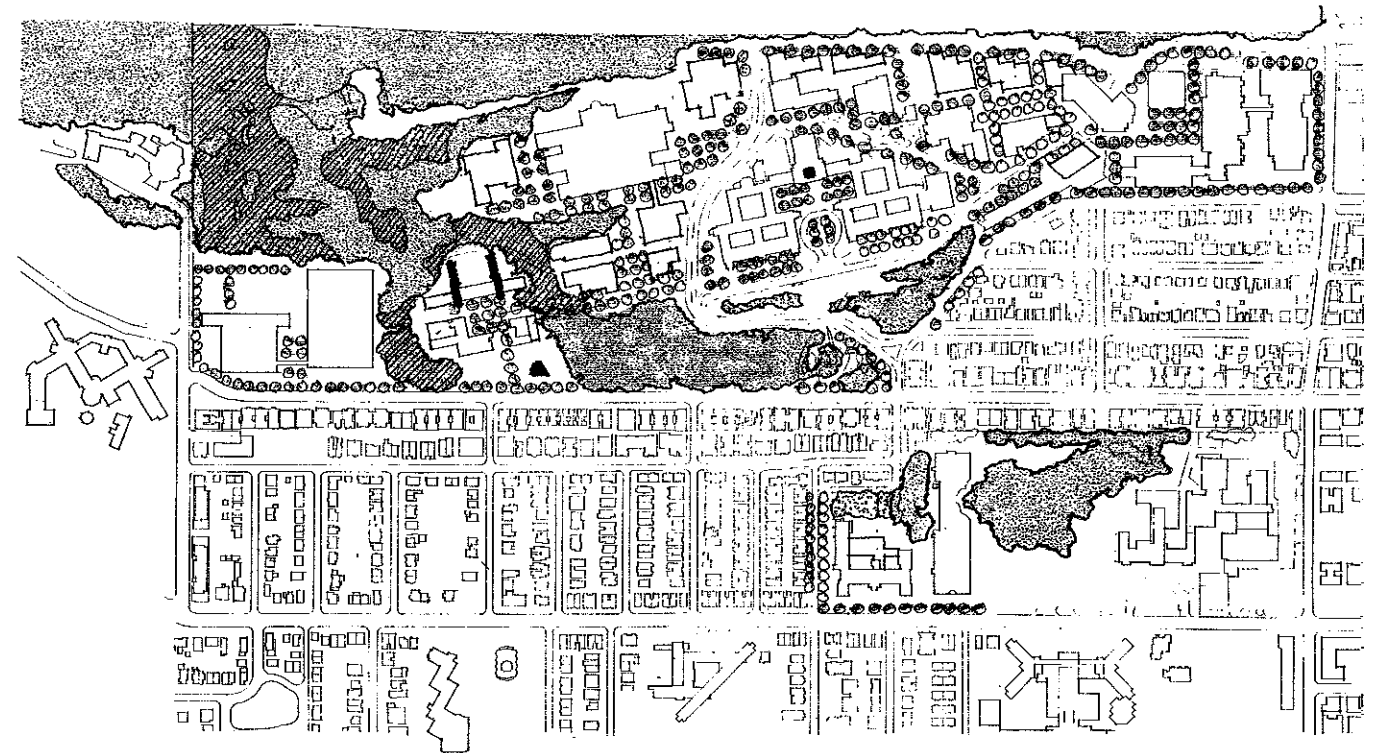
Les aires aménagées aux abords des pavillons, plus structurées, mettent en valeur les espaces publics significatifs, les accès et les circulations piétonnes. Elles assurent les transitions nécessaires entre les conditions naturelles de la montagne et les conditions plus urbanisées du tissu bâti du campus.

Enfin, des aires de repousse naturelle occupent les endroits où la topographie a été remaniée, principalement sur le talus de l'École Polytechnique et entre les plateaux de stationnement du secteur K.

#### LÉGENDE

- Boisés naturels
- Boisé aménagé
- Repousse végétale
- Aire dont les abords des pavillons sont aménagés
- Aire de rupture dans le tissu bâti et paysager

LA CARACTÉRISATION DE LA SITUATION EN 1994



#### ORIENTATION DU PLAN DIRECTEUR

Le plan directeur, édition 1995, préconise donc...

- la mise en valeur des aires boisées naturelles par la création d'une zone continue de conservation, de consolidation et de reboisement entre le sommet Outremont et le boulevard Édouard-Montpetit;
- un tissu continu d'aménagements paysagers structurant le campus d'est en ouest. Ce tissu mettra en valeur le réseau des espaces publics, les réseaux de circulation ainsi que les accès et les abords des pavillons.

Des interventions sur les aménagements existants et nouveaux conserveront le caractère plus urbanisé des abords des pavillons tout en assurant la transition entre le milieu naturel de la montagne et le milieu urbain.

#### LÉGENDE

- Aires d'aménagement à caractère naturel
- Boisé existant
- Reboisement
- Aires d'aménagement à caractère urbain

LES GRANDES ORIENTATIONS PROPOSÉES

## LE CADRE PAYSAGER

### 3.5 Concept d'aménagement

Confirmant la poursuite du parti d'aménagement mis de l'avant par le plan directeur de 1968, le concept présenté sur la planche 4 est le fruit de la démarche analytique et conceptuelle décrite dans les sections précédentes. Il fait la synthèse des orientations issues de l'analyse générale du campus et de la caractérisation plus spécifique du cadre bâti et du cadre paysager.

En regard des enjeux évoqués plus haut, le concept d'aménagement répond aux objectifs universitaires comme suit :

- consolidation du tissu bâti et aménagé pour favoriser sa continuité est-ouest en regroupant les pavillons autour d'espaces collectifs;
- création d'un réseau structurant au moyen d'un lien piéton continu, attrayant, protégé, comme cela convient à un site linéaire accidenté, aux conditions climatiques diverses et changeantes;
- mise en valeur de l'autonomie et du caractère distinct de chaque pavillon, en tenant compte des interfaces fonctionnelles et visuelles.

En raison de l'appartenance du campus au mont Royal, le concept d'aménagement prescrit la préservation, la consolidation et la restauration des ensembles boisés. Il prévoit notamment une «coulée verte» continue entre le sommet Outremont et le boulevard Édouard-Montpetit.

L'arrimage entre le campus et son environnement s'exprime par l'implantation des bâtiments et l'orientation des circulations : arrimage à la trame urbaine par les extrémités est et ouest du campus et à la topographie de la montagne par sa partie centrale. La valorisation du Pavillon principal comme élément central sera aussi assurée.

Quant aux accès et à la circulation, le concept prévoit ce qui suit :

- des liaisons privilégiées entre les stations de métro et les différents secteurs du campus;
- pour les piétons, le choix entre un parcours extérieur et un autre protégé, l'un et l'autre établis selon le trajet de moindre résistance;
- des accès automobiles fonctionnels en nombre limité, des points d'entrée contrôlés, une circulation canalisée;
- la rationalisation, la consolidation et la restructuration des aires de stationnement, en optimisant l'utilisation des espaces.

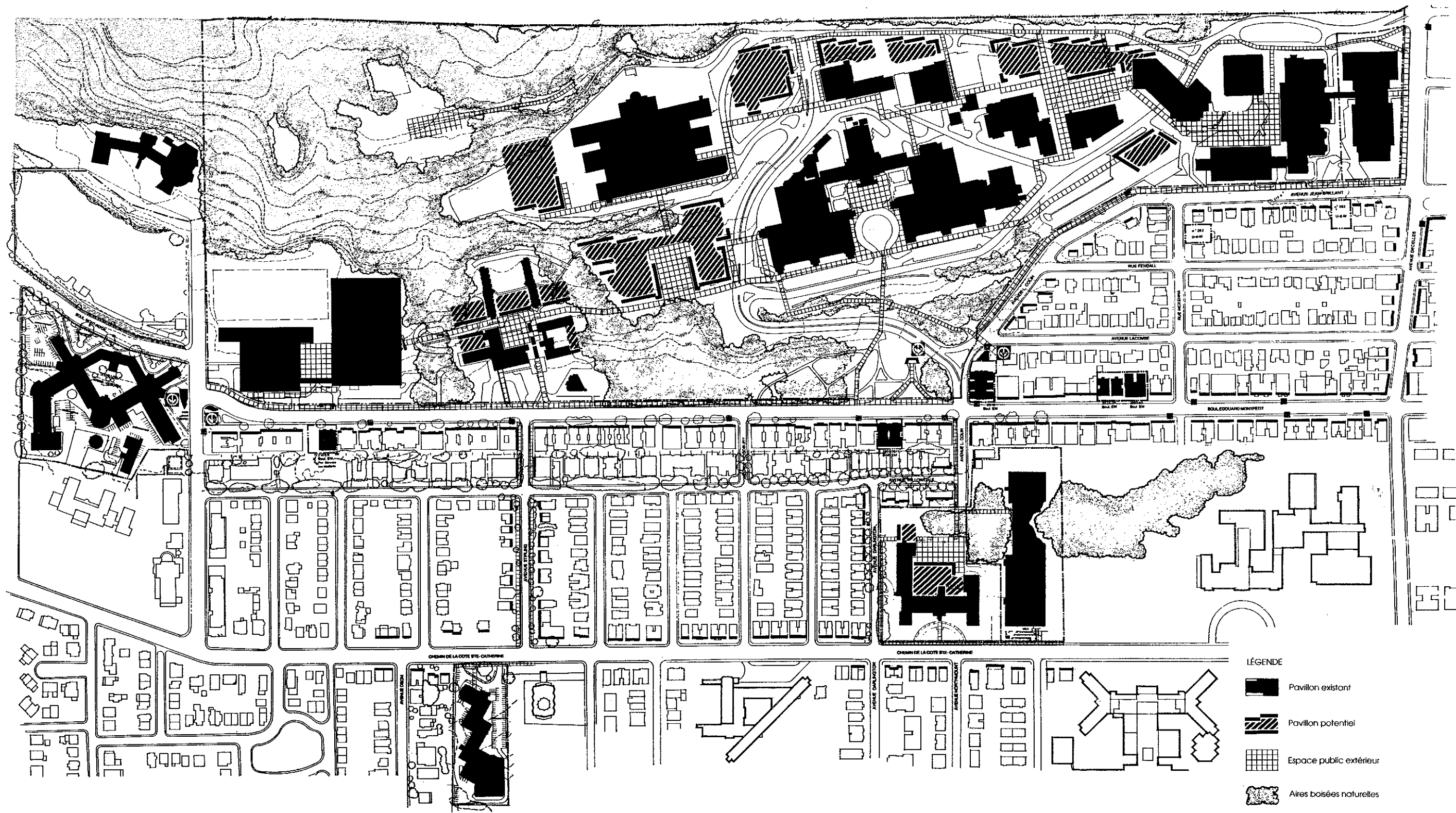


Planche 4 : CONCEPT D'AMÉNAGEMENT

## CHAPITRE 4

# SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT

Pour mieux faire voir la portée du concept d'aménagement et des paramètres de développement qui s'y rattacheront, ce chapitre reprend le concept d'aménagement sous la forme d'un scénario détaillé. Ses composantes sont le cadre bâti, le cadre paysager et les réseaux des piétons et des véhicules. L'organisation spatiale et volumétrique des pavillons, l'aménagement des espaces extérieurs et l'organisation des réseaux de circulation sont en effet les facteurs essentiels de la structuration du campus et de son intégration au milieu.

Le scénario d'aménagement est présenté sous forme de planches. Les planches 5A et 5B sont les deux volets d'un plan à grande échelle du campus et des sites périphériques. Les planches 5.1 à 5.6 contiennent des coupes et des élévations représentatives.

Ce scénario ne se veut nullement une préfiguration du campus à un stade ultime de développement, puisque chaque projet devra faire l'objet d'un programme particulier assurant sa spécificité dans un ensemble harmonieux. Le scénario permet d'établir les potentiels de développement du campus et de chacun de ses secteurs, tout en donnant une image plus détaillée et plus éloquente des objectifs de l'Université, des orientations de développement et du concept d'aménagement. Il permet aussi de valider les paramètres mis de l'avant dans le chapitre 5.

Regroupés en fonction des composantes de l'organisation du campus, les notes ci-dessous résument le contenu et la portée des planches qui illustrent le scénario.

#### ***Organisation spatiale et volumétrique du cadre bâti***

- Mise en valeur de l'image symbolique du Pavillon principal dans le profil du flanc nord du mont Royal.
- Continuité du tissu bâti du campus d'est en ouest, au moyen d'une implantation pavillonnaire et de gabarits compatibles avec ceux des pavillons existants, notamment le Pavillon principal.
- Animation et convivialité favorisées par le regroupement des pavillons en secteurs, autour d'un réseau d'espaces collectifs extérieurs.
- Rez-de-chaussée transparents et ouverts sur les espaces publics extérieurs et abritant de préférence des services communautaires.
- Dans les sites périphériques, implantation et gabarits contribuant à la structuration des rues, en harmonie avec les bâtiments avoisinants.
- Traitement architectural et matériaux contribuant à l'harmonie générale du campus et à la mise en valeur des bâtiments les plus significatifs, tout en favorisant la spécificité de chaque pavillon.
- Mise en valeur des panoramas et des percées visuelles vers le Pavillon principal et le paysage urbain.

#### ***Aménagement des espaces extérieurs***

- Mise en valeur du couvert végétal et de la topographie, partie intégrante des attributs du mont Royal.
- Aménagements paysagers assurant une transition harmonieuse entre les conditions naturelles de la montagne, le cadre bâti et le milieu urbain avoisinant.
- Aménagement d'un réseau structurant d'espaces publics paysagers et de circulations piétonnes extérieures.
- Hiérarchisation des types d'espaces extérieurs (espaces collectifs, lieux de passage, espaces plus intimistes) et sécurité du public.

#### ***Accès et déplacements des piétons et des véhicules***

- Réseau piétonnier extérieur qui structure le campus d'est en ouest, reliant les secteurs, les pavillons et les espaces collectifs à la trame urbaine et au transport en commun.
- Parcours clairs, naturels, directs et sûrs entre le métro, les arrêts d'autobus, les stationnements et les pavillons.
- Croisements sans danger entre véhicules et piétons.
- Accès des camions d'entretien et des véhicules d'urgence au réseau piétonnier.
- Continuité du réseau piétonnier protégé à travers les pavillons existants et à travers les nouveaux pavillons.
- Accès de piétons, entrées de service et entrées des stationnements localisés de façon à favoriser leur visibilité et à éviter les points de conflit.
- Signalisation et éclairage adéquats.
- Accès adéquat, fonctionnel et sûr des automobiles, des camions et des véhicules d'entretien ou d'urgence.





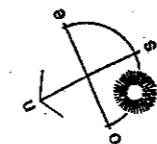
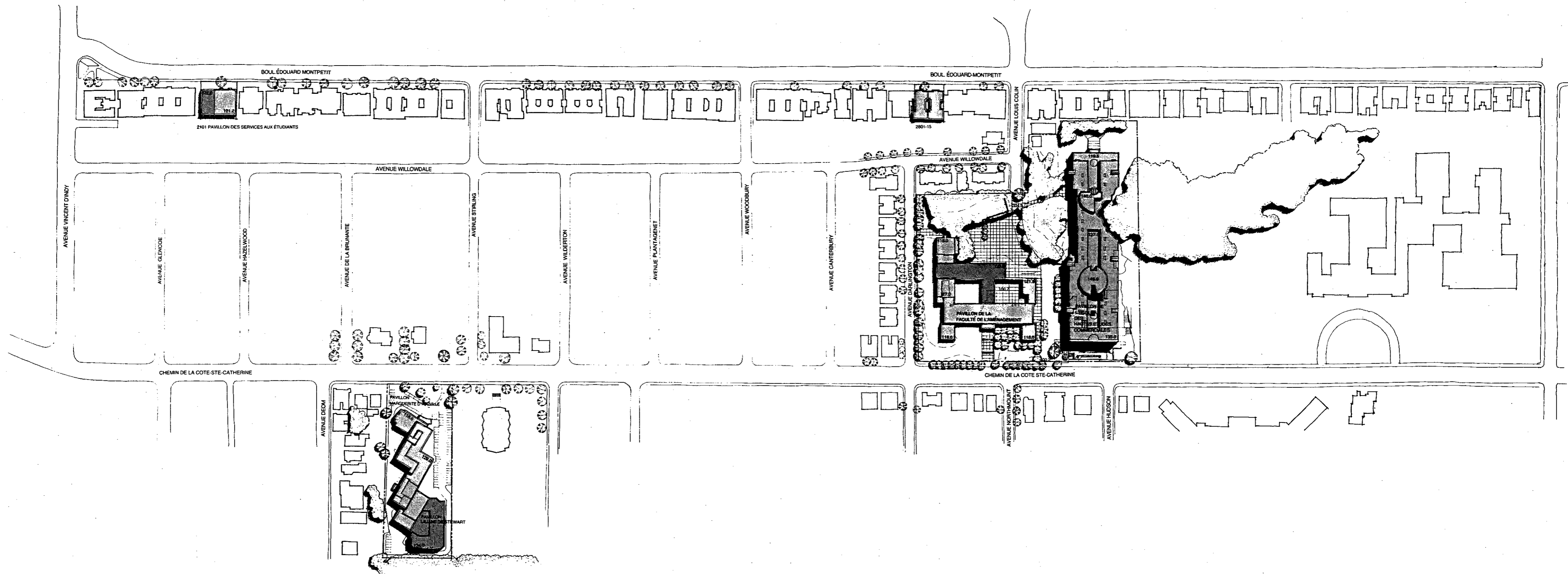
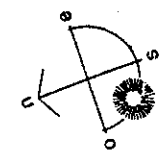
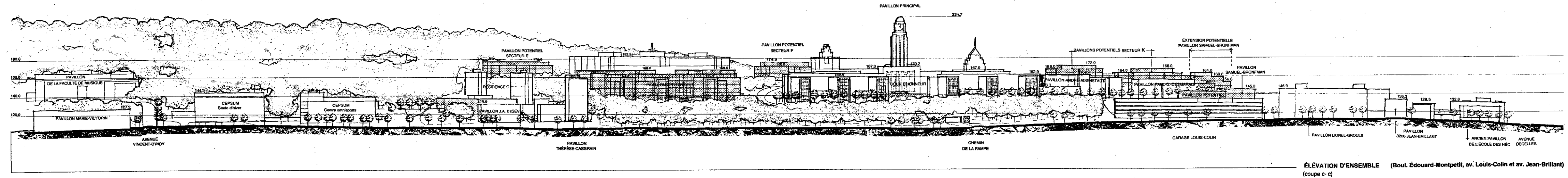
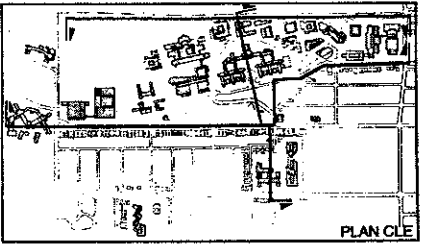
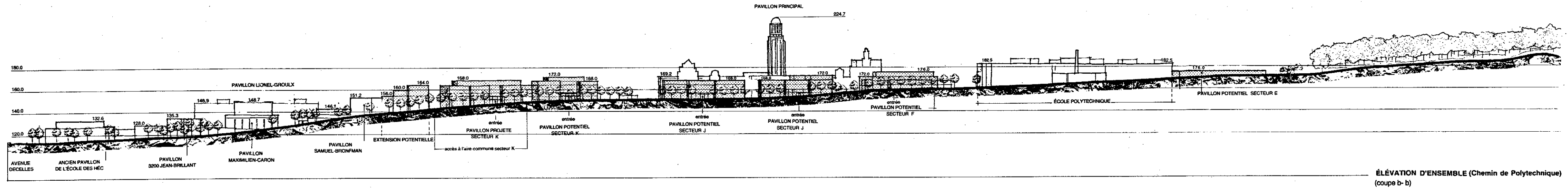
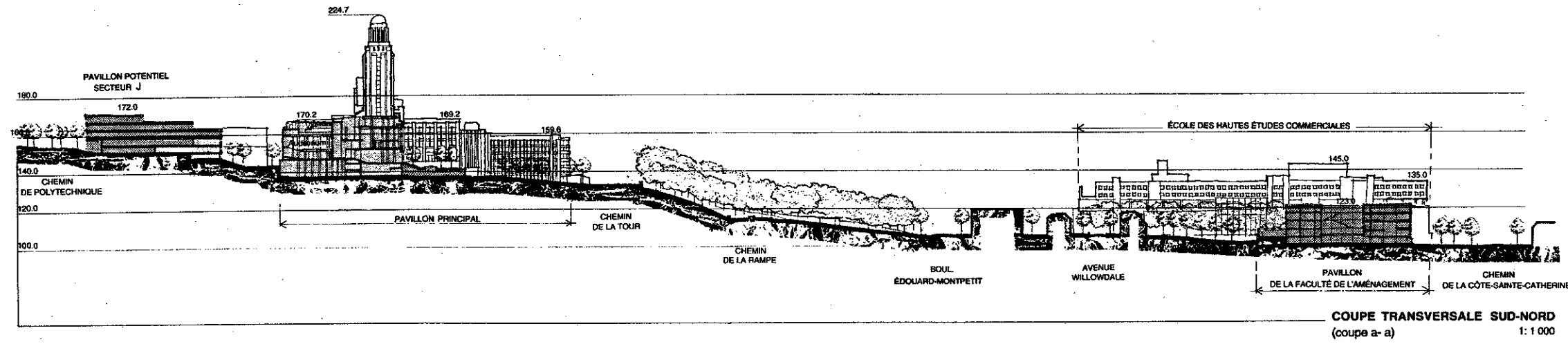
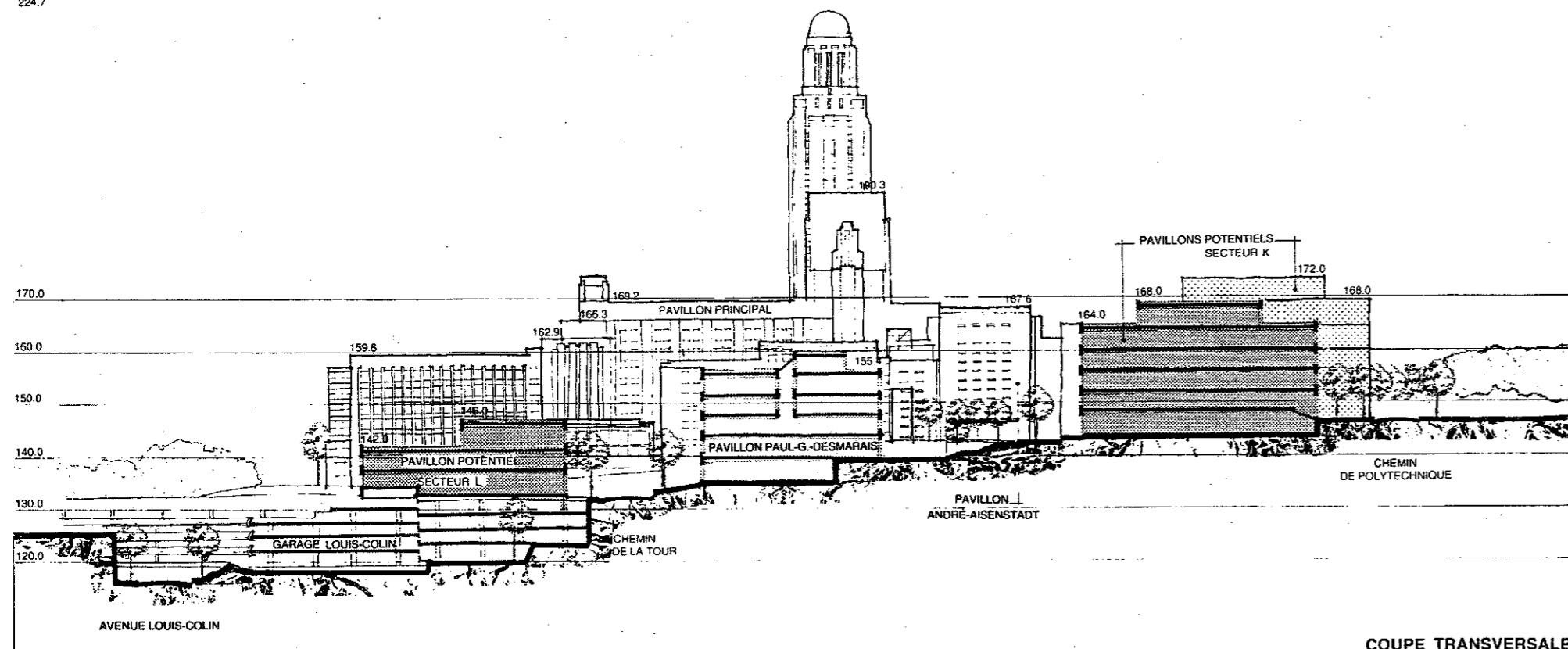


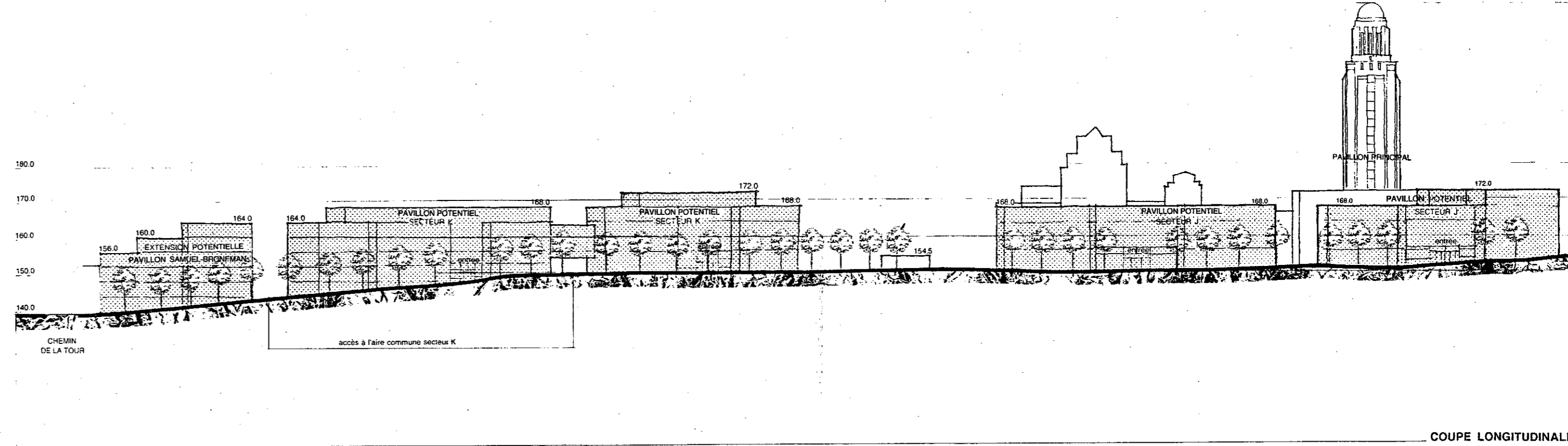
Planche 5B : SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT  
(au nord du boul. Édouard-Montpetit)



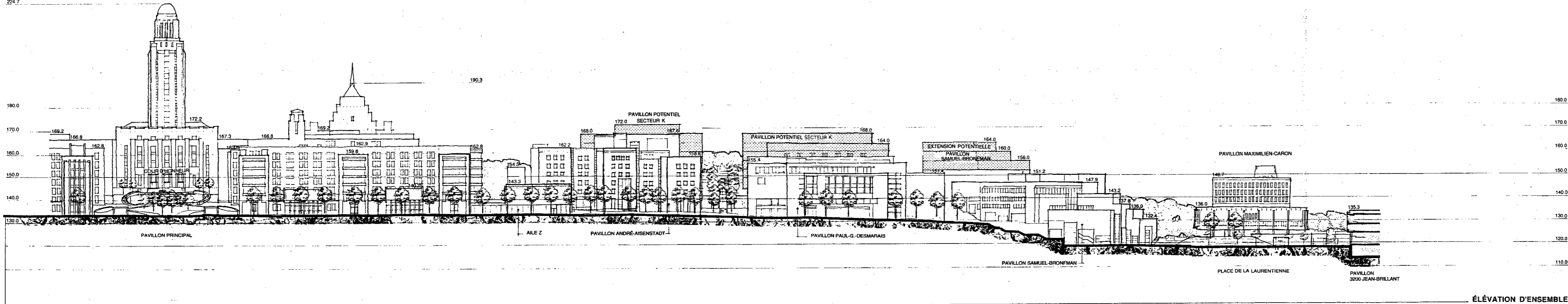




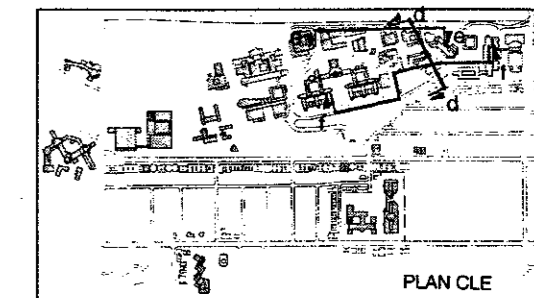
COUPE TRANSVERSALE  
(coupe d-d)



COUPE LONGITUDINALE  
(coupe e-e)

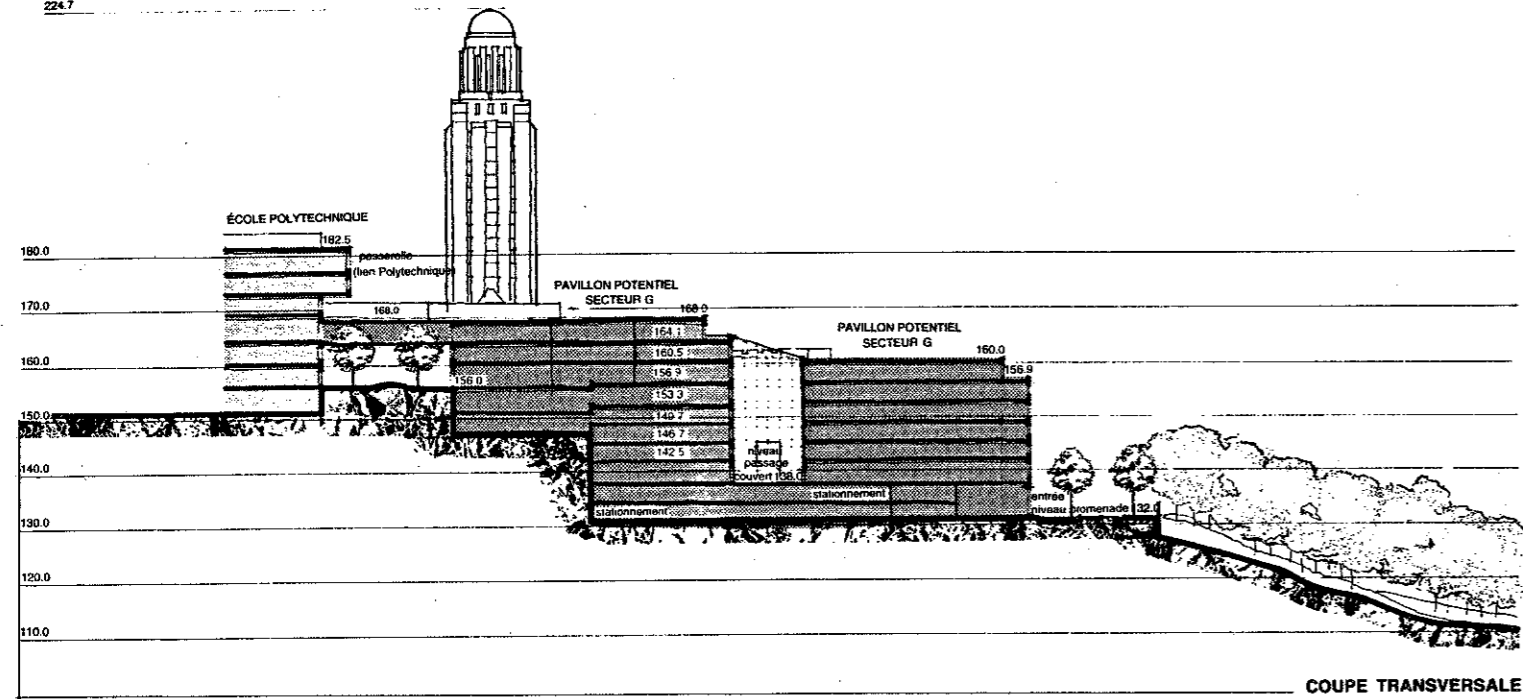


ÉLÉVATION D'ENSEMBLE  
(coupe f-f)

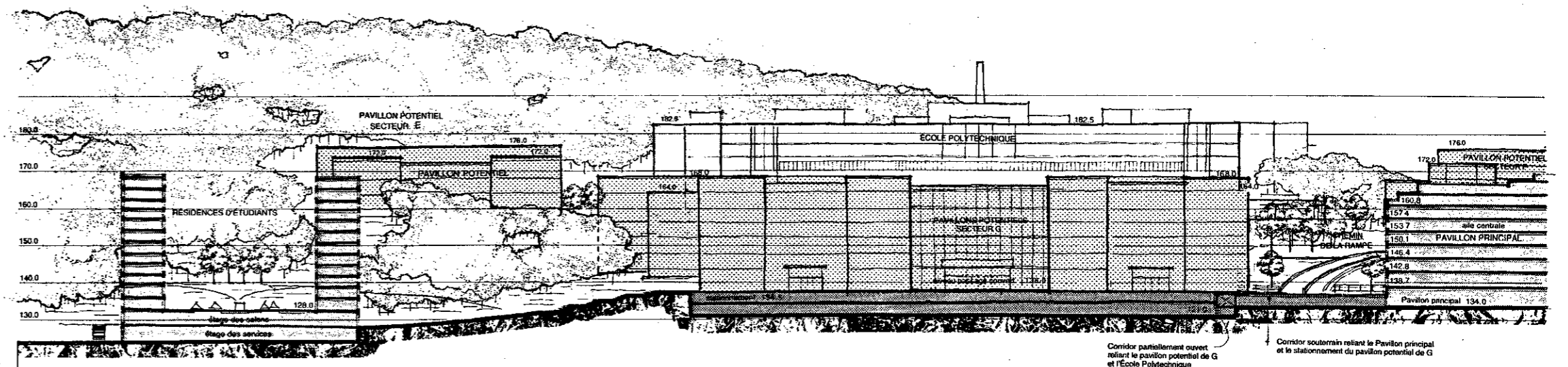


PLAN CLE

Planche 5.2 :  
SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT  
COUPES ET ÉLÉVATION,  
SECTEUR K



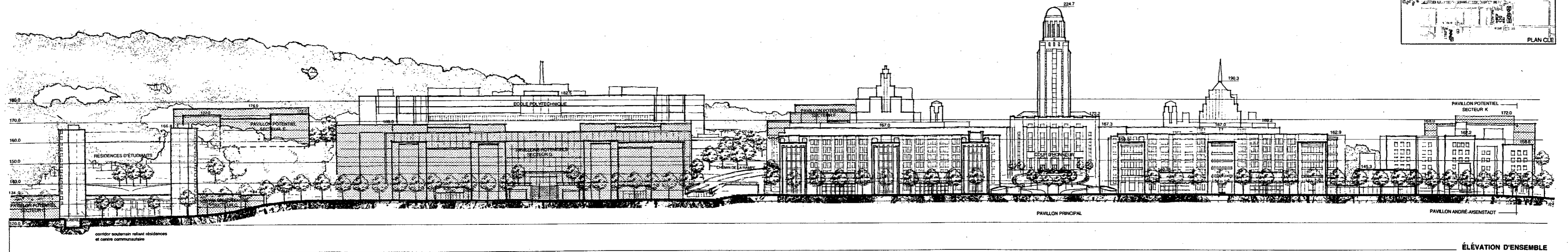
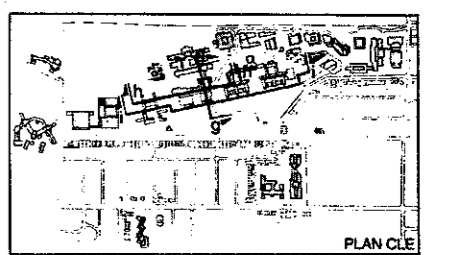
COUPE TRANSVERSALE (coupe g-g)



COUPE LONGITUDINALE (coupe h-h)

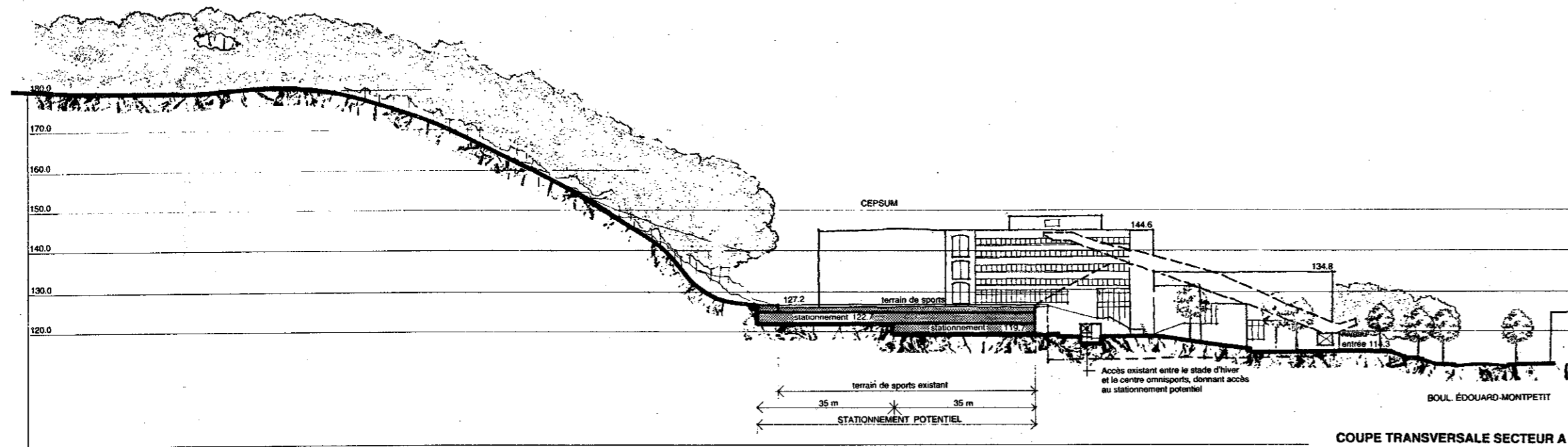
Corridor partiellement ouvert reliant le pavillon potentiel de G et l'École Polytechnique

Corridor souterrain reliant le Pavillon principal et le stationnement du pavillon potentiel de G

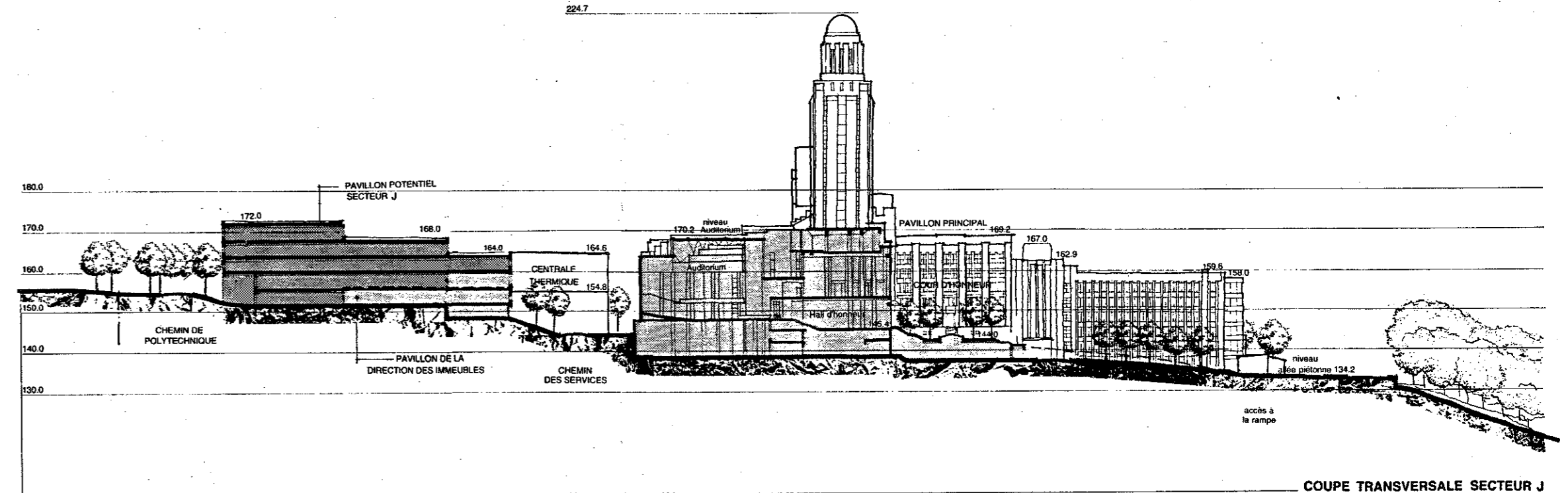


ÉLEVATION D'ENSEMBLE (coupe i-i)

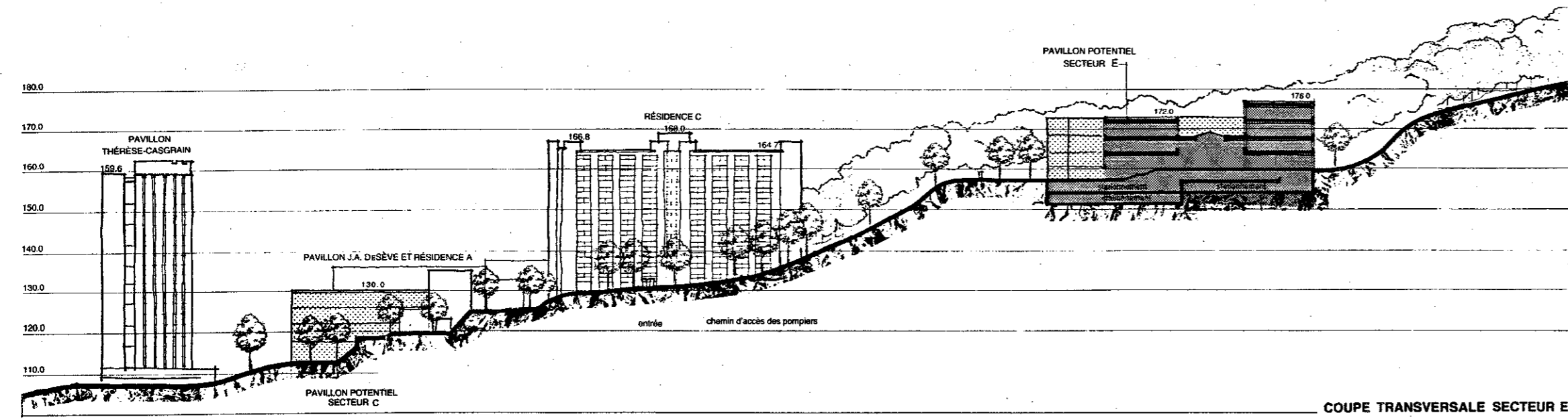
Planche 5.3 : SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT  
COUPES ET ÉLEVATION, SECTEUR G



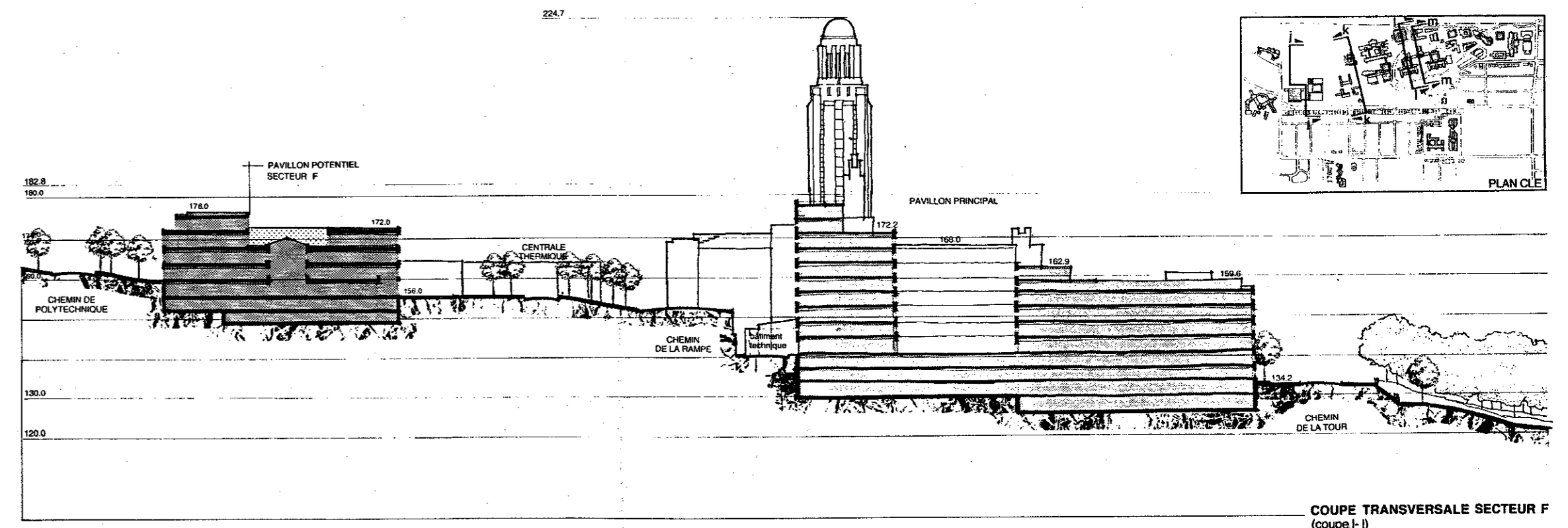
COUPE TRANSVERSALE SECTEUR A ET STATIONNEMENT POTENTIEL (coupe j-j)



COUPE TRANSVERSALE SECTEUR J (coupe m-m)



COUPE TRANSVERSALE SECTEUR E (coupe k-k)



COUPE TRANSVERSALE SECTEUR F (coupe l-l)

Planche 5.4 : SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT  
COUPES, SECTEURS A, E, J ET F



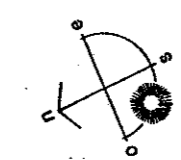
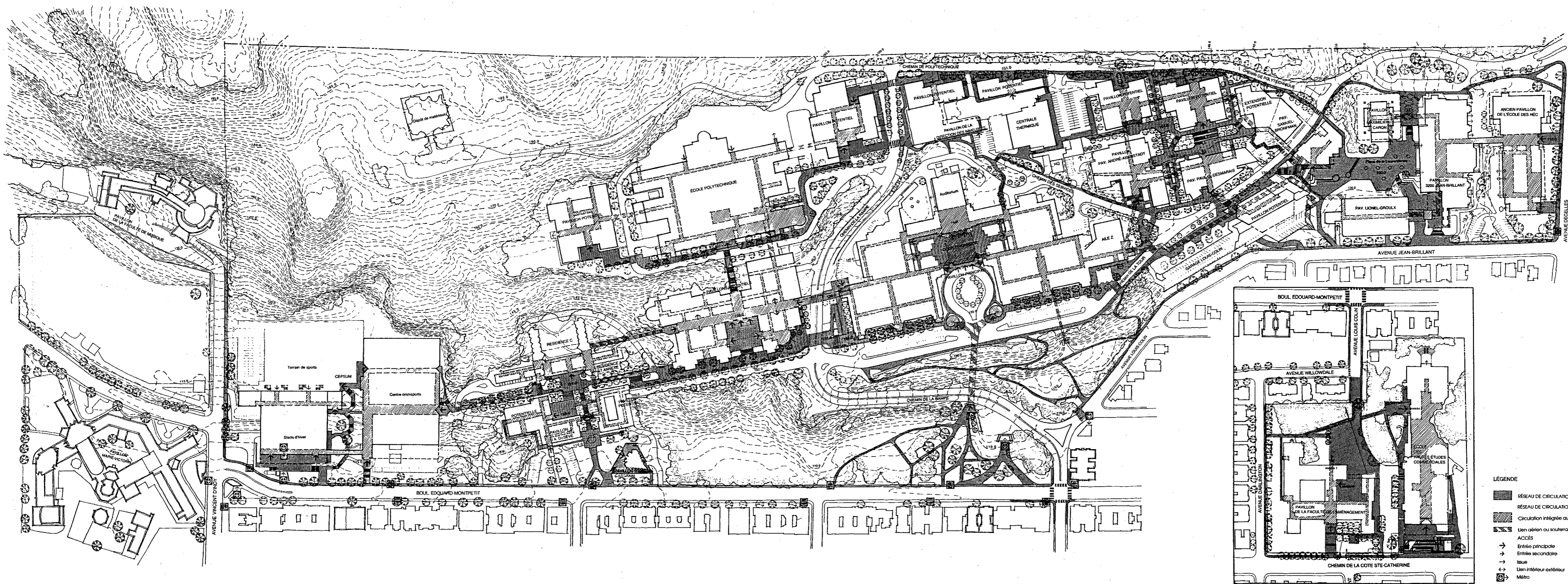
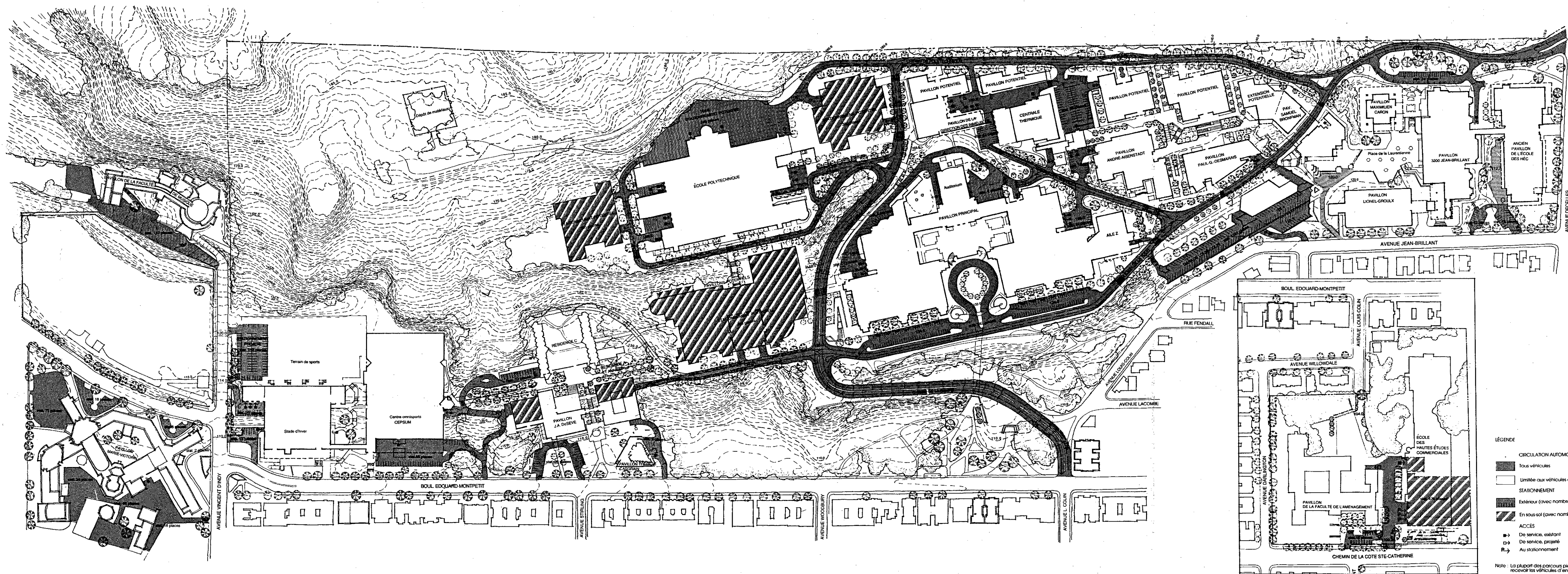


Planche 5.5 : SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT  
LE RÉSEAU DE CIRCULATION DES PIÉTONS





- LÉGENDE**
- CIRCULATION AUTOMOBILE
  - Tous véhicules
  - Limitée aux véhicules d'urgence et de service
  - STATIONNEMENT
  - Extérieur (avec nombre de places)
  - En sous-sol (avec nombre de places)
  - ACCÈS
  - De service, existant
  - De service, projeté
  - Au stationnement

Note : La plupart des parcours piétons devraient pouvoir recevoir les véhicules d'entretien et de service

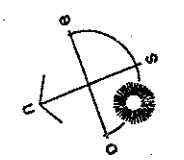


Planche 5.6 : SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT  
LE RÉSEAU DE CIRCULATION AUTOMOBILE  
ET LES STATIONNEMENTS



## CHAPITRE 5

# PARAMÈTRES DE DÉVELOPPEMENT

Ce chapitre contient le cadre normatif de l'aménagement et du développement du campus. La première section traite des potentiels de développement tant à l'égard du cadre bâti que pour le cadre paysager. La seconde section formule les paramètres de développement tels que les aires d'implantation maximales et les hauteurs maximales.

Complément technique du plan directeur, ce chapitre est essentiellement constitué de tableaux et de plans accompagnés de notes explicatives.

Les tableaux de potentiels et les paramètres deviendront pour l'Université le principal instrument de gestion de l'aménagement et du développement du campus. Les paramètres devraient aussi se retrouver dans la réglementation d'urbanisme de la Ville de Montréal, constituant ainsi la base juridique du développement du campus.

## 5.1 Potentiel de développement

Le potentiel de développement du campus est établi conformément aux paramètres proposés, dans une perspective de développement théorique ultime dont la plausibilité est démontrée par le scénario d'aménagement présenté dans le chapitre précédent.

Une vue d'ensemble précède les tableaux détaillés décrivant le potentiel de chaque secteur. Elle comprend un schéma de l'occupation du sol, une synthèse du potentiel et un rappel de l'évolution du cadre bâti qui compare les potentiels établis par le plan directeur de 1968 à ceux de l'édition 1995.

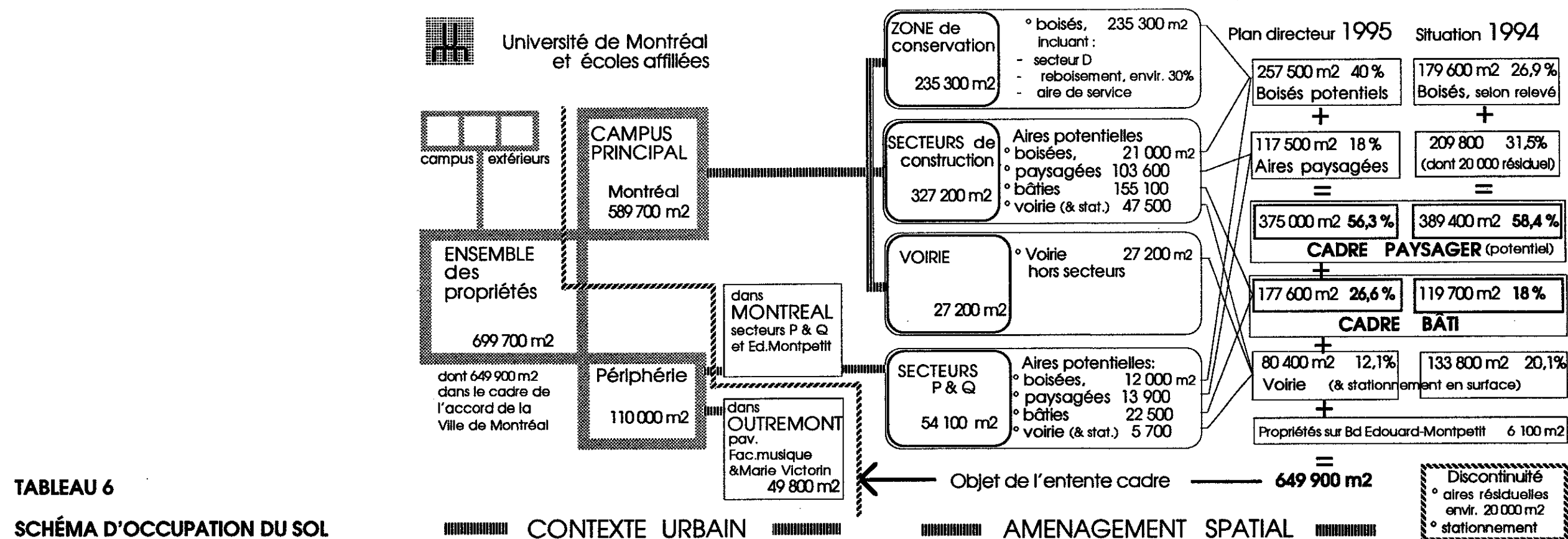
### Le schéma d'occupation du sol

Le tableau 6 illustre la distribution des propriétés de l'Université et de ses écoles affiliées, tant à Montréal qu'à Outremont. Il établit aussi les proportions respectives des composantes d'aménagement : le cadre paysager, subdivisé en aires boisées et aires aménagées, le cadre bâti, ainsi que la voirie qui inclut le stationnement en surface.

Les propriétés dont traite le schéma d'occupation du sol sont en majorité situées dans le campus proprement dit, bien qu'on en trouve près de 16 % dans la proche périphérie. Par ailleurs, 93 % du domaine foncier couvert par le plan directeur est en territoire montréalais et serait couvert par l'entente de développement prévue avec la Ville de Montréal.

Le potentiel de développement sur le campus même correspond à environ 48 % du bâti existant. Sa mise en valeur n'empiéterait toutefois pas sur la zone de conservation et de mise en valeur des boisés, puisque les nouveaux pavillons seront implantés dans des aires affectées au stationnement. À cet égard, il faut noter qu'avec les aires extérieures aménagées, les aires boisées constituent un cadre paysager qui occupe près de 60 % du campus. La superficie des aires boisées sera agrandie grâce aux travaux de reboisement projetés, ceux-ci devant déborder sur les secteurs de développement.

Ainsi, axée sur la consolidation et la continuité du cadre bâti, la mise à jour du plan directeur l'est tout autant sur la consolidation et la continuité de la zone de conservation des boisés.



SECTEURS	Implantations						Superficies de plancher					
	superficies m2	existantes		potentielles m2	total		pavillons existants		pavillons potentiels		I.S.P.	
		m2	%		m2	%	I.S.P.	I.S.P.	I.S.P.			
<b>1- Secteurs construits</b>												
A (a)	23 470	6 605	28,1	660	7 265	31,0	12 810	0,55	selon des besoins spécifiques non encore identifiés			
B (a)	23 450	11 080	47,2	1 110	12 190	52,0	28 510	1,22				
C (b)	37 225	6 400	17,2	1 600	8 000	21,5	37 765	1,01	8 500	46 265	1,24	
I (c)	52 665	22 385	42,5	5 600	27 985	53,3	115 250	2,19	selon des besoins spécifiques non encore identifiés			
H (a)	29 125	14 525	49,9	1 450	15 975	54,8	74 610	2,56				
M (a)	30 765	13 460	43,8	1 345	14 805	48,1	75 640	2,46				
N (a)	14 455	6 745	46,7	675	7 420	51,3	28 400	1,96				
sous-totaux	211 155	81 200	38,5	12 440	93 640	44,3	372 985	1,77	8 500	381 485	1,81	
<b>2- Secteurs à consolider</b>												
J	22 300	7 860	35,2	2 525	10 385	46,6	17 600	0,79	19 995	37 555	1,79	
L	19 385	10 905	56,3		10 905	56,3	42 135	2,17	8 650	50 785	2,61	
Q	11 370	4 330	38,0	585	4 915	43,2	21 395	1,88	8 000	29 395	2,59	
sous-totaux	53 055	23 095	43,5	3 110	26 205	49,4	81 130	1,53	36 645	117 735	2,22	
<b>3- Secteurs en développement</b>												
P	42 735	11 700	27,4	5 900	17 600	41,2	62 280	1,46	21 000	83 280	1,94	
K	28 760	8 315	28,9	9 350	17 665	61,4	38 400	1,34	51 020	89 420	3,10	
sous-totaux	71 495	20 015	28,0	15 250	35 265	49,3	100 680	1,41	72 020	172 700	2,68	
<b>4- Secteurs à développer</b>												
E	12 315			5 600	5 600	45,5			28 850	28 850	2,34	
F	9 975			5 900	5 900	59,1			31 400	31 400	3,15	
G	23 345	1 545	6,6	9 455	11 000	47,1	3 835	0,41	69 585	73 420	3,14	
sous-totaux	45 635	1 545	3,4	20 955	22 500	49,3	3 835	0,18	129 835	133 670	2,93	
<b>Campus et périphérie</b>												
Bd Edouard-Montpetit	6 118	3 884		330	4 214		14 244		990	15 234		
UM-Montréal	387 458	129 739		52 085	181 824		572 874		247 990	15 234		
Outremont	51 532	15 110			15 110		60 158			60 158		
UM-global	438 990	144 849		52 085	196 934		633 032	1,44	247 990	881 022	2,01	

TABLEAU 7

SYNTHÈSE DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

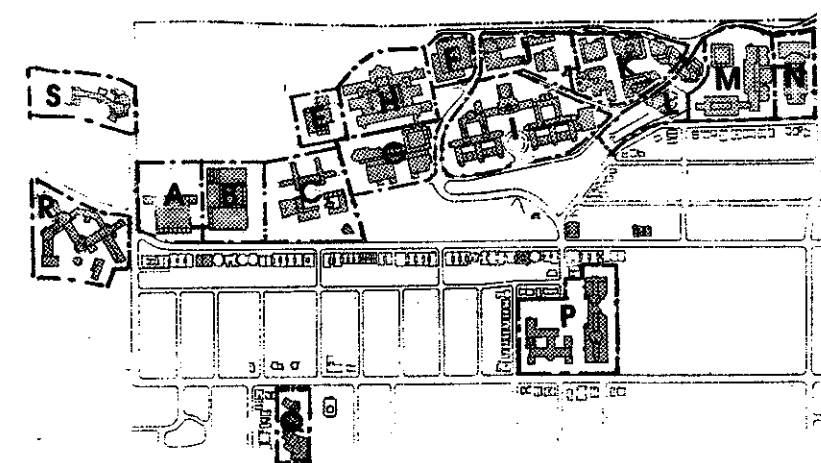
Notes explicatives

- (a) Dans les secteurs construits A, B, H, M et N, un potentiel d'implantation additionnel équivalent à 10 % de la superficie d'implantation actuelle est prévu pour des interventions de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle et technique des pavillons existants.
- (b) Dans le secteur C, un potentiel d'implantation additionnel équivalent à 25 % de la superficie d'implantation actuelle est prévu pour permettre l'agrandissement des résidences et des services communautaires.
- (c) Dans le secteur I, un potentiel d'implantation additionnel équivalent à 25 % de la superficie d'implantation du Pavillon principal est prévu pour des interventions de mise aux normes, d'amélioration fonctionnelle et technique et d'addition éventuelle de services collectifs en sous-sol de la cour d'honneur.

Potentiel de développement général

Le tableau 7, accompagné d'un plan-repère du campus, présente une synthèse des données pour la totalité des secteurs construits et à développer. L'implantation des bâtiments et la superficie de plancher y sont indiquées dans leur état actuel et selon le potentiel total. Les explications qui suivent aideront à la compréhension du tableau-synthèse et des tableaux par secteur subséquents :

- La superficie d'implantation, en mètres carrés, est la superficie brute de l'aire occupée au sol par un ou plusieurs pavillons, incluant, le cas échéant, la projection des parties aériennes et souterraines situées hors de l'aire occupée au sol.
- Le taux d'implantation d'un secteur est égal à la somme des superficies d'implantation des pavillons, divisée par la superficie totale du secteur. Il est exprimé en pourcentage.
- La superficie de plancher est la somme, en mètres carrés, des superficies brutes de tous les étages des pavillons existants et projetés, y compris les mezzanines et les étages en sous-sol. Elle inclut toutes les aires affectées aux fins universitaires, aux usages complémentaires et aux services techniques. Elle exclut cependant les aires de stationnement et de chargement situées en sous-sol et leurs voies d'accès. Elle exclut aussi les aires destinées aux équipements mécaniques, aux escaliers, aux ascenseurs et aux canalisations verticales jusqu'à un maximum de 15 % de la superficie de plancher totale.



**TABLEAU 8**  
**COMPARAISON DU PLAN DIRECTEUR DE 1968 ET DE L'ÉDITION 1995**  
**GRANDES AFFECTATIONS**

Superficies en m <sup>2</sup>	Plan directeur 1968	Édition 1995
Campus principal	589 700 (100 %)	589 700 (100 %)
Zone de conservation	198 700 (33,7 %)	257 000 (43,6 %)
Secteurs de développement	363 800 (61,7 %)	305 500 (51,8 %)
Voirie hors secteur	27 200 (4,6 %)	27 200 (4,6 %)

**TABLEAU 9**  
**COMPARAISON DU PLAN DIRECTEUR DE 1968 ET DE L'ÉDITION 1995**  
**CARACTÉRISTIQUES D'AMÉNAGEMENT**

Composantes	Plan directeur 1968	Édition 1995
Campus principal	589 700 m <sup>2</sup>	589 700 m <sup>2</sup>
Cadre paysager	338 300 m <sup>2</sup>	359 900 m <sup>2</sup>
Aires boisées	198 700 m <sup>2</sup>	257 000 m <sup>2</sup>
Aires paysagères	139 600 m <sup>2</sup>	102 900 m <sup>2</sup>
Cadre bâti		
Aires d'implantation	171 400 m <sup>2</sup>	155 100 m <sup>2</sup>
Hauteurs	183 m	176 m <sup>1</sup>
Superficies de plancher	742 500 m <sup>2</sup>	692 900 m <sup>2</sup>
Voirie et stationnement extérieur	80 000 m <sup>2</sup>	74 700 m <sup>2</sup>

1. À l'exception de l'École Polytechnique dont la hauteur autorisée est de 182 m.

**Comparaison entre les éditions 1968 et 1995 du plan directeur**

Tout en demeurant fidèle aux orientations du plan directeur de 1968 en regard des besoins de l'Université, l'édition 1995 donne lieu, comme le montrent les tableaux 8 et 9, à une baisse de la superficie des secteurs de développement d'environ 50 000 m<sup>2</sup>, au profit de la conservation et de la mise en valeur des conditions naturelles du mont Royal.

Le plan directeur, édition 1995, donne également lieu à une diminution des aires d'implantation de l'ordre de 16 000 m<sup>2</sup> et à une réduction du potentiel de développement du campus de l'ordre de 50 000 m<sup>2</sup>. Ces réductions se manifestent principalement par l'abandon de divers projets, comme une infrastructure de stationnement envisagée dans le talus de Polytechnique et des pavillons dans la zone boisée située le long du boulevard Édouard-Montpetit et à l'est de l'École Polytechnique.

Par ailleurs, en réduisant la hauteur maximum permise de 183 m à 176 m, soit d'environ deux étages, le plan directeur confirme la préoccupation de l'Université de minimiser l'impact visuel du cadre bâti du campus sur le profil du flanc nord du mont Royal et de favoriser la prééminence du Pavillon principal.

La mise à jour 1995 du plan directeur de 1968 s'inscrit ainsi dans une perspective d'utilisation plus fonctionnelle, plus économique et plus sensible du domaine foncier, des bâtiments et des équipements du campus. Alors que les clientèles de l'Université ont plus que doublé par rapport aux projections du plan directeur de 1968, l'espace de plancher que leur réserve l'édition 1995 est inférieure à celle prévue en 1968. Combiné à une gestion plus efficace des ressources et à une utilisation plus étendue et mieux partagée des espaces et des équipements, le plan directeur se veut de plus en plus comme un instrument de gestion et de contrôle de l'évolution du cadre bâti et du cadre paysager du campus.

### **Potentiel de développement par secteur**

Les potentiels de développement des secteurs à bâtir font l'objet de dix tableaux. Pour chaque secteur, un tableau reprend de façon plus détaillée les informations contenues dans le tableau 7, «Synthèse du potentiel de développement».

Le potentiel de développement, exprimé en mètres carrés, est présenté en dimensions dites «maximales» et «optimales», et «avec» ou «sans stationnement». Les superficies de plancher maximales correspondent à l'application la plus étendue possible des paramètres. Les superficies optimales tiennent compte de considérations comme l'éclairage naturel ou d'alternatives relatives au nombre de pavillons ou à la répartition des espaces. Quant à la variable du stationnement, elle influence les dimensions des superficies à construire selon les règlements municipaux.

Cela dit, le développement d'ensemble du campus n'atteindra vraisemblablement pas le potentiel maximal. En premier lieu, il est improbable que tous les projets de construction atteignent dans tous les emplacements les maximums prévus, parce que les programmes architecturaux seront établis en fonction d'entités fonctionnelles ne correspondant pas nécessairement à ces maximums. En effet, à la différence des immeubles résidentiels ou administratifs, les pavillons universitaires comportent généralement une spécificité fonctionnelle liée à leur affectation. Par conséquent, la conformation d'un pavillon ne repose pas uniquement sur le potentiel du volume à construire.

En second lieu, le potentiel maximum ne tient pas compte de l'articulation volumétrique indispensable pour permettre le degré d'exposition répondant aux besoins d'éclairage naturel des locaux. On notera, à cet égard, que dans les bâtiments de six ou sept étages, les espaces à grande surface n'occupent qu'une partie restreinte du volume. Il y a donc lieu d'anticiper que le développement du campus dans son ensemble correspondra d'assez près aux potentiels optimaux.

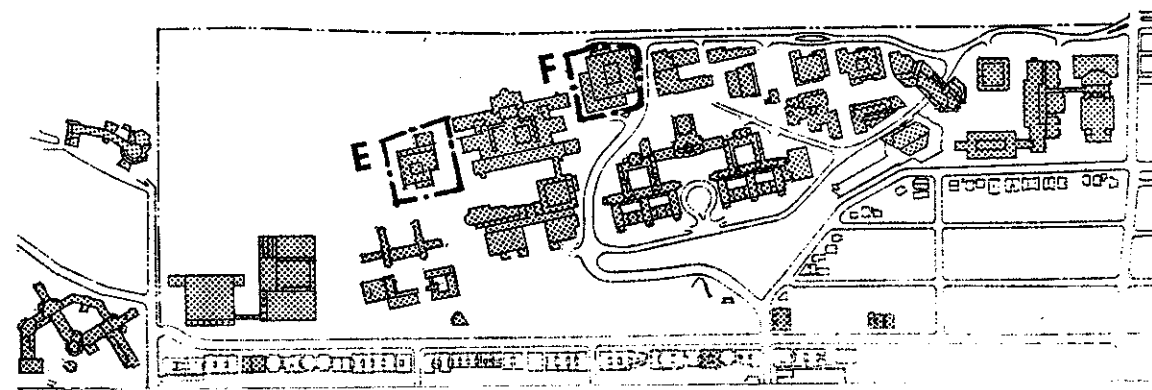
Les tableaux sont regroupés par deux et accompagnés d'une courte description. Un plan clé du campus permet de repérer chaque secteur, identifié par une *majuscule* : E, F, etc. Les repères *numériques* (1), (2), etc., renvoient aux numéros des pavillons potentiels sur les tableaux. Les notes explicatives, en caractères plus petits, s'appliquent aux deux tableaux de la même page. Elles correspondent aux renvois *alphabétiques* (a), (b), etc., des tableaux.



Secteur E	Implantation				Superficies de plancher			
					existantes	potentielles (a)		
					Scénarios et options			
	Superficies		Taux %		avec stationnement		sans stationnement	
12 315 m2	existantes	potentielles	actuel	potent.	maximales	optimales	maximales	optimales
<b>Pavillons existants</b>								
<b>Pavillon potentiel</b>								
		5 600		45,5	23 850	22 000	28 850	27 000
(1) Pavillon (b)		5 000			23 250	21 400	28 250	26 400
(2) Lien avec Poly		600			600	600	600	600
<b>Aménagements extérieurs</b>								
		6 715		54,5				

#### Secteur E : à développer

Partie de la propriété de l'École Polytechnique, ce secteur présentement affecté au stationnement est normalement le premier qu'on développerait, en réponse aux besoins de cette institution.



Secteur F	Implantation				Superficies de plancher			
					existantes	potentielles (a)		
					Scénarios et options			
	Superficies		Taux %		avec stationnement		sans stationnement	
9 975 m2	existantes	potentielles	actuel	potent.	maximales	optimales	maximales	optimales
<b>Pavillons existants</b>								
<b>Pavillons potentiels</b>								
		5 900		59,1	25 500	22 500	31 400	28 900
(1) pavillon (b)		5 200			24 800	21 800	30 700	28 200
(2) lien avec Poly		700			700	700	700	700
<b>Aménagements extérieurs</b>								
		4 075		40,9				

#### Secteur F : à développer

Propriété de l'Université, ce secteur situé à l'ouest de l'École Polytechnique est présentement affecté au stationnement. Il est destiné à un pavillon d'enseignement et de recherche non encore identifié.

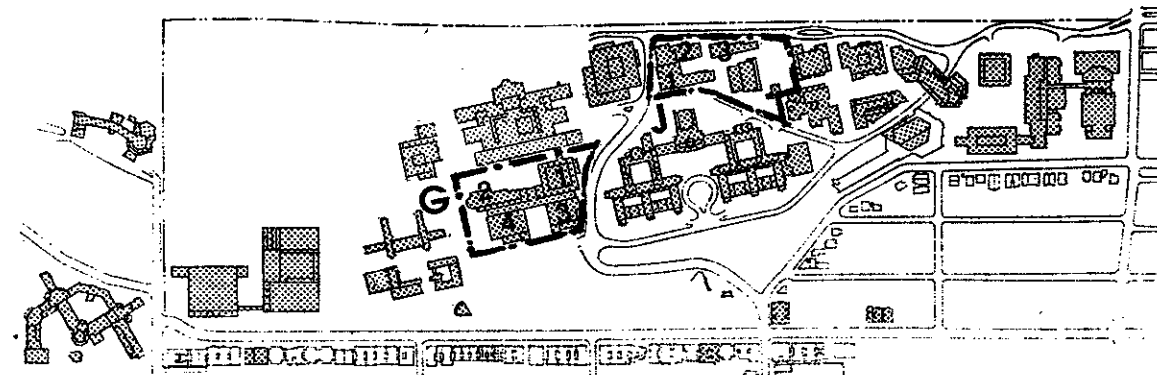
#### Notes explicatives

- (a) Les superficies de plancher potentielles sont établies selon deux scénarios d'aménagement : l'un avec infrastructure de stationnement de deux étages en sous-sol des pavillons et l'autre sans infrastructure de stationnement. Dans ce dernier cas, la superficie de plancher projetée comprend l'équivalent d'un étage additionnel.
- (b) Ce secteur est susceptible d'accueillir des implantations à grande superficie dont la configuration est compacte. Dans ce cas, deux options d'aménagement sont envisagées. L'option maximale n'est possible que si le programme du pavillon comporte surtout de vastes espaces sans éclairage naturel. L'option optimale s'adapte mieux à un programme comportant des locaux plus petits dotés d'éclairage naturel.

Secteur G	Implantation				Superficies de plancher			
	Superficies		Taux %		existantes	potentielles (c)		
	existantes	potentielles	actuel	potent.	Scénarios et options			
					avec stationnement		sans stationnement	
				maximales	optimales	maximales	optimales	
23 345 m <sup>2</sup>								
<b>Pavillon existant</b>	1 545		6,6		3 835			
Pavillon administratif (temporaire)								
<b>Pavillons potentiels</b>		11 000		47,1	69 215	57 665	73 420	61 870
(1) Pavillon et lien à Poly (b)		2 825			16 770	12 770	16 770	12 770
(2) Pavillon		2 120			16 960	16 960	16 960	16 960
(3) Pavillon		1 780			12 560	12 560	14 440	14 440
(4) Pavillon		2 225			15 375	15 375	17 700	17 700
(5) Jardin intér. et lien 1-2 (c)		700			4 200		4 200	
(6) Mail et liens 1-3, 2-4 (c)		1 350			3 350		3 350	
<b>Potentiel réel (d)</b>		9 455		40,5	65 380	53 830	69 585	58 035
Pavillons projetés, (pavillon administratif omis)								
<b>Aménagements extérieurs</b>		12 345		52,9				

Secteur G : à développer

Situé immédiatement à l'est du Pavillon principal, ce secteur constitue un lieu névralgique de développement, susceptible d'assurer la continuité fonctionnelle et visuelle depuis le Pavillon principal jusqu'au secteur communautaire, résidentiel et sportif situé à l'extrémité est du campus.



Secteur J	Implantation				Superficies de plancher			
	Superficies		Taux %		existantes	potentielles		
	existantes	potentielles	actuel	potent.	Scénarios et options :			
					avec stationnement		sans stationnement	
				maximales	optimales	maximales	optimales	
22 300 m <sup>2</sup>								
<b>Pavillons existants</b>	7 860		35,2		17 600			
Physique nucléaire (souter.)	3 410				6 149			
Centrale thermique	2 008				5 713			
Direction des immeubles	2 273				5 141			
Station électrique	1 69				597			
<b>Pavillons et agrandissements potentiels</b>		2 525		11,4			19 955	13 975
(1) Direction des immeubles								
(1.1) agrandissement (e)							2 700	1 350
(1.2) agrandissement (e)							1 080	
(1.3) agrandissement (e)							3 550	
(2) Pavillon		1 475					7 375	7 375
(3) Pavillon		1 050					5 250	5 250
<b>Total</b>		10 385		46,6			37 555	31 575
<b>Aménagements extérieurs</b>	14 440	11 915	64,8	53,4				

Secteur J : à consolider

L'ensemble constitué par le pavillon de la Direction des Immeubles, la Centrale thermique et le pavillon de Physique nucléaire se prête à l'ajout de fonctions complémentaires qui contribueraient à assurer un encadrement architectural continu le long du chemin de Polytechnique.

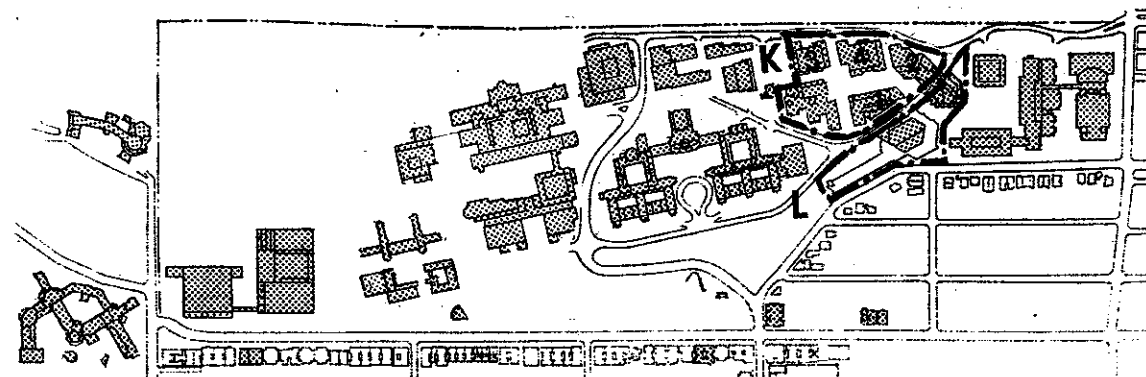
Notes explicatives

- (a) Les superficies de plancher potentielles sont établies selon deux scénarios : l'un avec infrastructure de stationnement de deux étages en sous-sol des pavillons et l'autre sans infrastructure de stationnement. Dans ce dernier cas, la superficie de plancher projetée comprend l'équivalent d'un étage additionnel.
- (c) Le plan-image illustre des pavillons groupés autour d'un jardin d'hiver et d'un mail intérieur, avec des passerelles aux étages pour relier les pavillons. Ce scénario est repris dans l'option maximale. L'option optimale est constituée de pavillons isolés.
- (d) Le potentiel réel est inférieur au potentiel projeté parce que le programme de développement récupère la superficie du pavillon administratif temporaire, voué à disparaître.
- (e) L'agrandissement du pavillon de la Direction des immeubles n'accroît pas la superficie d'implantation, puisqu'il se fait en ajoutant des étages au pavillon existant.

Secteur K	Implantation				Superficies de plancher			
	Superficies		Taux %		existantes	potentielles (a)		
	existantes	potentielles	actuel	potent.		Scénarios et options		
28 760 m <sup>2</sup>					avec stationnement		sans stationnement	
					maximales	optimales	maximales	optimales
<b>Pavillons existants</b>	<b>8 315</b>		<b>28,9</b>		<b>38 400</b>			
André Aisenstadt	3 755				20 530			
Paul Desmarais	2 225				10 500			
Samuel Bronfman (b)	2 185				7 220			
Edicule et lien piéton	150				150			
<b>Pavillons et agrandissements potentiels</b>		<b>9 350</b>		<b>32,5</b>			<b>51 020</b>	<b>39 645</b>
(1) Paul Desmarais (agr.) (c)		410					2 470	1 000
(2) Samuel Bronfman (agr.) (c)		1 435					7 005	3 850
(3) Pavillon (d)		2 610					16 860	15 510
(4) Pavillon (d)		3 745					20 910	19 035
(5) Lien 3-4 (e)		525					2 025	75
(6) Lien 4 S. Bronfman (f)		450					450	75
(7) Lien Desmarais-Bronfman		100					100	100
(9) Lien 3 A. Aisenstadt (f)		75					600	75
<b>Total</b>		<b>17 665</b>		<b>61,4</b>			<b>89 420</b>	<b>78 045</b>
<b>Aménagements extérieurs</b>	<b>20 445</b>	<b>11 095</b>	<b>71,1</b>	<b>38,6</b>				

#### Secteur K : en développement

Ce secteur est d'importance majeure pour la continuité du campus. Affecté au stationnement jusqu'à la fin des années 80, ce secteur semble désormais voué à des fonctions scientifiques, à l'image des pavillons André-Aisenstadt et Paul-G.-Desmarais. Le pavillon Samuel-Bronfman crée un lien entre le secteur K et l'ensemble des pavillons du plateau inférieur.



Secteur L	Implantation				Superficies de plancher			
	Superficies		Taux %		existantes	potentielles		
	existantes	potentielles	actuel	potent.		Scénarios et options		
19 385 m <sup>2</sup>					avec stationnement		sans stationnement	
					maximales	optimales	maximales	optimales
<b>Pavillons existants</b>	<b>10 905</b>		<b>56,3</b>		<b>42 135</b>			
Samuel Bronfman (b)	1 920				7 220			
Garage Louis Collin (g)	8 460				34 390			
Lien piéton	525				525			
<b>Pavillon potentiel</b>							<b>8 650</b>	<b>6 000</b>
Pavillon sur garage L.-Collin (h)							8 650	6 000
<b>Total</b>	<b>10 905</b>		<b>56,3</b>				<b>50 785</b>	<b>48 415</b>
<b>Aménagements extérieurs</b>	<b>8 480</b>		<b>43,7</b>					

#### Secteur L : à consolider

Ce secteur est occupé par le garage Louis-Collin et par l'extrémité ouest du pavillon Samuel-Bronfman. Le garage a été conçu de façon à pouvoir y ajouter une superstructure partielle de deux étages, à affecter de préférence à des fonctions d'intérêt communautaire.

#### Notes explicatives

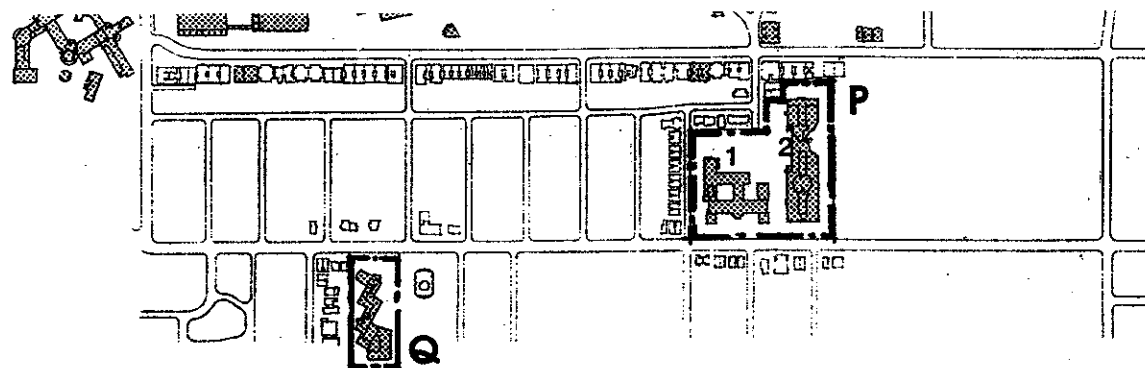
- Les superficies de plancher potentielles sont établies selon deux scénarios : l'un avec et l'autre sans infrastructure de stationnement de deux étages en sous-sol. Dans ce dernier cas, la superficie de plancher projetée comprend l'équivalent d'un étage additionnel.
- Les 14 440 m<sup>2</sup> du pavillon S.-Bronfman sont répartis également entre les secteurs K et L.
- L'option maximale est basée sur des critères d'harmonisation des gabarits. L'option optimale tient compte des contraintes structurales des pavillons et du programme de la phase II du pavillon Paul-G.-Desmarais.
- Ce secteur peut accueillir des pavillons compacts à grande superficie. L'option maximale est possible si le programme prévoit de vastes espaces sans éclairage naturel. L'option optimale correspond plutôt à des locaux plus petits dotés d'éclairage naturel.
- L'option maximale prévoit un lien de même gabarit que les pavillons potentiels 3 et 4 pour constituer un seul pavillon, avec circulation piétonne intérieure. L'option optimale prévoit un corridor souterrain.
- L'option maximale prévoit un sous-sol de même largeur que les pavillons adjacents, tandis que l'option optimale se limite à un corridor souterrain.
- La superficie de plancher du garage Louis-Collin inclut toute la superficie de stationnement, contrairement aux stationnements en infrastructure des pavillons universitaires.
- L'option maximale retient le critère d'harmonisation des gabarits du campus. L'option optimale est basée sur les prévisions de développement de l'Université pour ce secteur.

Secteur P	Implantation				existantes	Superficies de plancher			
	Superficies		Taux %			(a)			
	existantes	potentielles	actuel	potent.		Scénarios et options			
42 735 m <sup>2</sup>					avec stationnement		sans stationnement		
P.1 : 20 845 m <sup>2</sup>					maximales	optimales	maximales	optimales	
P.2 : 21 890 m <sup>2</sup>									
<b>P.1 Fac. de l'aménagement</b>									
Pavillon existant	3 965		9,3		17 980				
Agrandissement (b)		3 400					9 000	5 000	
Total		7 365		17,2			26 980	22 980	
<b>P.2 Nouveau pav. HEC</b>									
Pavillon phase 1	7 735		18,1		44 300				
Agrandissement		2 500				12 000			
Total		10 235		23,9		56 300			
<b>Total P.1 et P.2</b>	<b>11 700</b>	<b>17 600</b>		<b>41,1</b>	<b>62 280</b>	max	83 280	79 280	opt
<b>Aménagements extérieurs</b>	<b>31 035</b>	<b>25 135</b>	<b>72,6</b>	<b>58,8</b>					

#### Secteur P : en développement

Situé en milieu urbain en périphérie immédiate du campus, ce secteur est le lieu d'importants travaux qui ont fait l'objet d'études particulières. Ces études portent sur l'agrandissement du pavillon de la Faculté de l'aménagement et sur le traitement intégré de ce secteur où se construit actuellement le nouveau pavillon de l'École des HEC.

Le pavillon de la Faculté de l'aménagement est situé dans le sous-secteur P.1 et le nouveau pavillon de l'École des HEC dans le sous-secteur P.2.



Secteur Q	Implantation				existantes	Superficies de plancher			
	Superficies		Taux %			(a)			
	existantes	potentielles	actuel	potent.		Scénarios et options			
11 370 m <sup>2</sup>					avec stationnement		sans stationnement		
					maximales	optimales	maximales	optimales	
<b>Pavillons existants</b>									
Marguerite d'Youville et Liliane de Stewart	4 330		3,8		21 395				
<b>Agrandissement potentiel</b>		5 85		5,2			8 000	4 400	
Liliane de Stewart (agrand.) (b)		585					8 000	4 400	
<b>Total</b>		<b>4 915</b>		<b>43,2</b>			<b>29 395</b>	<b>25 795</b>	
<b>aménagements extérieurs</b>	<b>7 040</b>	<b>6 455</b>	<b>62</b>	<b>56,8</b>					

#### Secteur Q : à consolider

Autre composante en périphérie du campus, cette propriété institutionnelle acquise par l'Université est susceptible de faire l'objet de constructions complémentaires d'importance restreinte.

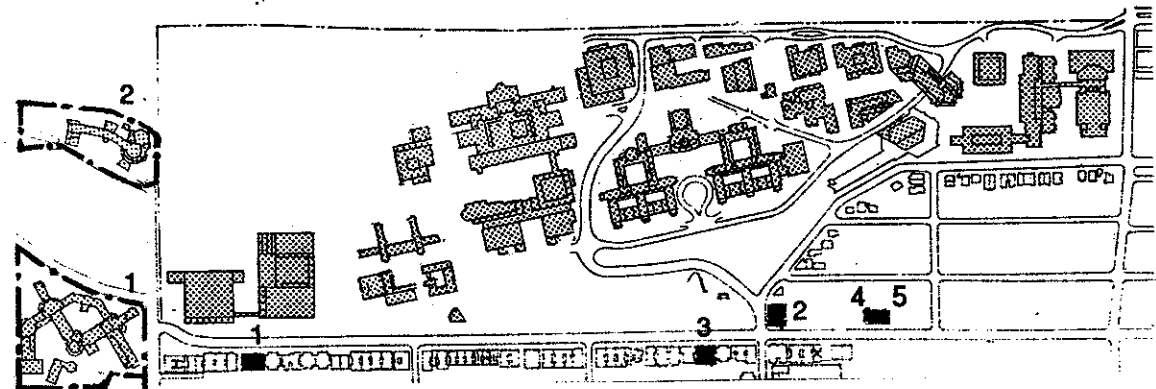
#### Notes explicatives

- (a) Les superficies de plancher potentielles sont établies selon deux scénarios d'aménagement : l'un avec infrastructure de stationnement de deux étages en sous-sol des pavillons et l'autre sans infrastructure de stationnement. Dans ce dernier cas, la superficie de plancher projetée comprend l'équivalent d'un étage additionnel.
- (b) L'option d'agrandissement maximale est basée sur l'harmonisation volumétrique avec le pavillon existant, alors que l'option optimale correspond au programme du projet d'agrandissement.

Bd. Edouard-Montpetit	Superficie de propriété	Implantation				Superf. de plancher		Espaces extérieurs
		Superficies		Taux %		existantes	potentielles	
		existantes	potentielles	Actuel	pot.			
<b>Propriétés</b>	<b>6 118</b>	<b>3 884</b>			<b>14 244</b>	<b>2 234</b>		
(1) 2101 (Serv. aux étudiants)	1 243	639		51,4	2 165	604		
(2) 2910	1 847	1 342		72,7	4 545	505		
(3) 2801-2815	1 070	771		72,1	3 185	299		
(4) 3032-3034	974	564		57,9	1 982	410		
(5) 3050-3060	984	568		57,7	2 367	416		
<b>Agrandissement potentiel</b>					<b>990</b>	<b>990</b>		
Agrandissement 2101					330	330		
<b>Total</b>					<b>4 214</b>	<b>15 234</b>		

#### Propriétés sur le boulevard Édouard-Montpetit

L'Université occupe plusieurs anciennes conciergeries à des fins diverses. L'une d'entre elles, le 2101 Édouard-Montpetit, peut être l'objet d'un agrandissement dans le cadre de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Montréal.



à Outremont	Superficie de propriété	Implantation				Superf. de plancher		Espaces extérieurs
		Superficies		Taux %		existantes	potentielles	
		existantes	potentielles	actuel	pot.			
<b>Pavillons existants</b>	<b>51 532</b>	<b>15 110</b>			<b>60 158</b>	<b>36 422</b>		
(1) Pavillon Marie-Victorin	32 283	10 990		21,4	42 875	21 293		
(2) Pav. Fac. de musique	19 249	4 120		72,7	17 283	15 129		
<b>Agrandissements potentiels</b>								
(1) Pavillon Marie-Victorin								
(2) Pav. Fac. de musique								
<b>Total</b>	<b>51 532</b>	<b>15 110</b>			<b>60 158</b>	<b>36 422</b>		

#### Propriétés dans la ville d'Outremont

Ces propriétés comprennent le pavillon de la Faculté de musique et le pavillon Marie-Victorin. Elles sont régies par la réglementation d'urbanisme de la Ville d'Outremont. Elles constituent des éléments importants du campus, auquel elles sont contiguës. À ce titre, elles sont prises en compte dans la conception d'ensemble des aménagements et dans la création des liens fonctionnels et de service avec le campus.



Aménagements	Aire totale (a)	Aire boisée				Aire paysagée				Voie et stationnement			
		existante	%	potentielle	%	existante	%	potentielle	%	existante	%	potentielle	%
<b>Secteurs construits</b>													
A	16 205					15 316		14 656		1 549		1 549	
B (b)	11 260			4 680		9 448		3 839		2 741		2 741	
C (b)	29 885			10 090		23 328		11 768		8 027		8 027	
I	24 680					18 532		10 332		11 748		14 348	
H	13 150					3 491		3 491		11 109		9 659	
M	15 960					14 564		13 219		2 741		2 741	
N	7 035					7 262		6 587		448		448	
	118 175			14 770	12,5%	94 444	42,4%	63 892	54,1%	38 363	32,5%	39 513	33,4%
<b>Secteurs en développement</b>													
E	6 715							5 971		16 315		744	
F	4 075					4 385		2 875		5 590		1 200	
G (c)	13 890	7 990		7 690		8 515		5 960		4 050		240	
J	11 915					7 731		6 890		6 709		5 025	
K	11 095					7 039		10 595		13 406		500	
L	8 480					8 146		8 146		334		334	
P (d)	25 135	7 000		12 000		16 035		11 935		7 500		1 200	
Q	6 455					2 503		1 918		4 537		4 537	
	87 760	14 990	17,1%	19 690	22,4%	54 354	61,9%	54 290	61,9%	58 441	66,6%	13 780	15,7%
Rtes hors sect.	26 140									26 140		27 200	
<b>Zone de conservation (secteur D et pente de ski inclus)</b>													
Boisés	237 300	237 300		237 300									
<b>CAMPUS</b>	<b>469 375</b>	<b>252 290</b>	<b>53,8%</b>	<b>271 760</b>	<b>57,9%</b>	<b>148 798</b>	<b>31,7%</b>	<b>118 182</b>	<b>25,2%</b>	<b>122 944</b>	<b>26,2%</b>	<b>80 493</b>	<b>29,6%</b>

TABLEAU 10

POTENTIEL D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

Notes explicatives

- (a) L'aire totale pour fins d'aménagement extérieur est la superficie totale du secteur moins la superficie d'implantation des bâtiments.
- (b) Les secteurs B et C comprennent, outre les aires paysagées, des aires de reboisement.
- (c) Le secteur G comprend, outre les aires paysagées un boisé à conserver et une aire de reboisement.
- (d) Le secteur P comprend les sous-secteurs P.1 et P.2.

Potentiel d'aménagement extérieur

Le potentiel de développement du campus conduit à préciser le potentiel complémentaire d'aménagement des espaces extérieurs, qui fait l'objet du tableau 10. On distingue trois aspects principaux :

- les aires boisées, incluant les zones de reboisement à envisager, comme composantes de l'aire de conservation et de mise en valeur du mont Royal;
- les aires paysagées comprenant les abords des pavillons, les places ou aires conviviales qu'encadrent les groupes de pavillons, les parcours piétonniers et les abords des voies de circulation;
- la voirie, incluant les voies de circulation principales et les aires de stationnement en surface.

La voirie serait la partie la plus touchée par le développement prévu, car les nouveaux pavillons seraient en majeure partie implantés dans les aires présentement affectées au stationnement.

Sur le plan paysager, la superficie occupée par les aires boisées et à reboiser serait agrandie en empiétant sur la périphérie de certains secteurs de développement, en particulier aux endroits où le lien avec l'entourage urbain est favorisé. Combinées avec les aires paysagées, les aires boisées constituent le «cadre paysager», dont la superficie couvre 60 % du campus.

Les programmes de reboisement à envisager varient autour de 75 000 à 80 000 m<sup>2</sup>. Ils couvriraient principalement l'ancienne pente de ski, une partie du secteur D, et les liens à recréer dans le talus de Polytechnique et aux abords du boulevard Édouard-Montpetit. Ces travaux seraient précédés d'études sylvicoles appropriées.

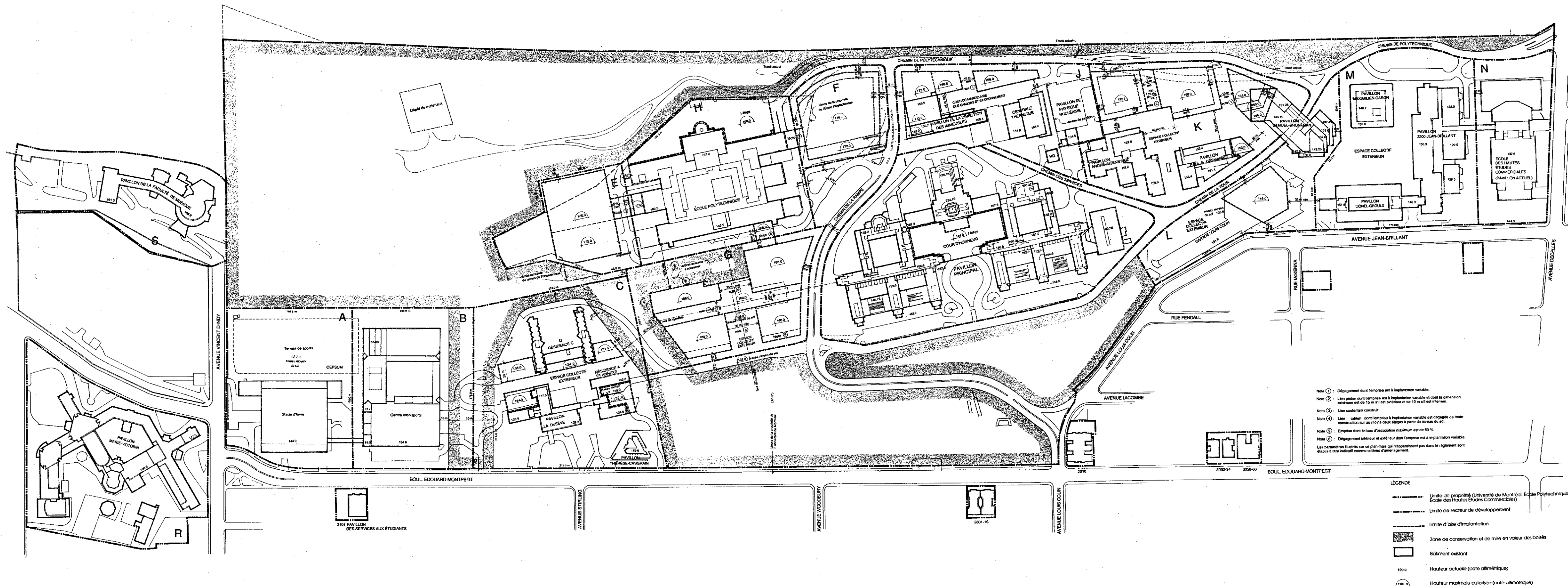
## 5.2 Paramètres de développement

Le cadre normatif de l'utilisation du sol pour le campus et pour ses composantes périphériques est exprimé sous forme de paramètres. Ceux-ci découlent du potentiel maximum de développement physique des propriétés. Dans le campus lui-même, toutes les conditions de mise en valeur du mont Royal, des aires boisées et du patrimoine architectural sont prises en considération.

Perçu sous l'angle des besoins universitaires, le développement du campus rejoint les perspectives qui se dégagent des exercices de planification académique et fonctionnelle de l'Université.

Les paramètres de développement sont présentés sur la planche 6A, qui contient le campus principal au sud du boulevard Édouard-Montpetit, et la planche 6B qui contient les propriétés périphériques sises le long du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, donc au nord du boulevard Édouard-Montpetit.

Les planches qui présentent les paramètres de développement contiennent aussi les notes explicatives nécessaires à leur interprétation.



- Note ① : Dégrèvement dont l'emprise est à implantation variable.
  - Note ② : Lien piéton dont l'emprise est à implantation variable et dont la dimension minimum est de 15 m s'il est extérieur et de 10 m s'il est intérieur.
  - Note ③ : Lien souterrain construit.
  - Note ④ : Lien piéton dont l'emprise à implantation variable est obligée de toute construction sur au moins deux étages à partir du niveau de sol.
  - Note ⑤ : Emprise dont le taux d'occupation maximum est de 60 %.
  - Note ⑥ : Dégrèvement intérieur et extérieur dont l'emprise est à implantation variable.
- Les paramètres illustrés sur ce plan mais qui n'apparaissent pas dans le règlement sont établis à titre indicatif comme critères d'aménagement.

- LÉGENDE**
- Limite de propriété (Université de Montréal, École Polytechnique, École des Hautes Études Commerciales)
  - Limite de secteur de développement
  - Limite d'aire d'implantation
  - Zone de conservation et de mise en valeur des boisés
  - Bâtiment existant
  - 100.0 Hauteur actuelle (cote altimétrique)
  - 100.0 Hauteur maximale autorisée (cote altimétrique)

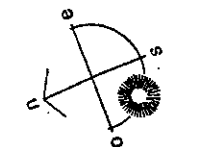
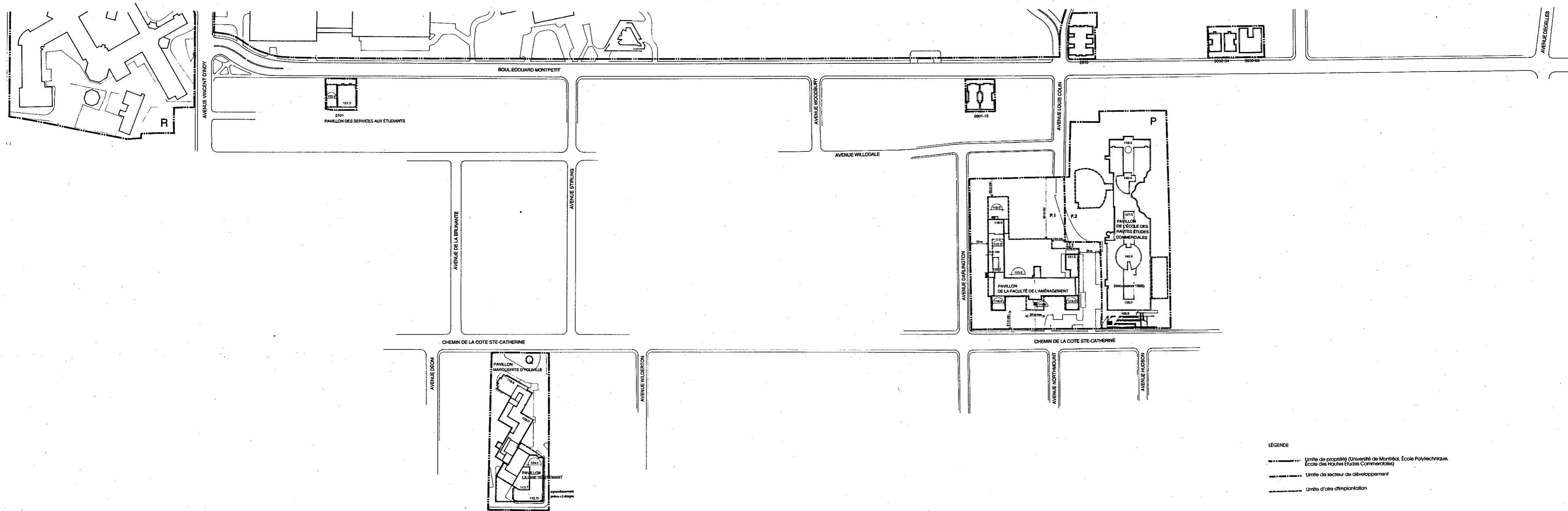
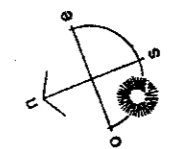


Planche 6A :  
PARAMÈTRES DE DÉVELOPPEMENT  
(au sud du boul. Édouard-Montpetit)



- LÉGENDE**
- Limite de propriété (Université de Montréal, École Polytechnique, École des Hautes Études Commerciales)
  - Limite de secteur de développement
  - Limite d'aire d'implantation
  - Bâtiment existant
  - 100.0 Hauteur actuelle (cote altimétrique)
  - 100.0 Hauteur maximale autorisée (cote altimétrique)



**Planche 6B :**  
**PARAMÈTRES DE DÉVELOPPEMENT**  
 (au nord du boul. Édouard-Montpetit)

## CONCLUSION

La présente édition du plan directeur d'aménagement du campus constitue une mise à jour du plan de 1968 qui a servi l'Université jusqu'à ce jour. L'aménagement du campus s'est fait suivant les grandes lignes du plan d'origine. Cependant, au fil des ans, nombre de facteurs nouveaux ont surgi qui appelaient la présente mise à jour. Ces facteurs englobent l'évolution des clientèles, celle des programmes universitaires et les opportunités de développement périphérique, aussi bien que l'émergence de nouveaux enjeux au plan urbain, en particulier la mise en valeur du flanc nord du mont Royal et des aires boisées du campus.

Tous les secteurs n'ont pas évolué au même rythme, de sorte que la continuité de l'ensemble des pavillons universitaires et de ses réseaux n'est pas encore complétée. L'édition 1995 du plan directeur met précisément l'accent sur la continuité à réaliser et à étayer par la «colonne vertébrale» que doit constituer le réseau piétonnier, continuité d'ailleurs prévue dès 1968.



Cela dit, la superficie totale des secteurs de développement du campus diminue de 50 000 m<sup>2</sup> dans l'édition 1995 par rapport au plan directeur de 1968. De même, le total des implantations potentielles est réduit de 16 000 m<sup>2</sup> et les superficies de plancher diminuent de 50 000 m<sup>2</sup>, en dépit de ce que la clientèle soit aujourd'hui plus que le double de celle prévue dans le plan directeur de 1968.

Par ailleurs, l'augmentation du potentiel bâti prend en considération les conditions optimales d'utilisation du site et l'harmonie d'ensemble du cadre architectural. L'implantation des nouveaux pavillons est principalement concentrée dans des aires inoccupées, présentement affectées au stationnement. Il en résulte, en définitive, une légère augmentation du potentiel des aires boisées et du cadre paysager, par rapport à l'état présent. Ainsi, le cadre paysager atteindrait 60 % de la superficie totale du campus. La qualité de ce cadre paysager serait enrichie encore davantage par une amélioration du couvert végétal.

À cet égard, l'édition 1995 reprend les préoccupations du plan directeur de 1968 concernant le cadre naturel du campus, préoccupation qui, à l'époque, relevait d'une vision novatrice. La notion de conservation, qui a pris une place grandissante parmi ces préoccupations, s'est concrétisée notamment par l'abandon, il y a plusieurs années, d'un important projet de pavillon sur le boulevard Édouard-Montpetit et d'un éventuel prolongement du chemin de Polytechnique jusqu'au boulevard du Mont-Royal. De grandes superficies boisées s'en trouvent désormais préservées.

La consolidation du cadre bâti du campus conduit aussi à la disparition progressive du stationnement en surface, comme prévu initialement. Conséquemment, c'est en infrastructure, à même les pavillons, que seront aménagées des places de stationnement. Ainsi, c'est de plus en plus le transport en commun qu'on privilégie pour accéder au campus.

Le campus est d'ailleurs favorisé par la présence de deux stations de métro, ce qui va de pair avec l'importance de sa clientèle. Le principe même d'organisation du réseau piétonnier repose sur les liaisons les plus efficaces possibles entre le transport en commun et les fonctions universitaires, liaisons qui s'insèrent dans le cadre paysager du campus.

Le mariage du réseau piétonnier et du cadre paysager se concrétise de façon particulière dans le caractère de convivialité que le plan directeur propose de donner aux parcours, aux places et aux autres espaces qui jalonnent le campus. C'est même cette convivialité qui donne son véritable sens à la continuité qui se veut l'idée-maîtresse du concept d'aménagement et de développement du campus. Si cette continuité n'était que fonctionnelle et visuelle, elle demeurerait stérile, voire abstraite. C'est en rendant les parcours attrayants et en faisant de ces parcours des occasions de découverte, de contemplation, d'échange et de repos qu'on en favorisera l'appropriation de plus en plus grande par les clientèles du campus et par le public.

En terminant, rappelons les orientations fondamentales que cette démarche de mise à jour avait très tôt identifiées et qu'on retrouve comme principes directeurs dans la section 3.1 :

- Un campus structuré pour bien répondre aux besoins de l'Université.
- Un campus qui joue un rôle intégrateur entre le mont Royal et la ville.
- Un campus accessible, fonctionnel et sûr.

Le plan directeur, édition 1995, répond aux besoins de l'Université en augmentant le potentiel le développement. Il formule en même temps les engagements de l'Université comme partenaire de la préservation et de la mise en valeur du mont Royal, engagements qui se traduisent par la consolidation des zones boisées et l'établissement d'une coulée verte continue entre le point le plus élevé du campus et son interface urbaine le long du boulevard Édouard-Montpetit.

Les principaux moyens mis de l'avant par le plan directeur pour concilier ces objectifs apparemment contradictoires sont simples et concrets. Ils consistent essentiellement à densifier le bâti, à tirer pleinement parti des terrains de l'Université et de ses Écoles affiliées, y compris en périphérie, et à remplacer progressivement les stationnements extérieurs par des espaces intégrés aux futurs pavillons.

## PLAN DIRECTEUR Édition 1995

### **Université de Montréal, Direction des immeubles**

Louise Joubert, architecte, directrice

Odette Demers, architecte  
chef de la Division planification

### **École Polytechnique**

Louise Châtillon  
directrice des services administratifs

### **Conseillers professionnels**

Jean Ouellet, urbaniste et architecte, associé responsable  
Jean-Claude Boisvert, architecte, chargé de projet  
Jean Paré, urbaniste, chargé de projet associé  
Rémy-Paul Laporte, architecte

### **Collaborateurs**

Didier Poirier, urbaniste et architecte  
Isabelle Cartillier  
Chantal Cyr  
Victoria Lopez  
Ginette St-Onge  
Auréline Vidon